

MARIE-MICHÈLE TREMBLAY

**LES PROGRAMMES DE RECONSTRUCTION DU SECTEUR DE LA
SÉCURITÉ DANS LES ENVIRONNEMENTS POSTCONFLICTUELS :
Élaboration et vérification d'une grille d'évaluation.**

Mémoire présenté
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval
dans le cadre du programme de maîtrise en science politique
pour l'obtention du grade de Maître ès arts, (M.A.)

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

2010

© Marie-Michèle Tremblay, 2010

Remerciements

Je remercie le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) ainsi que le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC). Leur soutien à la recherche a facilité la réalisation de ce mémoire.

Je tiens d'abord à remercier M.Gérard Hervouet. Tout au long de mon parcours universitaire, il a été beaucoup plus qu'un simple directeur de recherche. Professeur passionné et engagé envers les étudiants qu'il prend sous son aile, il a effectivement été pour moi un "papa académique". Un vrai "papa" qui a voulu pour moi les plus grandes avenues universitaires et professionnelles. Merci.

La réalisation de ce mémoire m'a semblé être un long et dur combat contre moi-même. Heureusement, mon entourage était là pour me soutenir au cours des trois dernières années. Vos encouragements et vos bons mots m'ont permis de "passer au travers". Merci à mon papa, Jean-René, qui m'a appris que dans la vie, il faut persévérer. Merci à ma sœur, Valérie, qui par ses conseils, m'a permis de trouver des solutions aux éternels "culs de sac intellectuels". Merci à ma meilleure amie, Christelle, qui m'a kidnappée à plusieurs reprises afin de me changer les idées. Merci à Martine, Jocelyn et Sébastien qui m'ont autorisée à envahir leur salon pour rédiger ce mémoire. Vous êtes tous des incontournables dans ma vie; je vous adore!

Enfin, je veux remercier mes collègues de travail du Programme Paix et sécurité internationales. Après plusieurs 5 à 7 et fous rires interminables, ces collègues sont devenus des amis. Merci plus spécialement à Alexandra, Oana et Nicola.

Résumé

Constatant l'inexistence d'une grille d'évaluation des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans les environnements postconflitsuels, ce mémoire, en s'appuyant sur la *theory-driven evaluation* de Chen, élabore des indicateurs mesurant l'efficacité de ces programmes. Il vérifie également l'hypothèse selon laquelle le degré de participation nationale influence la performance de ces programmes implantés dans les environnements postconflitsuels. Pour ce faire, les programmes de reconstruction du secteur de la sécurité en Afghanistan et au Timor-Oriental sont à la base de l'étude de cas multiple.

Table des matières

	Pages
1. INTRODUCTION	1
2. DÉFINITION DES CONCEPTS, ÉTAT DES CONNAISSANCES ET PROBLÉMATIQUE	
2.1. Le secteur de la sécurité.....	5
2.2. Les environnements postconflituels : « collapsed states » versus « failed states ».....	7
2.3. La « réforme » et la « reconstruction » du secteur de la sécurité.....	9
2.4. L'évaluation de programme.....	13
3. CADRE THÉORIQUE	
3.1. La <i>theory-driven evaluation</i> de Chen.....	16
3.1.1. Son origine, ses postulats et son modèle de la théorie du programme.....	16
3.1.2. <i>Implementation environment-impact evaluation</i>	19
3.2. La participation nationale.....	19
3.2.1. Les types d'acteurs locaux.....	20
3.2.2. La dimension du <i>capacity-building</i> et le maintien dans le temps.....	22
3.3. Le système de changement des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité.....	23
4. CADRE OPÉRATOIRE	
4.1. Thèse et hypothèses.....	24
4.2. Stratégie de vérification.....	26
4.3. Sélection et justification des cas à l'étude.....	26
4.4. L'opérationnalisation des variables.....	29
4.4.1. La variable indépendante : la participation nationale.....	29
4.4.1.1. Phase de formulation.....	29
4.4.1.2. Phase de la mise en œuvre.....	30
4.4.1.3. Appui des donneurs au <i>capacity-building</i>	32
4.4.1.4. Une variable de nature ordinale.....	35
4.4.2. La variable dépendante : la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité.....	35
4.4.2.1. L'autonomie opérationnelle.....	36
4.4.2.2. Le professionnalisme et la corruption.....	37
4.4.2.3. La représentativité.....	37
4.4.2.4. La résurgence de la violence.....	38
4.4.2.5. Une variable de nature ordinale.....	40

5. L'AFGHANISTAN

5.1. L'Afghanistan, un pays ravagé par des décennies de guerre (1979-1996).....	42
5.2. Le régime taliban (1996-2001).....	43
5.3. La période de reconstruction de l'Afghanistan (2001 à aujourd'hui).....	44
5.3.1. Les acteurs internationaux impliqués.....	44
5.3.2. La création de l'Armée nationale afghane (ANA).....	45
5.3.3. La création de la Police nationale afghane (PNA).....	46
5.4. La participation nationale (variable indépendante).....	48
5.4.1. Phase de formulation.....	49
5.4.1.1. Participation de représentants autochtones.....	49
5.4.2. Phase de la mise en œuvre.....	50
5.4.2.1. Gouvernement autochtone.....	50
5.4.2.2. Structures administratives autochtones.....	51
5.4.2.3. Comités parlementaires sur les questions de sécurité.....	51
5.4.2.4. Société civile (médias).....	52
5.4.2.5. Stratégie nationale de sécurité.....	55
5.4.3. Degré de participation nationale.....	56
5.5. Performance du programme de reconstruction du secteur de la sécurité (variable dépendante).....	57
5.5.1. Professionnalisme / Corruption.....	57
5.5.1.1. Violation des droits humains par l'ANA et la PNA.....	57
5.5.1.2. Salaires de l'ANA et de la PNA.....	58
5.5.2. Représentativité.....	59
5.5.2.1. Composition ethnique, tribale ou religieuse.....	59
5.5.3. Résurgence de la violence.....	60
5.5.3.1. Évolution du nombre de groupes armés illégaux et d'armes illégales.....	60
5.5.3.2. Évolution de la culture du pavot.....	62
5.5.3.3. Évolution du nombre de pertes humaines.....	63
5.5.4. Degré de performance de programme de reconstruction du secteur de la sécurité en Afghanistan.....	65

6. LE TIMOR-ORIENTAL

6.1. Des siècles de colonisation et l'occupation indonésienne.....	67
6.2. Le référendum de 1999 et ses violences.....	68
6.3. La période de reconstruction du Timor-Oriental.....	69
6.3.1. L'administration transitoire des Nations unies – ATNUTO (1999-2002).....	69
6.3.2. Les autres missions onusiennes : la MANUTO, le BUNUTIL et la MINUT.....	70
6.3.3. La création de la Police nationale du Timor-Oriental (PNTTO).....	70
6.3.4. La création de Force de défense du Timor-Oriental (FDTO).....	61
6.4. Retour de la violence en 2006.....	72
6.5. La participation nationale (variable indépendante).....	73
6.5.1. Phase de formulation.....	74
6.5.1.1. Participation de représentants autochtones.....	74

6.5.2. Phase de la mise en œuvre.....	74
6.5.2.1. Gouvernement autochtone.....	74
6.5.2.2. Structures administratives autochtones.....	76
6.5.2.3. Comités parlementaires sur les questions de sécurité.....	77
6.5.2.4. Société civile (médias).....	78
6.5.2.5. Stratégie nationale de sécurité.....	79
6.5.3. Degré de participation nationale.....	80
6.6. Performance du programme de reconstruction du secteur de la sécurité (variable dépendante).....	80
6.6.1. Professionnalisme / Corruption.....	80
6.6.1.1. Violation des droits humains par la PNTD et la F-FDPO.....	80
6.6.1.2. Salaires de la PNTD et de la F-FDPO.....	82
6.6.2. Représentativité.....	82
6.6.2.1. Composition ethnique, tribale ou religieuse.....	82
6.6.3. Résurgence de la violence.....	84
6.6.3.1. Évolution du nombre de groupes armés illégaux et d'armes illégales.....	84
6.6.3.2. Évolution des activités criminelles.....	85
6.6.3.3. Évolution du nombre de pertes humaines.....	86
6.6.4. Degré de performance de programme de reconstruction du secteur de la sécurité au Timor-Oriental.....	86

7. CONCLUSION

7.1. Discussion des résultats.....	91
7.1.1. Retranchement de deux objectifs des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans la formulation d'une démarche d'évaluation de la performance de ces dits programmes.....	91
7.1.2. La coordination entre les acteurs : un facteur de l'environnement de mise en œuvre qui a pu influencer les résultats.....	92
7.1.3. Faible écart entre les degrés de participation nationale pour les deux cas à l'étude.....	93
7.1.4. Retranchement d'une dimension ontologique lors de l'analyse de chaque variable à l'étude.....	93
7.2. Les limites de la recherche.....	94
7.2.1. Quelle est l'efficacité des programmes de reconstruction et de réforme du secteur de la sécurité mis en place par les acteurs internationaux au sein des environnements postconflits? Comment est-il possible d'évaluer ces programmes?.....	94
7.2.2. Comment cette grille d'évaluation peut-elle être testée et appliquée à un programme de reconstruction du secteur de la sécurité implanté dans un environnement postconflituel spécifique?.....	95
7.2.3. Quels sont les facteurs qui influencent la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans cet environnement spécifique?.....	95

BIBLIOGRAPHIE

Monographies et chapitres de livres.....	97
Articles de revues académiques.....	99
Documents officiels.....	101
Autres.....	103

ANNEXES

A. Chronologie des événements marquants – Afghanistan.....	107
B. Chronologie des événements marquants – Timor-Oriental.....	109
C. Carte de l’Afghanistan.....	111
D. Carte du Timor-Oriental.....	112

TABLEAUX, SCHÉMAS ET GRAPHIQUES

1. Définitions du secteur de la sécurité.....	5
2. Les spécificités des contextes d’implantation.....	11
3. Modèle théorique du système de changement d’un programme.....	18
4. Relation d’influence de la participation nationale.....	20
5. Système de changement des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité.....	23
6. Opérationnalisation de la participation nationale (Variable indépendante).....	34
7. Opérationnalisation de la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité (Variable dépendante).....	39
8. Évolution des effectifs au sein de l’Armée nationale afghane (ANA) et de la Police nationale afghane (PNA) au cours de la période 2004-2007.....	48
9. Évolution des blessures et des pertes humaines au sein de l’ANA et de la PNA pour la période des années fiscales de 2002 à 2005.....	64
10. Synthèse des résultats au niveau de la participation nationale (variable indépendante) pour les deux cas à l’étude.....	89
11. Synthèse des résultats et grille d’évaluation de la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité (Variable dépendante) pour les deux cas à l’étude.....	90

1. Introduction

Depuis la fin de la guerre froide, l'implication des acteurs internationaux au sein des sociétés postconflituelles s'est intensifiée afin d'établir des programmes de *peacebuilding* qui possèdent entre autres l'objectif de reconstruire les institutions étatiques effondrées de ces sociétés. La majorité de ces programmes s'inscrit en tant que partie intégrante des opérations de consolidation ou de construction de la paix orchestrées par les organisations internationales telles que les Nations unies, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou l'Union européenne (UE). Les opérations de consolidation de la paix visent à éviter la reprise des conflits ainsi qu'à :

développer des infrastructures politiques, économiques et sécuritaires telles que les conflits puissent être jugulés ou résolus de manière durable. La consolidation de la paix favorise ainsi les fondements d'une réconciliation et d'une reconstruction puisqu'elle veut éviter tout recours à la violence armée pour régler (de nouveau) des différends. Bien qu'elle ait été surtout conçue pour l'après-conflit, elle peut également s'appliquer comme mesure préventive, avant que n'éclate la violence, ou même durant le conflit pour raffermir une paix instable ou précaire (David, 2006 : 307).

Lors des opérations de consolidation ou de construction de la paix, les infrastructures sécuritaires sont donc l'objet des programmes de reconstruction et de réforme du secteur de la sécurité. Ces programmes établis par les acteurs internationaux dans les environnements postconflituels constituent d'ailleurs l'objet de la présente recherche.

L'intérêt de cet objet de recherche réside d'abord dans l'intensification de l'établissement des programmes de reconstruction et de réforme du secteur de la sécurité depuis la fin de la guerre froide. Ainsi, depuis les années 1990, les acteurs internationaux ont introduit ce type de programmes au sein des États qui se relevaient d'une guerre civile tels que le Sierra Leone, le Libéria, Haïti, le Rwanda, le Timor-Leste, le Kosovo et la Bosnie-Herzégovine. Outre ces États, les interventions internationales actuelles en Afghanistan et en Irak comportent également un volet axé sur la reconstruction et la réforme du secteur de la sécurité. Malgré l'intensification récente de l'établissement de ces programmes au sein des environnements postconflituels, l'évaluation de leurs impacts réels demeure déficiente. Effectivement, certains

auteurs (Schwarz, 2005 : 435-436; Hendrickson et Karkoszka, 2002 : 194) affirment la présence d'une lacune au niveau des instruments et des critères d'évaluation de l'efficacité des programmes de reconstruction et de réforme du secteur de la sécurité dans les environnements postconflituels :

the most notable programmes have been in developing countries emerging from war. At this more specific programme level there is only a cursory understanding of what international assistance has achieved. In part, this is because international actors have been slow to develop tools for assessing the effectiveness of their policies (Hendrickson et Karkoszka, 2002 : 194).

C'est l'écart existant entre l'intensification de l'implantation des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité et l'élaboration de critères d'évaluation pour ces programmes qui constitue la problématique sur laquelle repose la présente recherche. De ce constat, la présente recherche a donc comme objectif principal de pallier à cette problématique en répondant aux questions générales suivantes :

- Quelle est l'efficacité des programmes de reconstruction et de réforme du secteur de la sécurité mis en place par les acteurs internationaux au sein des environnements postconflituels?
- Comment est-il possible d'évaluer ces programmes?
- Comment cette grille d'évaluation peut-elle être testée et appliquée à un programme de reconstruction du secteur de la sécurité implanté dans un environnement postconflituel spécifique?
- Quels sont les facteurs qui influencent la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans cet environnement spécifique?

La pertinence d'effectuer une recherche sur la façon d'évaluer les programmes de reconstruction et de réforme du secteur de la sécurité réside certainement dans la nécessité de fournir un instrument de référence aux décideurs politiques dans la réorientation de ces programmes afin d'accroître leur efficacité. Effectivement, ce n'est que par l'établissement de critères d'évaluation des impacts positifs et négatifs des programmes établis qu'il sera possible d'accroître les possibilités de succès des stratégies de reconstruction du secteur de la sécurité

dans les environnements postconflits. Outre l'impact concret sur la formulation et la réorientation des programmes, la recherche envisagée semble également pertinente en ce qu'elle vise à contribuer à l'accroissement des connaissances au sein d'une littérature relativement récente. En fait, le concept de reconstruction et de réforme du secteur de la sécurité, malgré le fait qu'il s'insère à l'intérieur des théories du *peacebuilding* et du *statebuilding*, n'a été élaboré qu'à la fin des années 1990, ce qui laisse un vacuum de connaissances que cette recherche vise à combler, du moins en partie.

Afin de réaliser ses objectifs, la présente recherche puisera à la fois dans la littérature consacrée au concept de reconstruction du secteur de la sécurité ainsi qu'à celle relative à l'évaluation de programme, sous-champ du domaine des politiques publiques. La théorie qui guidera la formulation d'une grille d'évaluation des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité est la *theory-driven evaluation* élaborée par Chen (Chen, 1990; Chen, 2004). Cette théorie, qui sera explicitée davantage ultérieurement, a été sélectionnée puisqu'elle combine l'évaluation de la performance à celle du processus, ce qui permet d'inclure l'évaluation des mécanismes d'implantation qui ont une influence sur les résultats concrets des programmes. L'intérêt de combiner l'évaluation traditionnelle de la performance à celle du processus réside dans une approche holistique de l'évaluation, une approche globale permettant de fournir une compréhension du pourquoi de la bonne ou de la mauvaise performance d'un programme. L'utilisation de la *theory-driven evaluation* permettra donc l'élaboration d'hypothèses pour la présente recherche qui traduisent l'influence de la nature de l'environnement et des mécanismes de mise en œuvre des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité sur la performance concrète de ces derniers.

Dans le but non seulement de tester la grille d'évaluation élaborée mais également de vérifier les hypothèses avancées, la présente recherche cherchera à appliquer les critères d'évaluation à deux environnements postconflits spécifiques où les acteurs internationaux ont chapeauté des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité. La stratégie de vérification privilégiée est donc l'étude de cas multiple; les deux cas sélectionnés sont le Timor-Oriental et l'Afghanistan. C'est sous l'égide de l'Administration transitoire des Nations unies au Timor-Oriental (ATNUTO) durant la période d'octobre 1999 à mai 2002 et, par la suite, de la

Mission d'appui des Nations unies au Timor-Oriental (MANUTO) que le programme de reconstruction du secteur de la sécurité s'est élaboré et implanté au Timor-Oriental. Pour le cas afghan, ce sont plutôt les leaders étatiques impliqués dans la reconstruction de l'Afghanistan qui ont élaboré et coordonné l'implantation de ce type de programme lors d'une réunion du G8 au printemps 2002. Par la réalisation d'une étude de cas multiple, la présente recherche s'attardera donc à évaluer et à comparer la performance ainsi que le processus des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité implantés au Timor-Oriental lors de la période 2000-2006 et en Afghanistan lors de la période 2002-2008.

Le présent mémoire est donc divisé en deux grandes sections. La première section permet d'élaborer et de définir les assises conceptuelles, théoriques et opératoires de la recherche. C'est donc dans cette section qu'il sera possible de retrouver l'état de la littérature au sujet de la reconstruction et de la réforme du secteur de la sécurité; la définition des principaux concepts de la recherche, notamment le « secteur de la sécurité », les « environnements postconflituels », l'« évaluation de programme » ainsi que la distinction sémantique entre le terme « reconstruction » et « réforme »; le cadre théorique qui inclut la *theory-driven evaluation* élaborée par Chen ainsi que la participation nationale en tant qu'élément central du processus d'implantation des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité; et enfin le cadre opératoire qui expose principalement les hypothèses de recherche, l'opérationnalisation des variables ainsi que la justification de la sélection des cas à l'étude, à savoir le Timor-Oriental et l'Afghanistan. La deuxième grande section de ce mémoire est consacrée à la réalisation proprement dite de l'étude de cas multiple. Chacun des deux cas choisis fera donc l'objet d'un chapitre; une comparaison des résultats suivra afin de vérifier les hypothèses de départ. Enfin, en guise de conclusion, les limites de la présente recherche seront exposées tout en ayant soin de proposer des nouvelles pistes de réflexion pour les recherches futures.

2. Définition des concepts, état des connaissances et problématique

2.1. Le secteur de la sécurité

Avant de s'attarder davantage aux programmes de reconstruction et de réforme du secteur de la sécurité, il importe de bien définir et de circonscrire l'objet même de ces programmes, c'est-à-dire le secteur de la sécurité. Le concept de secteur de la sécurité ne possède pas de définition universellement reconnue, principalement en raison de sa disparité dépendamment des régions à travers le monde (Hendrickson et Karkoszka, 2002 : 178-180). La vision occidentale, dite traditionnelle, du secteur de la sécurité ne traduit effectivement pas très bien les réalités de certains pays africains où la sécurité est plutôt assurée par des acteurs privés, par exemple des milices paramilitaires ne relevant pas des autorités étatiques. Cette disparité dans la conception du secteur de la sécurité s'explique par une divergence de l'approche privilégiée, à savoir une vision étroite ou large de la sécurité (Bryden et Hänggi, 2004 : 2-4; Hänggi et Scherrer, 2008 : 487-488). Voici d'ailleurs un tableau qui résume les divergences entre les deux visions.

Tableau 1 : Définitions du secteur de la sécurité*

	Étroite	Large
Institutions étatiques autorisées à faire usage de la force	Forces armées, police, gendarmerie, forces paramilitaires, services de renseignements, gardes frontaliers	Forces armées, police, gendarmerie, forces paramilitaires, services de renseignements, gardes frontaliers
Institutions de gouvernance (gestion et surveillance)	Autorités civiles responsables du contrôle des forces de sécurité (exécutif, ministères de l'Intérieur et de la Défense, Parlement, comités parlementaires spécialisés)	Autorités civiles responsables du contrôle des forces de sécurité (exécutif, ministères de l'Intérieur et de la Défense, Parlement, comités parlementaires spécialisés)
Institutions de justice et d'application de la loi	Ne les inclut pas	Ministère de la Justice, prisons, services criminels d'enquête, commissions sur les droits humains, services correctionnels
Forces de sécurité non étatiques	Ne les inclut pas	Compagnies militaires privées, forces de libération et de guérilla, organisations paramilitaires, etc.
Société civile	Ne l'inclut pas	Médias, centres de recherche, ONG
Approche	Stato-centrée	Humano-centrée

* Adapté et traduit de Bryden et Hänggi (2004)

La différence principale entre ces deux approches réside dans le fait que la vision élargie du secteur de la sécurité inclut non seulement les acteurs étatiques, mais également ceux qui ne relèvent pas directement de l'État tels que les groupes de la société civile (médias, centres de recherche, organisations non gouvernementales, groupes de professionnels, groupes de protection des droits humains, groupes religieux, etc.) et les forces de sécurité privées et non étatiques (compagnies militaires privées, forces de libération et de guérilla, organisations paramilitaires, etc.). De son côté, la vision étroite du secteur de la sécurité inclut exclusivement les infrastructures sécuritaires publiques, c'est-à-dire celles qui relèvent directement de l'État, et rejette par conséquent celles de nature privée ou non étatique. Malgré cette divergence marquante, la vision élargie et la vision étroite du secteur de la sécurité basent leur définition respective sur une logique similaire, c'est-à-dire que seules les institutions qui assurent la sécurité de l'État et de ses citoyens sont considérées comme faisant partie intégrante du secteur de la sécurité. Ces institutions sont d'abord celles qui sont autorisées à faire usage de la force au nom de l'État :

the security sector encompasses all those state institutions, which have a formal mandate to ensure the safety of the state and its citizens against acts of violence and coercion such as the armed forces (domestic and foreign), the police, gendarmerie and paramilitary forces, the intelligence and secret services, border and customs guards (Bryden et Hänggi, 2004 : 2).

Du point de vue de la gouvernance, le secteur de la sécurité intègre également les départements étatiques qui ont un rôle de gestion, de surveillance et de contrôle des institutions qui font usage de la force au nom de l'État :

From a governance perspective, the security sector covers the elements of the public sector responsible for the exercise of the state monopoly of coercive power and has traditionally been a key feature of the modern nation-state. This includes the elected and duly appointed civil authorities responsible for management and control of the security forces, such as the executive government, the relevant ministries [...] particularly the ministries of defence and of the interior, the parliament and its specialised committees (Bryden et Hänggi, 2004 : 3).

Le secteur de la sécurité réfère enfin aux institutions de justice et d'application de la loi telles que le ministère de la Justice, les prisons, les services criminels d'enquête, les commissions sur les droits humains et les services correctionnels (Hendrickson et Karkoszka, 2002 : 179).

2.2. Les environnements postconflituels : « *collapsed states* » versus « *failed states* »¹

La littérature qui s'intéresse aux environnements postconflituels associe fréquemment ceux-ci aux *failed states* ou aux *collapsed states* (Schwarz, 2005; Milliken, 2003; Bryden et Hänggi, 2004; Ottaway, 2002; Milliken et Krause, 2002). Ottaway soutient d'ailleurs que les *failed states* s'accompagnent continuellement d'un conflit civil, que ce dernier soit la cause ou la conséquence de la désintégration de l'État (Ottaway, 2002 : 1004). Afin de mieux comprendre ce qui caractérise les environnements postconflituels, il est dès lors utile de s'appliquer à définir les concepts de *failed states* et de *collapsed states*.

C'est Milliken et Krause (2002) qui ont été les premiers à élaborer une distinction sémantique entre les concepts de *failed states* et de *collapsed states*. Cette distinction a ensuite été reprise dans la littérature subséquente, notamment dans les écrits de Schwarz (2005). Ces auteurs désignent par *collapsed states* les États dont les institutions² de gouvernance n'existent plus. Il est dès lors possible d'observer une désintégration totale de l'autorité publique, une situation d'anarchie dans laquelle prévaut une bataille de tous contre tous (Milliken et Krause, 2002 : 754-756; Schwarz, 2005 : 429-431). Au sein d'un *collapsed state*, ce sont les dimensions institutionnelle et fonctionnelle qui se trouvent effondrées alors que, dans un *failed state*, c'est exclusivement la dimension fonctionnelle de l'État qui n'existe plus. La dimension fonctionnelle fait référence à la conception wébérienne ou moderne de l'État qui sous-tend l'idée que ce dernier doit remplir trois fonctions de base, à savoir assurer la sécurité des citoyens ainsi que l'ordre public, être le représentant symbolique de la population et, en dernier lieu, garantir le bien-être économique et la santé des individus. Bien qu'il possède encore ses institutions de gouvernance, le *failed state*, dont l'autorité étatique est considérablement

¹ Afin de conserver la subtilité de la distinction sémantique, les deux termes en langue anglaise ne seront pas traduits. Les concepts ne sont que difficilement traduisibles en français. Les termes État en déroute ou État effondré ne font effectivement pas consensus, étant très peu utilisés dans la littérature.

² Les institutions de l'État peuvent se définir (Ottaway, 2002 : 1004) en tant qu'organisations significatives et établies d'une société qui possèdent un caractère public. Ces institutions sont, par exemple, les départements gouvernementaux, les agences publiques, le Parlement, le système judiciaire, les forces de sécurité, etc.

affaiblie, se trouve dans l'incapacité d'accomplir adéquatement ces trois fonctions de base, ce qui entraîne une situation de désordre où les souffrances humaines sont fréquentes. À ce stade-ci, il importe de souligner que le *collapsed state* est également un *failed state* alors que la situation inverse est fautive. De ce fait, les situations de *collapsed states* sont beaucoup plus rares et donc moins fréquentes que les situations de *failed states*.

Les *failed states*, tout comme les *collapsed states*, sont donc dans l'incapacité d'accomplir les trois fonctions de base de l'État moderne (Milliken et Krause, 2002 : 756-762). La première fonction réside dans la protection sécuritaire des citoyens contre les menaces internes et externes; l'État est ici considéré comme pourvoyeur de sécurité et de l'ordre public. Dans un environnement postconflictuel, il est possible d'observer une érosion du monopole étatique de la violence légitime, ce qui est renforcé par la prolifération des armes légères et de petit calibre ainsi que par l'accroissement des groupes armés illégaux. Dans certains cas, l'État se présente lui-même comme étant l'opresseur de sa propre population en multipliant les actes d'abus et de non-respect des droits humains. Le secteur de la sécurité dans les *failed states* est dès lors déficient et dysfonctionnel; il est caractérisé par « la politisation, l'ethnicisation et la corruption des services de sécurité, le manque de professionnalisme, une faible surveillance et une allocation inefficace des ressources » (Brzoska, 2006 : 1). La deuxième fonction attribuée à l'État moderne exige que ce dernier revêtisse un rôle de représentation légitime de la population via deux moyens particuliers, soit le nationalisme et la démocratie qui s'accompagnent de l'État de droit et d'une politique de respect des droits humains. Dans le cas du *failed state* où le processus de *nation-building* a échoué, il est possible de remarquer l'émergence de conflits intercommunautaires à propos de la reconnaissance et de la représentation des différents groupes ethniques présents. Enfin, les *failed states* sont dans l'incapacité d'assurer le bien-être de leur population, de lui fournir les services essentiels et de répondre aux besoins primaires de leurs citoyens. Les inégalités et la pauvreté présentent dès lors un potentiel élevé d'exacerbation des conflits, d'autant plus que l'État est incapable de fournir un encadrement politico-légal où l'économie nationale pourrait s'épanouir et où les mécanismes de redistribution des richesses seraient efficaces. Les économies parallèles qui se développent en raison de la faiblesse de l'autorité étatique constituent également une source de revenus substantiels pour les acteurs impliqués dans le conflit, ce qui favorise son maintien.

Les *failed states* et les *collapsed states* constituent donc une menace non seulement pour leur propre population en raison de leur incapacité de remplir les trois fonctions de base de l'État moderne, mais également pour la stabilité régionale, notamment en raison des risques d'extension du désordre public aux États avoisinants et à cause de l'afflux des réfugiés qui découle nécessairement de la dégradation des conditions humanitaires (Yannis, 2002 : 817-820). Depuis le 11 septembre 2001, les acteurs étatiques se sont conscientisés au fait que les *failed states* et les *collapsed states* constituent un terreau fertile pour l'émergence de menaces transnationales telles que les groupes terroristes, les cartels de drogue ou le trafic illégal d'armes. Cette prise de conscience a stimulé l'établissement des stratégies de *peacebuilding* et de *statebuilding* chapeautées par les divers acteurs internationaux dans les environnements postconflituels. Ces stratégies de *peacebuilding* et de *statebuilding* essaient de rétablir les dimensions fonctionnelle et institutionnelle (Ottaway, 2002 : 1006-1007; Schwarz, 2005 : 433) des *failed states* et des *collapsed states* en visant un accroissement de la représentation politique via, entre autres, l'organisation d'élections ou l'écriture d'une Constitution, en renforçant le bien-être de la population via un soutien d'urgence aux personnes affectées par le conflit et en améliorant la situation sécuritaire via l'établissement de programmes de reconstruction ou de réforme du secteur de la sécurité. La présente recherche, ayant comme objet ce type de programme, s'attarde donc sur le rétablissement de l'État en tant que pourvoyeur de sécurité pour ses citoyens ainsi que détenteur de la violence légitime.

2.3. La « réforme » et la « reconstruction » du secteur de la sécurité

La littérature qui s'attarde au concept de réforme et de reconstruction du secteur de la sécurité s'inscrit à l'intérieur de trois grands courants théoriques, soit celui du développement, (Hendrickson et Karkoszka, 2002) de la démocratisation (Caparini, 2003; Hendrickson et Karkoszka, 2002; Hadzic, 2004) et du *peacebuilding* (Brzoska, 2006; Law, 2006; Schnabel et Ehrhart, 2005; Schwarz, 2005; Sedra, 2006). Cette division en courants théoriques réfère à la diversité des contextes à l'intérieur desquels les programmes de réforme du secteur de la sécurité sont implantés. Ainsi, la première littérature à avoir exploré davantage ce concept est celle liée au développement et aux pays sous-développés. Le postulat de base de ce courant théorique (Caparini, 2003 : 237) est que le développement socio-économique ne peut pas s'installer sans la garantie de sécurité physique des individus et des groupes. L'aide au

développement doit donc être précédée par une assistance à la réforme du secteur de la sécurité. La deuxième littérature, soit celle qui s'inscrit à l'intérieur des théories de la démocratisation, s'intéresse davantage aux processus de réforme du secteur de la sécurité au sein des régimes autoritaires qui effectuent une transition vers la gouvernance démocratique, tout en s'attardant particulièrement aux pays communistes de la guerre froide. L'idée est ici de favoriser l'émergence d'un contrôle civil et démocratique des forces armées (Hadzic, 2004 : 14, 22-23), notamment en effectuant des changements au niveau des arrangements institutionnels et constitutionnels. La littérature la plus récente qui traite du concept de réforme du secteur de la sécurité s'inscrit dans le cadre des théories du *peacebuilding* et, par le fait même, se penche exclusivement sur les programmes implantés au sein des environnements postconflits. Bien que la présente recherche s'attardera particulièrement sur cette dernière littérature, les deux autres littératures liées au développement et à la démocratisation demeurent également pertinentes afin de développer une compréhension théorique accrue des éléments communs du concept de réforme du secteur de la sécurité au sein de ces trois contextes d'implantation.

Ainsi, au sein de ces trois contextes spécifiques d'implantation, le secteur de la sécurité est dysfonctionnel, c'est-à-dire que non seulement ce dernier est dans l'incapacité de garantir la sécurité de l'État et de ses citoyens, mais également qu'il possède une déficience au niveau de la bonne gouvernance. Ce caractère dysfonctionnel du secteur de la sécurité favorise l'implantation des programmes de reconstruction et de réforme du secteur de la sécurité élaborés par les acteurs internationaux ou bien par des éléments locaux (Chanaa, 2002 : 16-24). La littérature sur ce concept apporte une distinction sémantique utile (Brzoska, 2006 : 1) entre les termes « réforme » et « reconstruction ». Alors que le terme « reconstruction » met l'accent sur la nécessité de reconstruire les institutions autorisées à faire usage de la force au nom de l'État, le terme « réforme » souligne plutôt le besoin de modifier les principes de gouvernance des institutions étatiques de sécurité afin qu'ils correspondent davantage aux normes de respect des droits humains et de surveillance démocratique.

The term "reconstruction of the security sector" pertains to the need to rebuild domestic public security institutions and to reestablish a legitimate monopoly of force. The term "reform" highlights the necessary or desired changes to governing principles and procedures of domestic security institutions, particularly with respect to "soft" issues, such as democratic civilian oversight

and the monitoring of human rights. Both aspects are part of the post-conflict security transition agenda (Brzoska, 2006 : 1).

Dans le cadre de cette recherche, le terme « reconstruction » du secteur de la sécurité sera désormais utilisé exclusivement pour les environnements postconflitsuels puisqu'il reflète davantage la réalité des *collapsed states* à l'intérieur desquels les institutions étatiques relatives à la sécurité se sont effondrées. Le terme « réforme » est davantage employé dans la littérature afin de faire référence aux programmes implantés dans les deux autres contextes d'implantation, à savoir les pays en développement et sous-développés ainsi que dans les États en transition démocratique. Il importe toutefois de souligner que l'utilisation du terme « reconstruction » pour les environnements postconflitsuels n'occulte pas les réalités liées à la « réforme » dans ce contexte spécifique d'implantation; le terme « reconstruction » se veut être davantage englobant.

Tableau 2 : Les spécificités des contextes d'implantation*

	Développement	Régime autoritaire	Société postconflitsuelle
Critère clé	Niveau de développement économique	Nature du système politique	Situation sécuritaire
Problème clé	Déficit du développement	Déficit démocratique	Sécurité et déficit démocratique
L'objectif clé de la réforme	Développement	Démocratisation	<i>Peacebuilding</i> et le <i>nation building</i>
Processus général de réforme	Transition d'une économie sous-développée vers une économie développée	Transition d'un système autoritaire vers un système démocratique	Transition d'une situation de conflit violent vers la paix
Nature de l'implication externe	Assistance au développement jumelée à des conditions politiques	Accession aux institutions multilatérales (incitatif à la réforme)	Intervention militaire, principalement une opération de paix sous un leadership onusien
Acteurs externes clés	Acteurs financiers du développement : institutions financières internationales (OCDE, Banque mondiale, FMI), donateurs bilatéraux et les acteurs non étatiques	Acteurs de la sécurité : institutions (OTAN, UE, OSCE), gouvernements et les acteurs non étatiques	Acteurs de la sécurité : forces d'intervention, forces de maintien de la paix et les acteurs non étatiques
Problèmes spécifiques du secteur de la sécurité	Dépenses militaires excessives, mauvaise gestion qui entraîne un détournement des ressources dédiées au développement	Taille excessive des forces de sécurité étatiques, État fort, faiblesse des institutions de la société civile	Écroulement des institutions étatiques (<i>collapsed states</i>) et de la société civile, déplacement de la population, privatisation de la sécurité, résistance armée, prolifération des armes
Mot clé	Réforme	Réforme	Reconstruction

* Adapté et traduit de Bryden et Hänggi (2004 : 5-6)

Ce tableau est donc fort pertinent afin de bien comprendre ce qui distingue les trois contextes d'implantation des programmes de reconstruction et de réforme du secteur de la sécurité. Il est intéressant de noter que le caractère dysfonctionnel du secteur de la sécurité, c'est-à-dire l'incapacité de l'État à garantir la sécurité de sa population, est commun aux trois contextes d'implantation, mais que le secteur de la sécurité dans les environnements postconflituels se distingue par son effondrement total ou partiel. Alors qu'il est effondré dans les environnements postconflituels, le secteur de la sécurité est fréquemment caractérisé par une taille excessive et un investissement financier démesuré dans les deux autres contextes d'implantation.

Établis à l'intérieur des sociétés postconflituels, les programmes de reconstruction du secteur de la sécurité possèdent trois objectifs précis (Bryden et Hänggi, 2004 : 4-6; Brzoska, 2006 : 2-4; Brzoska et Heinemann-Grüder, 2004 : 123-129). D'abord, il importe de combler le déficit de sécurité à l'intérieur de l'État en redonnant à ce dernier le monopole de l'usage de la violence légitime. Pour ce faire, l'accent est mis sur la reconstruction des forces de sécurité étatiques telles que les forces armées et les corps de police afin qu'elles puissent garantir de façon réelle la sécurité des citoyens et de l'État. Les aspects d'efficacité opérationnelle et d'efficience sont ici importants. Le deuxième objectif est de réduire le déficit démocratique au niveau de la gouvernance du secteur de la sécurité en introduisant entre autres des mécanismes de surveillance qui correspondent aux normes démocratiques. Ces normes sont la transparence, l'imputabilité et le professionnalisme. Ces deux premiers objectifs sont communs à l'ensemble des programmes de réforme du secteur de la sécurité, c'est-à-dire à l'ensemble des contextes spécifiques d'implantation. Le troisième objectif est toutefois spécifique au contexte des environnements postconflituels puisqu'il consiste à l'enrayement des legs du conflit passé, notamment la grande quantité de groupes armés illégaux ainsi que des armes illicites.

Ainsi, malgré son apparition récente dans la littérature, le concept de reconstruction et de réforme du secteur de la sécurité est bien accepté au niveau de la communauté scientifique. Il semble toutefois que ce concept n'a été l'objet que de peu d'analyses et d'enquêtes à l'intérieur même des contextes spécifiques d'implantation (Bryden et Hänggi, 2004 : 5-6); la gestion et la

mise en œuvre de ces programmes ne sont que très peu étudiées (Peake, Scheye et Hills, 2006 : 83; Brzoska, 2006 : 4).

The SSR debate suffers from an imbalance between the broad acceptance of this rather recent concept and the relatively little consideration and investigation of specific reform contexts. In other words, it suffers from a conceptual-contextual divide which has to be bridged if the study of SSR is to facilitate the design and implementation of SSR programmes (Bryden et Hänggi, 2004 : 5-6).

La littérature sur le concept de réforme et de reconstruction du secteur de la sécurité semble donc souffrir d'un écart entre la détermination conceptuelle et l'application pratique à des cas spécifiques, ce qui nuit entre autres à la compréhension des effets de ces programmes dépendamment des contextes particuliers d'implantation. De plus, malgré le fait que les objectifs des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité soient bien établis, la littérature scientifique n'offre pas de critères d'évaluation de ces programmes vérifiés de façon empirique, c'est-à-dire appliqués à des cas spécifiques de sociétés postconflituelles. La présente recherche se propose donc de combler, du moins en partie, ces lacunes et d'ainsi réduire l'écart au sein de la littérature entre la détermination conceptuelle du phénomène et son analyse au niveau contextuel.

2.4. L'évaluation de programme

Puisque la présente recherche possède comme objectif principal l'élaboration et la vérification d'une grille d'évaluation des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité, il est pertinent de s'attarder à la littérature associée à l'évaluation de programme, à une définition de la recherche évaluative. L'évaluation de programme constitue un champ du domaine des politiques publiques depuis les années 1940. Ce champ s'est développé principalement en raison de la nécessité de rendre responsables les agents gouvernementaux de l'utilisation des ressources et des fonds publics, ce qui correspond au souci démocratique d'imputabilité des représentants (Alkin, 2004 : 12-15, 21). L'objectif premier de la recherche évaluative est donc de déterminer le degré d'atteinte des résultats désirés du programme spécifique ainsi que de fournir une explication de l'échec ou de la réussite afin de favoriser une réorientation du programme vers l'accroissement de son efficacité. La recherche évaluative peut se classer en fonction du stade d'implantation du programme auquel se déroulent les activités

d'évaluation. Ainsi, il y a l'évaluation *ex ante* qui précède la mise en place de la politique et l'évaluation *ex post* qui s'effectue suite à l'implantation de la politique publique et qui peut mener à une réorientation de cette dernière (Chevallier, 1986 : 553-559). Depuis quelques années, outre l'évaluation des politiques publiques internes à un État, la recherche évaluative s'intéresse aux programmes développés et implantés par les organisations internationales telles que la Banque mondiale et le Fond monétaire international à l'intérieur des pays en voie de développement. Il est donc possible d'observer une transition de la recherche évaluative vers l'environnement international. La présente recherche s'inscrit d'ailleurs dans ce courant.

Alors que Tyler a été le premier à développer dans les années 1940 la base de l'évaluation de programme en fonction de l'atteinte ou non des objectifs préétablis (Alkin, 2004 : 18-22), Suchman s'est efforcé d'élargir la compréhension de la recherche évaluative en définissant cinq catégories ou types d'évaluation (Alkin, 2004 : 22-23; Suchman, 1967 : 60-71). Ces catégories d'évaluation sont encore utiles à l'ère contemporaine afin de guider la formulation des grilles d'évaluation de programme, de déterminer les éléments spécifiques à évaluer. Il y a donc l'évaluation de l'effort, qui correspond à l'énergie consacrée à la mise en place du programme, et l'évaluation de la performance, qui correspond à la mesure des résultats en fonction de l'atteinte des objectifs préétablis. La troisième catégorie d'évaluation est la mesure de la justesse de la performance, c'est-à-dire le degré de correspondance du programme aux besoins réels de la population à laquelle il est destiné. Suchman élabore également l'évaluation de l'efficacité selon un rapport coûts/bénéfices ainsi que l'évaluation du processus, soit la recherche du mécanisme d'implantation qui détermine les raisons de la bonne performance ou non du programme. Alors que la recherche évaluative est traditionnellement centrée sur la mesure exclusive de la performance du programme en fonction de l'atteinte des objectifs préétablis, il est actuellement possible d'observer une tendance des chercheurs (Judd, 1987; Chen, 2004) à combiner l'évaluation de performance à l'évaluation des processus d'implantation.

Au tout début de l'apparition de l'évaluation de programme en tant que discipline dans les années 1940, les divers théoriciens ont d'abord tenté de la définir en vertu des principes scientifiques. L'évaluation de programme était donc vu par les pionniers tels que Tyler,

Suchman et Scriven comme une nouvelle science pourvue d'une méthodologie scientifique et exempte de jugement, d'où le nom de recherche évaluative.

Suchman (1967, p.7) viewed evaluation as "the utilization of scientific research methods and techniques for the purpose of an evaluation." Similarly, Scriven (1967, p.40-41) defined evaluation as "a methodological activity which combines performance data with a goal scale" (Chen, 1990 : 20).

Dès la genèse de l'évaluation de programme en tant que discipline scientifique, l'accent est donc mis sur la méthode de la recherche évaluative, ce qui a engendré une pléthore de théoriciens et de praticiens dans les années 1960, 1970 et 1980 qui s'attardaient exclusivement sur les enjeux propres à la méthodologie scientifique dans le cadre de la recherche évaluative. Puisqu'il était dominant, le paradigme expérimental a donc mené à associer l'évaluation de programme à une mesure quantitative de l'atteinte des objectifs initiaux du programme, à se concentrer exclusivement sur l'évaluation de la performance des programmes. Cet accent traditionnel sur la méthodologie a favorisé l'émergence d'un débat dans les années 1980 à propos de la méthode privilégiée pour la recherche évaluative (Chen, 1990 : 19-23, 33-34). Les pionniers de la discipline, tels Campbell, Stanley et Cook, ont adopté une approche positiviste combinée à une méthode quantitative et ont développé des modèles de recherche de type expérimental alors que les praticiens ultérieurs, tels Lincoln, Guba, Patton et Cronbach, adoptèrent plutôt une méthode qualitative, et ce, dans un dessein d'accroître la flexibilité de la recherche. Ce débat de nature exclusivement méthodologique s'épuise à la fin des années 1980, ce qui conduit à l'apparition d'une nouvelle génération de théoriciens qui ont voulu développer une vision complémentaire à celle purement méthodologique qui prévalait depuis le début de la discipline. Pour ce faire, cette nouvelle génération de théoriciens, qui inclut notamment Chen, Rossi, et Bickman, a démontré la pertinence d'intégrer la théorie relative au programme évalué lors de l'élaboration du design d'évaluation, ce qui a engendré le courant de la *theory-driven evaluation*. Ce courant, tout en reconnaissant la pertinence de la méthodologie en tant que guide de la collecte des données et de la vérification empirique des hypothèses formulées, accorde toutefois une importance significative à la théorie lors de la réalisation d'une évaluation. En adoptant la vision du courant de la *theory-driven evaluation*, il est dès lors possible de définir l'évaluation de programme de

façon élargie, c'est-à-dire d'une façon qui va au-delà de la méthodologie scientifique et qui combine plusieurs types d'évaluation, tels que l'évaluation de la performance et du processus.

the definition of program evaluation [...] includes the systematic collection of empirical evidence for the purpose of : (1) assessing the congruency between normative and actual program structures (including the structures of program treatment, implementation environment, and/or outcome); and (2) verifying the program's impact, its underlying causal mechanisms, or the degree of its generability (Chen, 1990 : 38).

3. Cadre théorique

3.1. La *theory-driven evaluation* de Chen

Afin de formuler une démarche d'évaluation cohérente des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité, la présente recherche s'inspire des travaux théoriques de Chen à propos de l'évaluation de programme. Pour ce faire, il importe d'abord de fournir quelques précisions sur l'origine du courant de la *theory-driven evaluation*, sur ses postulats de base, sur le modèle théorique et enfin sur la démarche d'évaluation qui combine l'évaluation des résultats du programme à son environnement de mise en œuvre, démarche dont s'inspire la présente recherche pour formuler une grille d'évaluation.

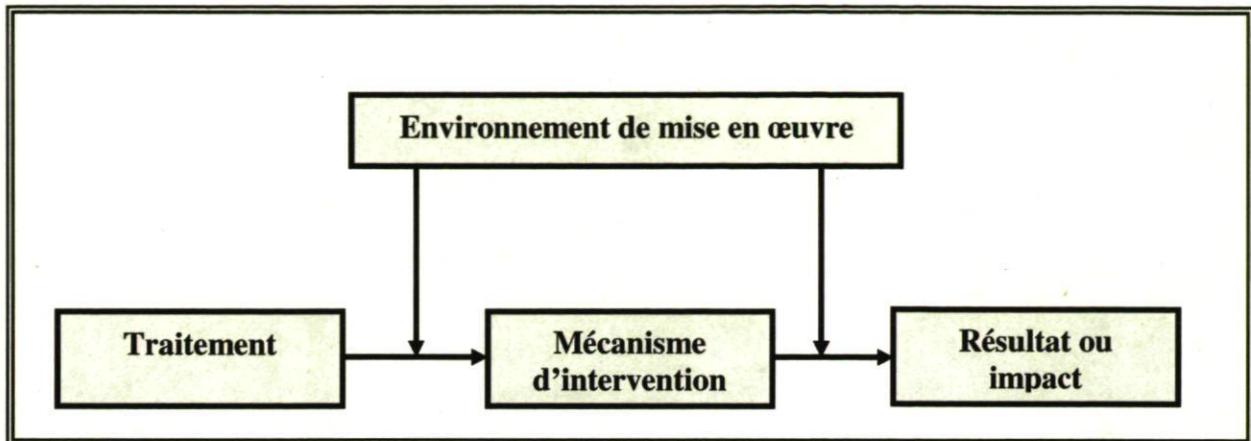
3.1.1. Son origine, ses postulats et son modèle de la théorie du programme.

La *theory-driven evaluation* s'est développée en réaction à l'approche traditionnelle de l'évaluation qui se concentre sur la méthodologie et qui consiste exclusivement en une vérification de la concordance entre les objectifs initiaux d'un programme et ses résultats en tant que mesure de la performance des programmes (Chen, 1990 : 17-28). Dans cette approche traditionnelle, le lien entre les entrants (*inputs*) et les aboutissants (*outputs*) n'est pas analysé; le mécanisme qui lie ces deux éléments est considéré telle une boîte noire. L'approche traditionnelle ne permet donc pas d'identifier les éléments déficients dans le mécanisme causal entre les entrants et les aboutissants, notamment parce qu'elle n'est pas sensible aux contextes organisationnel et politique ainsi qu'aux caractéristiques propres à l'environnement de mise en œuvre du programme. De ce constat, l'évaluation de programme sous une approche traditionnelle ne peut donc conclure à une amélioration des programmes ultérieurs, ce qui

devrait pourtant constituer, selon Chen, un des buts ultimes de toute évaluation de programme (Chen, 2004 : 133-134). Afin de pallier, du moins en partie, à ces déficits de l'approche traditionnelle de l'évaluation de programme, Chen a développé au cours des années 1980 et 1990 la *theory-driven evaluation* en tant que nouvelle approche de l'évaluation. Cette approche théorique implote la boîte noire en analysant les mécanismes, les processus et les facteurs dans l'environnement qui peuvent influencer les *outputs*, c'est-à-dire les impacts ou les résultats du programme. Possédant un objectif plus large que la détermination du succès ou de l'échec d'un programme, la *theory-driven evaluation* permet d'élaborer une explication de la performance, bonne ou mauvaise, du programme évalué. En valorisant une approche holistique de l'évaluation de programme, la *theory-driven evaluation* évalue le programme tout en tenant compte de son contexte d'implantation (Chen, 2004 : 135-136) puisqu'elle considère que ce dernier peut influencer les résultats ainsi que les impacts du programme évalué.

Afin de synthétiser sa compréhension de l'évaluation de programme, Chen a développé et publié dans son ouvrage de 1990 un modèle théorique représentant le système de changement d'un programme (Chen, 1990 : 50). Ce modèle, réalisé avant l'évaluation d'un programme, permet de mieux comprendre la dynamique de fonctionnement ainsi que la genèse du changement souhaité par le programme évalué. La première composante de ce modèle est le traitement ou l'intervention (Chen, 1990 : 102), c'est-à-dire l'ensemble des activités concrètes de mise en œuvre dirigées vers le groupe cible et qui sont nécessaires afin d'amorcer le changement désiré. Les résultats (Chen, 1990 : 89-90) incluent d'abord les résultats attendus, soit les objectifs initiaux du programme, ainsi que les impacts non prévisibles du programme. Le mécanisme d'intervention (Chen, 1990 : 191) représente le processus causal qui intervient théoriquement entre les activités de mise en œuvre (traitement) et les résultats du programme. Ce mécanisme est déterminé à l'aide de la théorie relative à l'objet social du programme évalué, tout comme l'environnement de mise en œuvre. Selon Chen, l'environnement de mise en œuvre se compose de sept dimensions (Chen, 1990 : 119-126) et chacune d'entre elles peut influencer le succès du processus de mise en œuvre du programme, conditionnant dès lors les résultats et, par le fait même, l'efficacité du programme évalué.

Schéma 1 : Modèle théorique du système de changement d'un programme*



* Adapté et traduit de Chen (1990 : 50)

La première dimension de l'environnement de mise en œuvre est celle des participants, c'est-à-dire les personnes ciblées par le programme. L'adhésion, la motivation et l'acceptation du programme par ces derniers constituent effectivement un facteur qui peut influencer la performance du programme. La deuxième dimension est composée des agents de mise en œuvre. Les attributs de ces derniers, comme leur degré de compétence, ainsi que la qualité de leur relation avec les participants peuvent influencer les résultats du programme évalué. La troisième composante est le mode de livraison qui se définit par les « efforts administratifs et structureaux pour organiser et coordonner les procédures d'opération, les agents de mise en œuvre et les participants » (Chen, 1990 : 122). Une autre composante sont les organisations de mise en œuvre qui sont responsables de la coordination et de la communication entre les divers acteurs de la mise en œuvre. Le réseau de relations interorganisationnelles est la cinquième dimension; l'importance est ici à savoir si ce réseau est caractérisé par une dynamique de coopération ou de compétition. La sixième dimension est le microcontexte. Ce dernier réfère à l'unité sociale immédiate des participants telle que la famille. La dernière dimension est le macrocontexte et inclut les structures sociales, économiques, politiques et culturelles dans lesquelles le programme est implanté. Chen affirme qu'une évaluation de l'environnement de mise en œuvre peut s'effectuer en ne considérant qu'une seule dimension ou une combinaison de dimensions, ce qui dépend de la pertinence de ces dernières pour le programme évalué.

3.1.2. *Implementation environment-impact evaluation*

Ce type concret d'évaluation développé par Chen (1990 : 274-288), et dont la présente recherche s'inspire afin de formuler sa démarche d'évaluation des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité, permet de combiner une évaluation des résultats du programme à une évaluation de son environnement de mise en œuvre. L'intérêt de combiner ces deux évaluations de base réside dans une plus grande compréhension de la relation d'influence entre certaines dimensions de l'environnement de mise en œuvre et les résultats du programme, permettant dès lors d'expliquer les conclusions relatives au succès ou à l'échec des programmes évalués. L'évaluation des résultats du programme s'effectue d'abord en fonction de l'atteinte des objectifs spécifiés avant l'implantation du programme, ce qui se fait principalement via la comparaison d'indicateurs à différents stades dans le temps. Parallèlement à l'évaluation des résultats, l'évaluation de l'environnement de mise en œuvre s'effectue; les dimensions de cet environnement à évaluer sont déterminées en fonction de la théorie qui concerne le phénomène social faisant l'objet du programme. Dans le cas de la présente recherche, la littérature relative aux programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans les environnements postconflituels fait état du dilemme concernant le degré de participation nationale aux efforts internationaux de reconstruction en tant que facteur potentiel d'influence sur les résultats du programme. C'est donc le degré de participation nationale qui sera étudié dans la présente recherche en tant qu'élément de l'environnement de mise en œuvre qui influence les résultats du programme évalué.

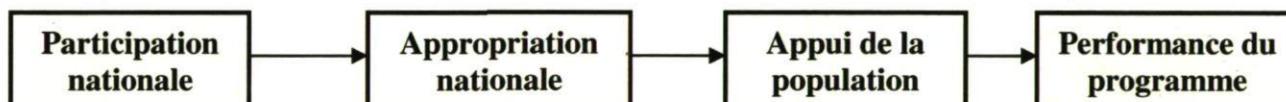
3.2. La participation nationale

Dans la littérature sur les programmes de reconstruction du secteur de la sécurité, il est effectivement question du dilemme de la participation nationale (Hänggi et Scherrer, 2008; Brzoska, 2006; Brzoska et Heinemann-Grüder, 2004; Bryden et Hänggi, 2004; Law, 2006; Chanaa, 2002; Donais, 2008a; Caplan, 2004; Yasutomi et Carmans, 2007) en tant que facteur potentiel d'influence sur la performance de ces programmes implantés dans les environnements postconflituels. Cette littérature affirme effectivement l'importance de la participation nationale afin de générer un sentiment d'appropriation nationale³ et non une perception populaire d'imposition extérieure de la réforme par les acteurs internationaux impliqués dans le

³ L'« appropriation nationale » est la traduction française du concept « local ownership ».

pays. Une forte participation nationale favorise donc l'émergence d'une confiance populaire envers la présence internationale et, par le fait même, envers les programmes de reconstruction orchestrés par les intervenants extérieurs (Bryden, 2004; Brzoska et Heinemann-Grüder, 2004; Brzoska, 2006). Afin d'accroître l'appui populaire à ces programmes, il importe de mentionner que la participation nationale doit être présente non seulement à la phase d'élaboration ou de formulation du programme, mais également lors de la phase de mise en œuvre (Donais, 2008b : 6). L'influence des éléments nationaux sur ces deux phases particulières peut s'effectuer, par exemple, via un processus de consultation, une participation à la prise de décision ou un partage organisé d'informations. Il est d'ailleurs possible de schématiser la relation d'influence postulée entre le degré de participation nationale et la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans les environnements postconflits.

Schéma 2 : Relation d'influence de la participation nationale.



3.2.1. Les types d'acteurs locaux

Avec la notion de participation nationale s'impose nécessairement le dilemme chez les intervenants internationaux de déterminer quels sont les éléments nationaux ou les types d'acteurs locaux à privilégier. Tout dépend de l'adoption d'une conception maximaliste ou minimaliste (Donais, 2008b : 9-12) de la participation nationale; ces deux conceptions représentent les pôles extrêmes d'un continuum. Les types d'acteurs à considérer sont principalement les élites politiques locales, les leaders nationaux, la société civile et les groupes non étatiques qui garantissent traditionnellement la sécurité ainsi que la justice.

Les intervenants internationaux, lors de la détermination des partenaires nationaux à privilégier dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité, s'associent traditionnellement avec les élites politiques locales ou les leaders nationaux. Le partenariat avec ce type d'acteurs se justifie par le fait qu'ils sont considérés comme possédant une capacité d'influence importante, faisant d'eux des agents de changement essentiels à toute réforme. Deux problématiques se posent toutefois ici. D'abord, il arrive fréquemment que ce type d'acteurs soit

peu coopératif envers la réforme du secteur de la sécurité puisque cette réforme exige une réorganisation de la structure de pouvoir existante, ce qui peut signifier une diminution de leur propre pouvoir personnel. Dès lors, la motivation politique à participer à la réforme peut s'avérer absente. Ensuite, dans les environnements postconflits, les leaders locaux possèdent souvent un lourd bagage de violation des droits humains, ce qui pose nécessairement un problème éthique aux intervenants internationaux (Donais, 2008c : 277). C'est le cas, par exemple, des anciens seigneurs de guerre en Afghanistan qui ont été intégrés au sein des institutions nationales afghanes de gouvernance. Malgré ces considérations diverses, il peut s'avérer difficile de tenir ces leaders à l'écart puisque, en possédant une capacité d'influence importante dans la population, ces derniers peuvent jouer un rôle négatif et ainsi faire échouer le processus de réforme du secteur de la sécurité.

Le deuxième type d'acteurs est la société civile qui inclut notamment les médias, les organisations non gouvernementales (ONG), les centres de recherche et les groupes d'intérêt (Yasutomi et Carmans, 2007 : 10-11, 27-31; Donais, 2008b : 9-12; Donais, 2008c : 284-287). Dans un souci d'accroître la représentation, l'importance de la société civile est de plus en plus reconnue, d'autant plus qu'elle est un contrepoids aux institutions étatiques dans le développement des politiques relatives au secteur de la sécurité. Outre ce rôle de surveillance des institutions étatiques, la société civile possède également un rôle de courroie de transmission entre la population et les élites politiques associées au secteur de la sécurité. Par ce rôle, la société civile a le pouvoir de faire émerger dans la population un sentiment d'inclusion et de confiance envers le processus de réforme.

Les groupes non étatiques ou les groupes armés informels qui agissent en tant que pourvoyeurs de sécurité et de justice représentent le troisième type d'acteurs; ces derniers sont particulièrement présents dans les environnements postconflits (Donais, 2008b : 9-12; Martin et Wilson, 2008 : 84). Ils sont la représentation même des préférences, des valeurs, des traditions et des pratiques locales; ils sont la manifestation traditionnelle de la sécurité au niveau local. De par cette qualité, il peut être pertinent pour les intervenants internationaux de les intégrer dans le processus de réforme, mais cela pose, encore une fois, un problème de nature éthique. Effectivement, ces groupements propagent fréquemment des valeurs contraires aux

normes internationales, notamment à propos des droits humains ou des droits des minorités. Ce problème éthique incite généralement les intervenants internationaux à tenir ce type d'acteurs à l'écart du processus de réforme.

En somme, le choix des partenaires locaux qui seront intégrés dans le processus de réforme du secteur de la sécurité relève des intervenants internationaux qui chapeautent le programme. Ce choix représente toujours un compromis entre l'efficacité et la légitimité, c'est-à-dire entre les acteurs qui possèdent une grande capacité d'influence et qui sont agents de changement et les acteurs qui respectent les normes internationales.

3.2.2. La dimension du *capacity-building*⁴ et le maintien dans le temps

La participation nationale aux efforts internationaux de reconstruction est également essentielle afin de favoriser le maintien dans le temps des nouvelles institutions étatiques émergentes suite à l'implantation des programmes de reconstruction. Il est effectivement important de stimuler la participation nationale dès le stade initial d'implantation des programmes de reconstruction afin de permettre le développement des capacités de gestion et d'administration au niveau national (Caplan, 2004; Donais, 2008c : 278). La nécessité de développement de ces capacités nationales découle de la volonté d'éviter un retour à la violence suite au retrait des intervenants internationaux, de favoriser la durabilité et le maintien dans le temps des efforts de reconstruction. Les intervenants internationaux doivent donc appuyer une stratégie de *capacity-building* afin de développer au niveau national les ressources, les habiletés et les connaissances nécessaires non seulement à la contribution directe au processus de reconstruction du secteur de la sécurité qui est en cours, mais ultimement au contrôle et à la gestion de ce secteur particulier (Donais, 2008c : 283). De ce constat, les donneurs internationaux doivent également s'occuper du développement des capacités et des compétences des types d'acteurs nationaux décrits dans la section précédente. Cela peut s'effectuer, par exemple, en finançant les activités des groupes de la société civile ou en favorisant l'échange d'expertise. En somme, la participation nationale, combinée au renforcement des capacités

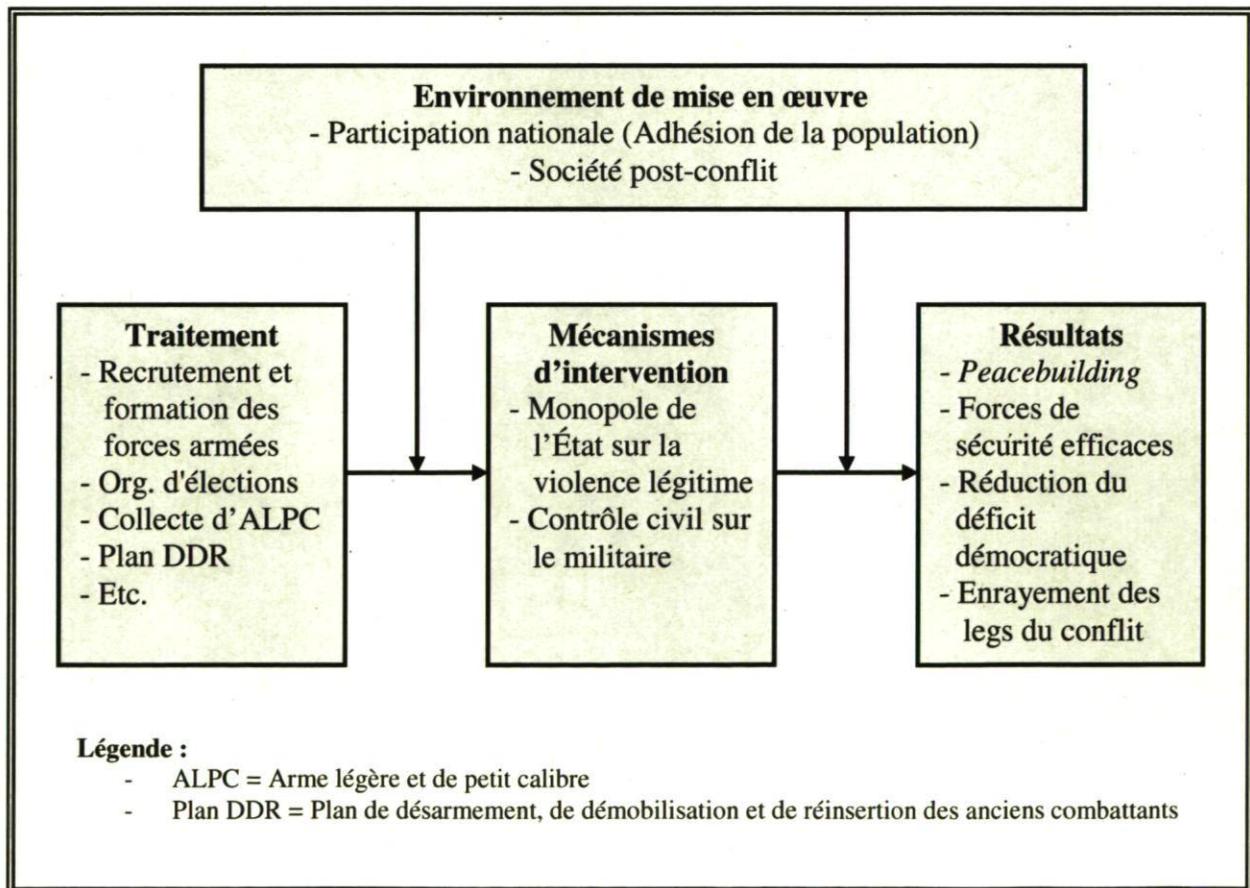
⁴ Étant difficile de fournir une traduction française adéquate pour ce terme, l'utilisation du terme anglais sera privilégiée au cours de la présente recherche.

nationales, s'inscrit ultimement dans une stratégie globale de sortie pour les acteurs internationaux impliqués dans le pays.

3.3. Le système de changement des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité

Avant de tenter de formuler des critères d'évaluation ainsi que des indicateurs de l'efficacité des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité, il peut être intéressant de s'efforcer de construire le système de changement de ces programmes selon le modèle élaboré par Chen. Cet exercice permet effectivement de développer une compréhension accrue non seulement des changements apportés par le programme, mais également de ce qui peut influencer l'atteinte ou non des objectifs initiaux de ces programmes.

Schéma 3 : Système de changement des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité.



Les résultats font d'abord référence aux trois objectifs initiaux des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité implantés dans les environnements postconflits, le but ultime étant le *peacebuilding*. Ces objectifs ont été mentionnés antérieurement et sont repris de façon abrégée dans le schéma 3. Le traitement inclut les activités concrètes de mise en œuvre qui engendrent le changement; ce sont, par exemple, le recrutement des membres des forces de sécurité nationales, la formation de ces derniers, l'organisation d'élections, les plans de collecte d'armes légères et de petit calibre (ALPC), les stratégies de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des anciens combattants, etc. Les mécanismes d'intervention représentent les processus théoriques causaux qui expliquent l'avènement du changement désiré entre le traitement et les résultats; ces mécanismes sont principalement le retour du monopole étatique de la violence légitime et l'émergence d'un contrôle civil sur les éléments militaires. Enfin, l'environnement de mise en œuvre qui peut influencer les résultats des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité inclut principalement le degré de présence des éléments nationaux dans le processus de reconstruction, soit la participation nationale, et ses conséquences sur l'appui de la population envers le programme. Les caractéristiques des sociétés postconflituelles, telles qu'elles ont été définies antérieurement, constituent également une dimension importante de l'environnement de mise en œuvre.

4. Cadre opératoire

4.1. Thèse et Hypothèses

Suite à l'énoncé théorique, il importe désormais d'élaborer une démarche opératoire concrète pour la réalisation de la présente recherche. Devant la problématique d'absence de critères de mesure d'efficacité des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans les environnements postconflits, la présente recherche vise à démontrer qu'il est possible de formuler une grille d'évaluation de ces programmes. Pour ce faire, la *theory-driven evaluation* développée par Chen sera utilisée afin d'orienter la démarche d'évaluation. Cette dernière combinera dès lors une évaluation des résultats à une évaluation de l'environnement de mise en œuvre. Ainsi, la grille d'évaluation vérifiera d'abord l'atteinte ou non des objectifs des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans un environnement postconflituel spécifique, ce qui comble le volet « évaluation des résultats » de la théorie de Chen. Les trois

objectifs principaux des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité sont, tels que mentionnés antérieurement, la reconstruction des institutions étatiques de sécurité selon un aspect d'efficience et d'efficacité opérationnelle (cet objectif s'accompagne également d'une amélioration du niveau de sécurité), la réduction du déficit démocratique de la gouvernance du secteur de la sécurité et l'enrayement des legs du conflit antérieur. Afin de combler le volet « évaluation de l'environnement de mise en œuvre » de la théorie de Chen, le degré de participation nationale sera vérifié en tant que facteur potentiel d'influence de l'efficacité des programmes. Par la revue de littérature des théories de *peacebuilding*, il a été effectivement possible d'observer l'importance de la participation nationale au niveau du processus de reconstruction du secteur de la sécurité dans les environnements postconflituels. En fait, le degré de participation nationale au sein des mécanismes de mise en œuvre des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité semble influencer les effets et les résultats de ces programmes, principalement en raison d'un renforcement de l'adhésion populaire aux programmes. La présente recherche analysera donc la participation nationale dans les environnements postconflituels spécifiques en tant que déterminant possible de la réussite ou de l'échec des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité qui y sont établis. Face à ces constats, il est possible de formuler deux hypothèses à la présente recherche.

1. Un haut degré de participation nationale s'accompagne d'une bonne performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans les environnements postconflituels selon une évaluation de l'atteinte des objectifs initiaux du programme.
2. Un faible degré de participation nationale s'accompagne d'une faible performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans les environnements postconflituels selon une évaluation de l'atteinte des objectifs initiaux du programme.

Les deux hypothèses énoncées possèdent la même variable indépendante ainsi que la même variable dépendante. La participation nationale est la variable indépendante puisque c'est cette dernière, dans la relation postulée, qui influence la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans les environnements postconflituels. La performance des programmes constitue dès lors la variable dépendante.

4.2. Stratégie de vérification

La stratégie de vérification choisie est l'étude de cas multiple. L'étude de cas, faisant partie des stratégies de vérification de nature qualitative, nécessitera, pour cette recherche précise, une collecte de données via les ressources documentaires secondaires disponibles. De ce fait, la présente recherche ne prévoit pas une procédure de collecte de données primaires par entrevue ou questionnaire.

La sélection de l'étude de cas multiple en tant que stratégie de vérification se justifie principalement par la nature des hypothèses de départ. Ces hypothèses, en impliquant une relation de covariation entre les variables, exigent effectivement la sélection d'une stratégie qui emploie la comparaison comme méthode de vérification, d'où le rejet de l'étude de cas simple. L'étude de cas multiple, en stipulant une comparaison des cas sélectionnés sur la base des valeurs respectives attribuées aux variables indépendante et dépendante, semble donc davantage appropriée pour la présente recherche. Par un souci de contrainte de temps, la recherche se concentrera uniquement sur deux cas particuliers, soit le Timor-Oriental et l'Afghanistan.

4.3. Sélection et justification des cas à l'étude

Avant de sélectionner les deux cas à l'étude, il importe d'abord de définir l'univers ou la population de cas, c'est-à-dire le domaine d'application de la présente recherche. Ce dernier se limite donc aux *failed states* ou aux *collapsed states* qui découlent d'un conflit armé violent et qui sont, ou ont été, l'objet d'une intervention des acteurs internationaux du type « consolidation de la paix » lors de la période 1990-2008. La détermination de cette période précise réside dans le fait que, antérieurement à cette date, les programmes de reconstruction du secteur de la sécurité n'étaient pas implantés dans les environnements postconflituels. La présence des acteurs internationaux doit donc également prévoir la gestion de l'implantation d'un programme de reconstruction du secteur de la sécurité. Ces États sont l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, Haïti, l'Irak, le Kosovo, le Libéria, la Macédoine, le Mozambique, le Sierra Leone, le Tadjikistan et le Timor-Oriental (Brzoska, 2006 : 1).

La sélection des deux cas à l'étude a été faite en fonction d'une variance au niveau de la variable indépendante déterminée lors de la réalisation d'une recherche préliminaire. En fait, le premier cas à l'étude, le Timor-Oriental (Hood, 2006), semble se caractériser par la faible participation des éléments nationaux dans le processus de reconstruction alors que le deuxième cas à l'étude, l'Afghanistan (Sedra, 2006), présenterait un plus haut degré de participation nationale. Cette disparité au niveau de la variable indépendante découle principalement du fait que c'est l'Administration transitoire des Nations unies au Timor-Oriental (ATNUTO) qui a géré les phases de formulation et de mise en œuvre du programme de reconstruction du secteur de la sécurité au Timor, ce qui a écarté la participation des éléments autochtones. De l'autre côté, un gouvernement transitoire national afghan a été implanté dès décembre 2001, ce qui a favorisé l'intégration des éléments nationaux au processus de reconstruction du secteur de la sécurité. La disparité de la variable indépendante entre les deux cas à l'étude constitue un élément central dans la stratégie de vérification des hypothèses : pour que la comparaison entre les deux cas soit valide, ces derniers doivent obligatoirement afficher une différence notable au niveau de la variable indépendante. C'est donc la disparité au niveau de la participation nationale entre le Timor-Oriental et l'Afghanistan qui justifie en premier lieu la sélection de ces deux cas.

La vérification des hypothèses s'effectuera donc en comparant la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité implantés dans ces deux États qui semblent posséder un degré différent de participation nationale au niveau des efforts de reconstruction. En fait, afin de confirmer les hypothèses, les résultats de la recherche doivent présenter une infériorité de la performance du programme de reconstruction du secteur de la sécurité au Timor-Oriental en comparaison à la performance du programme implanté en Afghanistan. L'observation de la tendance contraire, soit une meilleure performance du programme au Timor-Oriental, entraînerait l'infirmité des hypothèses de départ.

Outre la disparité au niveau de la variable indépendante, la justification de la sélection de l'Afghanistan et du Timor-Oriental comme cas à l'étude s'effectue également à l'aide de deux variables-contrôles. La première variable-contrôle est le nombre d'années d'implantation des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité. Les périodes d'implantation des

programmes doivent effectivement être semblables afin d'offrir une comparaison valable entre les deux pays des indicateurs qui mesurent l'évolution dans le temps des résultats. Afin de respecter cette variable-contrôle, la présente recherche traitera exclusivement des six premières années d'implantation des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité, soit la période 2000-2006 pour le Timor-Oriental et la période 2002-2008 pour l'Afghanistan.

Une deuxième variable-contrôle qui justifie la sélection des cas à l'étude réside dans l'état initial des institutions de sécurité qui font usage de la force (l'armée et les corps de police), c'est-à-dire au tout début de l'implantation des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité. L'état initial doit être similaire pour les deux cas choisis; l'état initial des forces de sécurité nationales doit effectivement être semblable afin de pouvoir comparer les progrès dans la reconstruction de celles-ci à l'aide des indicateurs de la variable dépendante. Or, c'est le cas pour l'Afghanistan et le Timor-Oriental : alors que la guerre civile ainsi que le règne des talibans ont complètement détruit ces institutions de sécurité en Afghanistan (Katzman, 2009 : 41), ce sont les forces de sécurité indonésiennes qui ont assuré la loi et l'ordre au Timor-Oriental jusqu'à la fin du régime d'occupation en 1999 (Hood, 2006a : 62). Dès lors, il est possible d'affirmer que les institutions de sécurité nationales étaient à la fois inexistantes en Afghanistan et au Timor-Oriental lors de l'implantation du programme de reconstruction du secteur de la sécurité respectivement en 2002 et en 2000. Si on se réfère à la définition antérieure des environnements postconflitsuels ainsi qu'à la distinction établie entre les *failed states* et les *collapsed states*, il est possible d'affirmer que les deux cas choisis sont des *collapsed states* en raison de l'effondrement ou de l'inexistence de la dimension institutionnelle au sein de ces deux États. À la lumière de cette distinction conceptuelle, il aurait effectivement été incohérent de comparer deux cas divergents sur cette caractéristique, à savoir un *failed state* et un *collapsed state*. Cette variable-contrôle établie lors de la sélection des cas a donc fortement restreint les cas possibles à sélectionner.

La sélection des cas à l'étude se justifie finalement par la quantité importante des informations disponibles, ce qui est une condition essentielle à toute recherche qui prévoit la collecte de données par l'observation documentaire.

4.4. L'opérationnalisation des variables

L'opérationnalisation des deux variables à l'étude, soit la participation nationale et la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité, s'est effectuée en se basant sur la structure de concept à trois niveaux telle qu'elle a été développée par Goertz (Goertz, 2006 : 46-65). Tout au long de cette section, il est d'ailleurs possible de se référer à la structure de concept de chacune des deux variables qui est schématisée aux pages 34 et 39 du présent mémoire. La structure de concept à trois niveaux de Goertz permet de déterminer non seulement des dimensions ontologiques au concept, mais également des indicateurs mesurables pour chacune de ses dimensions. Ce sont ces indicateurs précis qui permettront, par la suite, de réaliser l'étude de cas multiple. L'opérationnalisation des deux variables à l'étude, en permettant d'élaborer des indicateurs et, par le fait même, des critères d'évaluation de l'efficacité des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité, constituera la base de la grille d'évaluation de ce type de programme implanté dans les environnements postconflits. Ainsi, l'opérationnalisation des variables, plus particulièrement celle de la variable dépendante, permet de réaliser un objectif de la présente recherche tel qu'il a été mentionné antérieurement, à savoir l'élaboration d'une grille d'évaluation des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans les environnements postconflits dans un dessein de mesurer leur efficacité.

4.4.1. La variable indépendante : la participation nationale

L'opérationnalisation de la participation nationale s'est effectuée tout en se souciant d'intégrer les divers types d'acteurs locaux tels qu'ils ont été présentés antérieurement, à savoir les élites politiques locales, la société civile ainsi que les structures gouvernementales et administratives autochtones. La variable de la participation nationale se décompose donc en trois dimensions ontologiques, chacune d'elles faisant l'objet d'une section particulière dans les prochaines lignes.

4.4.1.1. Phase de formulation

Cette première dimension ontologique, tout comme la seconde, réfèrent aux étapes traditionnelles d'élaboration d'une politique publique ou d'un programme, à savoir la formulation (étape initiale de toute politique publique) ainsi que l'étape de mise en œuvre. Pour les programmes de reconstruction du secteur de la sécurité, la phase de formulation correspond à

l'étape où les intervenants internationaux élaborent les éléments du programme, la stratégie de réforme privilégiée à court et moyen termes ainsi que les objectifs concrets pour chaque institution touchée. L'étape de formulation des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité s'effectue généralement dans le cadre de rencontres internationales qui réunissent les acteurs internationaux impliqués dans le pays. La participation nationale peut dès lors se mesurer en fonction de la présence des représentants autochtones à ces rencontres internationales. Les représentants autochtones peuvent être, en fonction des types d'acteurs mentionnés précédemment, les élites politiques nationales, les leaders locaux ou les membres de la société civile. La présence de représentants autochtones aux rencontres internationales constitue donc le seul indicateur pour cette dimension.

4.4.1.2. Phase de la mise en œuvre

La phase de mise en œuvre des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité constitue la deuxième dimension ontologique de la variable « participation nationale ». C'est durant cette phase que les activités concrètes d'intervention se déroulent auprès des groupes cibles afin d'amorcer les changements au secteur de la sécurité qui ont été planifiés lors de la phase de formulation. Cette dimension se décompose en cinq indicateurs observables. Les quatre premiers correspondent d'ailleurs aux divers types d'acteurs nationaux. Le premier indicateur fait référence à l'existence d'un gouvernement autochtone, par opposition à la présence d'une administration transitoire internationale (Caplan, 2004; Law, 2006 : 119-120). L'existence d'un gouvernement autochtone, qui résulte d'un processus électoral, permet effectivement une mainmise des éléments nationaux sur le mécanisme de prise de décision, ce qui n'est pas possible lorsque l'on met en place une administration transitoire internationale. Avec un gouvernement autochtone, la responsabilité de gestion des institutions faisant partie du secteur de la sécurité relève ultimement des acteurs nationaux. Conjointement à cet indicateur, il peut être utile d'observer la structure exécutive du pouvoir, plus particulièrement s'il existe des ministères bien définis qui ont un rôle de gouvernance et de surveillance des institutions étatiques chargées de l'usage de la violence légitime (c'est-à-dire les forces de sécurité nationales).

Le deuxième indicateur observable est la présence de structures administratives autochtones (Caplan, 2004) qui relèvent des ministères faisant partie du secteur de la sécurité, à savoir le ministère de la Défense ainsi que le ministère de l'Intérieur. Ce sont les structures administratives qui sont traditionnellement responsables de la mise en œuvre de toute politique ou programme, d'où leur importance lorsque l'on doit élaborer une mesure de la participation nationale.

Le troisième indicateur est l'existence de comités parlementaires sur les questions de sécurité. Le Parlement national possède effectivement un rôle de surveillance de l'exécutif. Au cours de la réforme du secteur de la sécurité (Yasutomi et Carmans, 2008 : 30-31), le rôle principal des comités parlementaires est d'examiner les budgets alloués à la défense. Ils sont également appelés à fournir des rapports et des recommandations sur les diverses initiatives prises par l'exécutif concernant le secteur de la sécurité telles que la réorganisation des forces de sécurité nationales ou l'achat d'équipements pour ces dernières. De par ces divers rôles, le Parlement et ses comités constituent un élément central de la participation nationale.

Le quatrième indicateur, soit l'existence de groupes de la société civile sur les questions de sécurité, s'inscrit dans une volonté d'élargir le spectre d'acteurs nationaux impliqués dans le processus de réforme du secteur de la sécurité, c'est-à-dire en considérant les acteurs autres que ceux de nature étatique (Yasutomi et Carmans, 2007 : 10-11, 27-31; Donais, 2008b : 9-12; Martin et Wilson, 2008 : 91; Donais, 2008c : 284-287; Chanaa, 2002 : 64-68). Tel qu'il a été mentionné antérieurement, les groupes de la société civile ont effectivement un rôle à jouer dans le cadre du processus de réforme du secteur de la sécurité, plus particulièrement un rôle de surveillance des institutions étatiques, de partage des connaissances et de communication avec la population. Le partage d'informations sur les questions de sécurité peut s'effectuer, par exemple, par la mise en place d'un réseau d'échanges entre les élites politiques et les représentants de la société civile. Les groupes de la société civile qui seront observés dans le cadre de l'étude de cas multiple sont uniquement les médias; les ONG locales, les centres de recherche et les associations de professionnels sont donc exclus en raison du peu d'informations disponibles les concernant. Lors de l'analyse de cet indicateur, il sera donc pertinent de s'attarder à l'évolution des médias, à savoir s'il y a eu une croissance ou une diminution de leur

nombre. Il sera aussi intéressant de s'attarder à leur nature privée ou publique puisque cette caractéristique a une incidence sur la diffusion de l'information; plus les médias sont diversifiés, plus ces derniers peuvent jouer un rôle de surveillance des institutions étatiques, dont celles relatives au secteur de la sécurité. Le pluralisme des médias sera donc observé. Enfin, le degré de liberté de la presse sera également observé puisque ce dernier a certainement une influence directe sur le rôle joué par les médias en tant que surveillant des institutions de l'État. Effectivement, plus les médias sont censurés ou opprimés, moins leur participation à la reconstruction du secteur de la sécurité est efficace : ils ne peuvent pas non seulement jouer leur rôle de contrepoids aux institutions étatiques dans le développement des politiques relatives au secteur de la sécurité, mais leur rôle de courroie de transmission entre la population et les élites politiques associées au secteur de la sécurité s'en trouve également affaibli.

Le cinquième indicateur est l'existence d'une Stratégie nationale de sécurité (Hansen, 2008 : 51), document élaboré par les élites politiques locales qui explicite les grandes orientations que l'on veut donner au secteur de la sécurité. La Stratégie nationale de sécurité constitue donc un guide au sein duquel la direction et les objectifs communs sont clairement établis. Dans l'observation de cet indicateur lors de l'étude de cas multiple, il pourrait être intéressant d'analyser comment la Stratégie nationale de sécurité a été élaborée, par exemple, s'il y a eu un mécanisme de consultation nationale lors de son élaboration.

4.4.1.3. Appui des donneurs au *capacity-building*

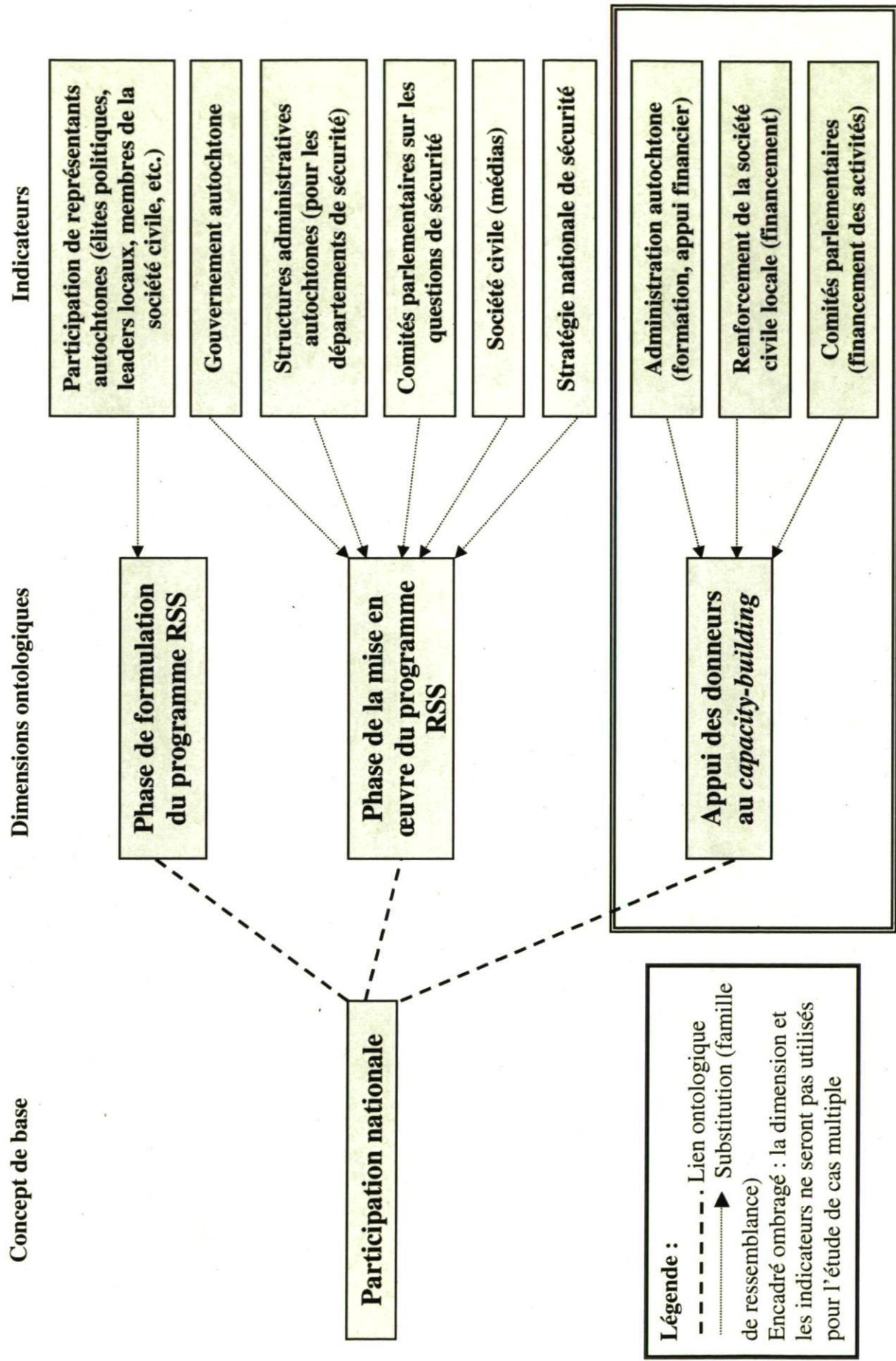
Pour que les divers types d'acteurs nationaux puissent exercer de façon effective leur rôle au moment de la phase de mise en œuvre des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité, les donneurs internationaux doivent s'assurer qu'ils possèdent les ressources, les habiletés et les connaissances nécessaires afin de remplir leurs fonctions. Les intervenants internationaux doivent donc appuyer une stratégie de *capacity-building* afin de développer au niveau national les ressources, les habiletés et les connaissances nécessaires non seulement à la contribution directe au processus de reconstruction du secteur de la sécurité qui est en cours, mais ultimement au contrôle et à la gestion de ce secteur particulier (Martin et Wilson, 2008 : 94; Donais, 2008c : 282-287; Yasutomi et Carmans, 2007 : 26-33). La troisième dimension ontologique de la variable « participation nationale » reflète donc cette réalité et correspond à

l'appui des donateurs au *capacity-building*. Cette dimension ontologique inclut trois indicateurs observables qui constituent des mesures ou des stratégies de *capacity-building* (Nathan, 2008 : 26-31) que peuvent entreprendre les intervenants internationaux.

Le premier indicateur de cette dimension est l'appui financier des donateurs internationaux envers les administrations autochtones qui relèvent des ministères de sécurité afin de les aider dans la mise en œuvre du programme de reconstruction du secteur de la sécurité. L'idée est ici de faciliter leur travail quotidien en leur fournissant de l'équipement de bureau comme des ordinateurs, mais aussi d'accroître leurs connaissances techniques en finançant des recherches ou des visites de formation dans d'autres pays. Le deuxième indicateur est le renforcement de la société civile locale via le financement des activités des groupes organisés qui s'intéressent aux questions de sécurité et de défense. Le troisième indicateur est le financement des activités de recherche des comités parlementaires spécialisés en matière de sécurité et de défense. Le financement des activités peut aussi se traduire par l'octroi de formation aux parlementaires locaux.

Tel qu'il est possible d'observer dans la schématisation de la variable indépendante à la page suivante, la dimension ontologique « appui des donateurs au *capacity-building* » sera mise à l'écart de l'étude de cas multiple. La mesure de la participation nationale se fera donc exclusivement à l'aide des deux premières dimensions ontologiques, à savoir la phase de formulation et la phase de mise en œuvre des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité. Cet abandon se justifie d'abord par une volonté de limiter l'analyse exclusivement aux programmes de reconstruction du secteur de la sécurité puisque ces derniers constituent l'objet central de la présente recherche. Une extension de l'analyse au financement des activités de *capacity-building* ne semble effectivement pas être pertinente en fonction des objectifs initiaux de la recherche. L'abandon de cette dimension ontologique se justifie ensuite par un souci de faisabilité; les données relatives au financement des stratégies de *capacity-building* par les donateurs internationaux sont effectivement difficiles à obtenir et à compiler, n'étant pas nécessairement de nature publique.

Schéma 4 : Opérationnalisation de la participation nationale (Variable indépendante)



4.4.1.4. Une variable de nature ordinale

La variable indépendante est de nature ordinale puisqu'elle implique une gradation dans la participation nationale qui peut être qualifiée de nulle, de faible, de moyenne ou d'élevée. L'intensité de la participation nationale sera déterminée pour chacun des deux cas à l'étude, l'Afghanistan et le Timor-Oriental, en fonction des indicateurs décrits précédemment. Ainsi, une participation nationale nulle correspond à l'observation d'aucun indicateur sur les six, une participation nationale faible correspond à l'observation de un à deux indicateurs, une participation nationale moyenne correspond à l'observation de trois à quatre indicateurs et une participation nationale forte correspond à l'observation de cinq à six indicateurs. Les indicateurs sont ici considérés comme possédant la même importance puisqu'il est impossible de quantifier la valeur des indicateurs les uns par rapport aux autres. Étant trop récente, la littérature ne permet effectivement pas d'effectuer ce type de démarche.

4.4.2. La variable dépendante : la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité

L'opérationnalisation de la variable dépendante devrait s'effectuer à l'aide des trois objectifs principaux de ces programmes qui sont 1) la reconstruction des forces de sécurité nationales qui s'accompagne d'un accroissement du niveau de sécurité, 2) la réduction du déficit démocratique au niveau de la gouvernance du secteur de la sécurité et 3) l'enrayement des legs du conflit passé. Dans un souci de faisabilité, la présente recherche ne tiendra toutefois pas compte des deuxième et troisième objectifs afin de mesurer la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité. L'abandon de ces deux objectifs est nécessaire non seulement en raison de la contrainte du temps alloué à la conduite de la recherche, mais également en raison d'un choix de s'attarder exclusivement aux institutions de sécurité qui font usage de la force (l'armée et les corps de police) et non aux institutions de gouvernance. L'abandon du deuxième objectif se justifie aussi par le fait que les impacts du programme concernant une réduction du déficit démocratique ne sont observables qu'à très long terme (Peake, Scheye et Hills, 2006 : 83). Considérant le fait que les programmes de reconstruction du secteur de la sécurité n'ont été implantés que récemment dans les environnements postconflituels (soit au cours des années 1990-2000), il est peu probable qu'une recherche se concentrant sur le deuxième objectif puisse fournir des résultats satisfaisants.

Pour l'objectif sélectionné, soit la reconstruction des forces de sécurité nationales⁵ qui s'accompagne d'un accroissement du niveau de sécurité, il est donc possible d'associer des dimensions ontologiques ainsi que des indicateurs afin de former, tout comme pour la variable indépendante, une structure de concept à trois niveaux (Goertz, 2006 : 46-65). Les quatre dimensions ontologiques font d'ailleurs chacune l'objet d'une section dans les prochaines lignes.

4.4.2.1. L'autonomie opérationnelle

L'autonomie opérationnelle correspond à la capacité des nouvelles forces de sécurité nationales d'effectuer et de planifier des opérations complexes de façon indépendante, c'est-à-dire sans l'aide des troupes internationales présentes sur le terrain. L'autonomie opérationnelle constitue donc une dimension de l'efficacité des forces de sécurité nationales nouvellement créées. Cette dimension contient deux indicateurs. Le premier indicateur est l'évolution dans le nombre d'opérations conduites seules, soit sans l'aide des troupes internationales présentes sur le terrain. Le deuxième indicateur est la diversité des équipements à la disposition des nouvelles forces de sécurité nationales (Chan, 2007 : 4; Sedra, 2002 : 96-97; ICG, 2006b : 15-17). En effet, une concentration de l'équipement accroît inévitablement la dépendance envers les troupes internationales.

Bien que la dimension « autonomie opérationnelle » constitue un élément important de la grille d'évaluation de la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité, cette dimension ontologique ne sera pas étudiée lors de l'étude de cas multiple au sein de la présente recherche. L'abandon de cette dimension se justifie d'abord par un souci de faisabilité puisque le nombre d'opérations conduites seules n'est pas toujours publicisé de façon systématique. L'obtention des données pourrait se faire par l'entrevue de hauts responsables impliqués dans la reconstruction des forces de sécurité nationales dans chacun des deux cas étudiés, mais le temps alloué à la recherche ne permet pas d'utiliser cette technique de collecte de données. De plus, le deuxième indicateur, soit la mesure de diversité de l'équipement, nécessiterait la réalisation d'un inventaire précis du matériel militaire à la disposition des forces

⁵ Il importe ici de souligner que les forces de sécurité nationales regroupent à la fois l'armée et la police. Dès lors, la vérification des indicateurs pour la variable dépendante se fera exclusivement pour ces deux institutions précises.

de sécurité nationales, ce qui constitue un exercice fastidieux et peu utile compte tenu des objectifs principaux de la présente recherche. Dès lors, la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité sera mesurée en fonction des trois dimensions ontologiques suivantes et des indicateurs qui leur sont associés.

4.4.2.2. Le professionnalisme et la corruption

Le professionnalisme et la corruption représentent la seconde dimension de l'évaluation de l'efficacité des forces de sécurité nationales nouvellement construites. Le professionnalisme réfère à l'idée de remplir ses fonctions en respectant les normes démocratiques, telles que la transparence, l'imputabilité et le respect des droits humains (y compris ceux des minorités), tout en évitant les comportements associés à la corruption. Le professionnalisme des membres des forces de sécurité nationales est important afin de gagner en respectabilité, en confiance ainsi qu'en acceptation au sein de la population (Simonsen, 2007 : 584-585). La mesure de cette dimension est essentielle dans l'évaluation de l'efficacité des réformes implantées au sein du secteur de la sécurité.

Afin de mesurer cette dimension, deux indicateurs ont été élaborés (Yasutomi et Carmans, 2007 : 17, 32-33; Brzoska, 2006 : 10). Le premier indicateur réfère à l'évolution du nombre de comportements d'abus de violation des droits humains qui ont été répertoriés et exécutés par les membres des forces de sécurité nationales. L'important pour cet indicateur est d'observer une progression ou une diminution du nombre de comportements. Le deuxième indicateur correspond au sous-financement des infrastructures de sécurité étatiques, soit le salaire des membres des forces de sécurité nationales. L'idée est ici qu'un faible salaire incite à exécuter des comportements de corruption, à accepter de se faire soudoyer en échange de bénéfices financiers.

4.4.2.3. La représentativité

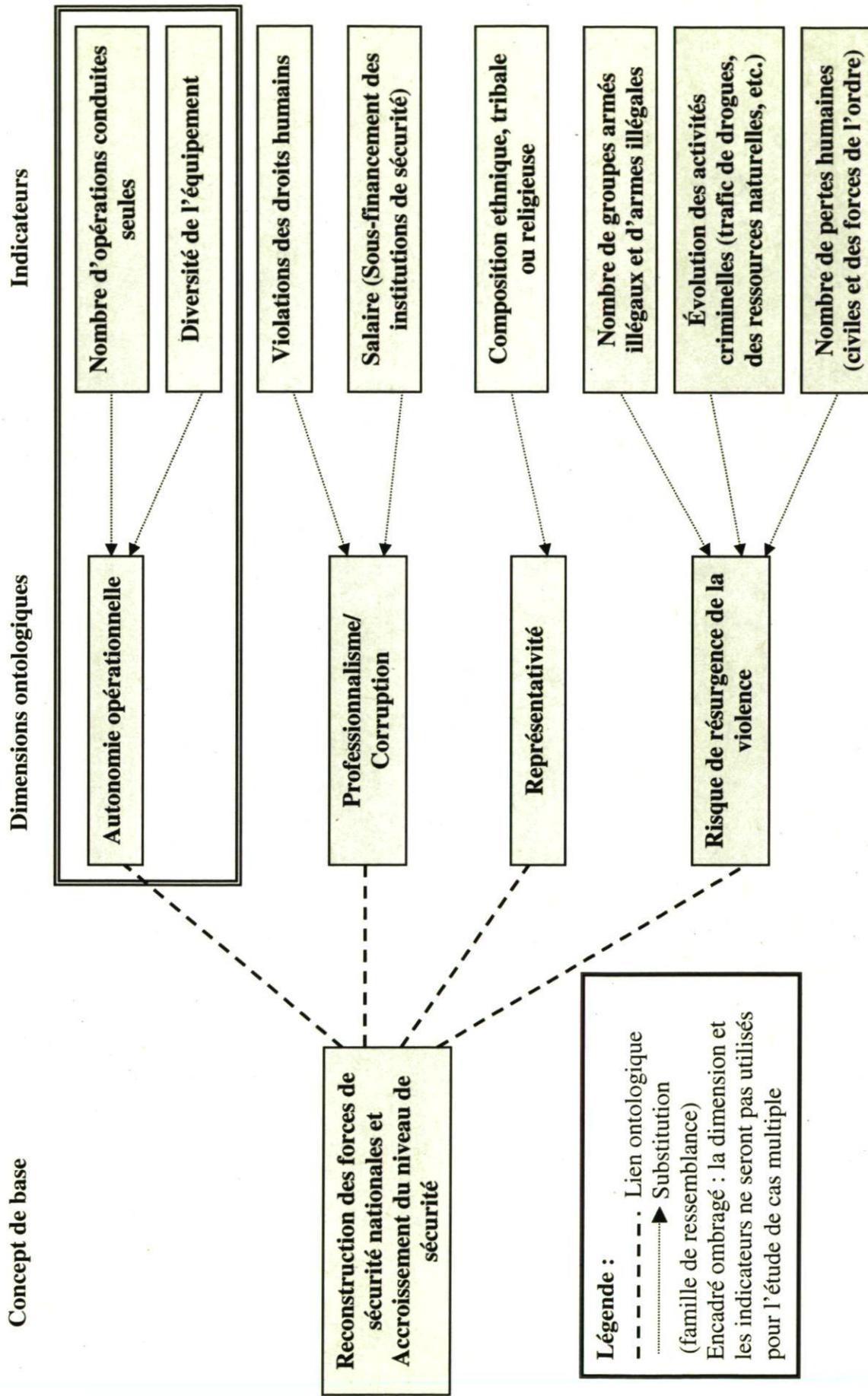
La représentativité fait ici référence à l'importance de bâtir des forces de sécurité nationales qui sont représentatives de la population du pays dans leur composition ethnique, tribale ou religieuse. Il s'agit dès lors d'éviter les préférences ethniques dans la composition des nouvelles institutions étatiques de sécurité, et ce; pour plusieurs raisons (Simonsen, 2007;

Brzoska, 2006 : 10; Law, 2006 : 119). D'abord, des forces de sécurité nationales qui sont représentatives de la population contribuent non seulement à la consolidation d'une paix encore fragile, mais assurent également une légitimité du nouvel ordre politique mis en place après le conflit. En fait, quand un groupe est surreprésenté au sein des forces de sécurité nationales, le risque que ces dernières deviennent un instrument d'oppression des groupes minoritaires est plus élevé, d'autant plus lorsque le conflit a mis en scène des abus sur une base ethnique ou religieuse de la part des infrastructures sécuritaires étatiques. Des forces de sécurité nationales qui sont ethniquement ou religieusement représentatives de la population favorisent non seulement une diminution du risque d'un nouveau conflit armé basé sur les tensions intercommunautaires, mais également un accroissement du sentiment de sécurité au niveau des différents groupes qui composent la population. Face à ces constats, la représentativité constitue une dimension essentielle de la reconstruction efficace des forces de sécurité nationales. Afin de mesurer cette dimension ontologique, l'indicateur de la composition ethnique, tribale ou religieuse a été élaboré.

4.4.2.4. La résurgence de la violence

Afin de mesurer la capacité des forces de sécurité nationales à assurer un accroissement du niveau de sécurité dans le pays, il peut être utile de s'intéresser aux indicateurs qui démontrent une résurgence de la violence ou qui accroissent les risques d'un retour à la violence. Trois indicateurs ont ici été développés (Brzoska, 2006 : 9; Law, 2006 : 118; Yasutomi et Carmans, 2007 : 33-36). D'abord, il y a l'évolution du nombre de groupes armés illégaux et d'armes illégales. La prolifération de ces derniers constitue effectivement un risque important pour la dégradation de la situation sécuritaire. Le deuxième indicateur est l'évolution des activités criminelles, à savoir si elles sont en hausse ou en diminution depuis l'établissement du programme de reconstruction du secteur de la sécurité. Les activités criminelles, telles que le trafic illégal de drogue ou des ressources naturelles, peuvent effectivement constituer une source de financement pour les combattants rebelles et ainsi contribuer à la détérioration du niveau de sécurité. Le dernier indicateur est l'évolution du nombre de pertes humaines dans la population civile et au sein des forces de sécurité nationales, à savoir si elles ont diminué ou augmenté depuis la mise en place du programme de reconstruction du secteur de la sécurité.

Schéma 5 : Opérationnalisation de la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité (Variable dépendante).



4.4.2.5. Une variable de nature ordinale

Tout comme pour la variable indépendante, la variable dépendante est de nature ordinale puisqu'elle implique une gradation dans la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité qui peut être qualifiée de nulle, de faible, de moyenne ou d'élevée. La performance de ces programmes en fonction du degré de réussite du premier objectif sera déterminée pour chacun des deux cas à l'étude, l'Afghanistan et le Timor-Oriental, en fonction des indicateurs décrits précédemment. Une performance nulle signifie l'observation d'aucune dimension sur les trois mesurées, à savoir le professionnalisme, la représentativité et un faible risque de résurgence de la violence. La présence d'une dimension correspond à une faible performance, l'observation de deux dimensions signifie une performance moyenne et la présence de trois dimensions représente une performance forte.

Le cadre de la recherche étant désormais bien établi, l'étude de cas multiple proprement dite peut maintenant commencer et sera d'ailleurs l'objet de la prochaine partie du mémoire. La recherche s'attardera d'abord sur le cas du programme de reconstruction du secteur de la sécurité implanté en Afghanistan pour ensuite se concentrer sur l'analyse du programme implanté au Timor-Oriental. Pour chacun des deux cas, une exposition contextuelle sera effectuée en premier lieu afin d'enraciner les programmes dans leur contexte spécifique d'implantation. En effet, bien que ces deux cas soient comparables, il importe de tenir compte tout de même de leur spécificité. Le degré de participation nationale ainsi que celui de performance du programme de reconstruction du secteur de la sécurité seront ensuite établis pour chacun des deux cas. Enfin, une comparaison des résultats sera effectuée tout en fournissant des explications afin d'obtenir une meilleure compréhension de ces derniers. C'est la discussion des résultats qui fera l'objet de la conclusion du présent mémoire.

5. L'Afghanistan

Le cas de l'Afghanistan constitue un exemple de situation postconflictuelle où, suite à la chute du régime taliban en décembre 2001, la communauté internationale s'est impliquée afin de non seulement sécuriser le pays, mais également de reconstruire les institutions étatiques, dont celles relatives à la sécurité. Lors d'une rencontre du G8 en avril 2002, les leaders internationaux de la reconstruction en Afghanistan ont développé un programme de reconstruction du secteur de la sécurité qui est divisé en cinq piliers principaux. Pour chaque pilier, une nation a été nommée responsable de fournir les ressources financières et de gérer les activités de reconstruction. Ainsi, les États-Unis sont responsables de la réforme du secteur militaire et de la formation de l'Armée nationale afghane (ANA), l'Italie gère la réforme judiciaire, le Royaume-Uni s'occupe de la lutte anti-narcotique, l'Allemagne coordonne la création de la Police nationale afghane (PNA) et le Japon, en partenariat avec la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA), dirige l'établissement des programmes de Démobilisation, désarmement et réintégration des anciens combattants (Sedra, 2006 : 94-95). Cet établissement des grandes orientations du programme de reconstruction du secteur de la sécurité en Afghanistan constitue ce que l'on a appelé le processus de Genève.

Avant de s'attarder davantage sur le programme de reconstruction du secteur de la sécurité en Afghanistan et avant d'y analyser les variables indépendante et dépendante, il importe de dresser un portrait de la situation conflictuelle dans le pays ainsi que d'exposer un bref résumé du contexte dans lequel s'est implanté le processus de réforme du secteur de la sécurité. Cet exposé sera effectué dans le souci de tenir compte, lors de la réalisation de l'étude de cas, des spécificités contextuelles de l'Afghanistan. Il en sera de même pour le Timor-Oriental lors de la réalisation de la deuxième étude de cas. Une chronologie des événements marquants en Afghanistan est également disponible à l'Annexe A située à la toute fin du présent mémoire; cette même chronologie a aussi été effectuée pour le Timor-Oriental et cette dernière est disponible à l'Annexe B. Ces chronologies sont utiles afin de mieux cerner le contexte historique de chacun des deux États.

5.1. L'Afghanistan, un pays ravagé par des décennies de guerre (1979-1996)

L'Afghanistan a obtenu son indépendance par rapport au pouvoir colonial britannique en 1919 (BBC News, 2009c et 2009d; Library of Congress, 2008; CIA, 2009a; Katzman, 2009). Les premières décennies de ce nouveau pays ont été marquées par plusieurs coups d'État, dont celui d'une faction communiste en 1978. Cet événement marqua le début d'au moins deux décennies de guerre, ce qui ravagea le pays et ses institutions. Dès 1979, et ce, jusqu'en 1989, des troupes soviétiques envahissent et occupent l'Afghanistan afin de soutenir le régime communiste chapeauté par Babrak Karmal, président de l'Afghanistan. Une lutte acharnée menée contre l'occupation soviétique implique diverses factions tribales appelées les moudjahidines. Ces combattants de libération nationale ont formé une alliance dès 1985 afin de renforcer la résistance anti-régime. Dans un contexte de guerre froide où les deux grands blocs idéologiques s'affrontent, plusieurs pays luttant contre l'expansion du communisme sont également impliqués dans le pays, notamment les États-Unis, la Chine, le Pakistan, l'Iran et l'Arabie Saoudite. Ces derniers fournissent des armes et de l'aide financière à la résistance.

Suite à la signature d'un accord de paix, les troupes soviétiques se retirent complètement de l'Afghanistan en 1989, mais la guerre civile persiste puisque les moudjahidines veulent destituer le président Najibullah qui a remplacé Karmal à la présidence du régime communiste en 1986. Il sera finalement démis de ses fonctions en 1992, ce qui laisse un vacuum de pouvoir politique, favorisant dès lors la reprise des affrontements entre les diverses factions tribales et ethniques de l'Afghanistan. Une entente entre les moudjahidines en 1993 a permis la formation d'un gouvernement avec Rabbani à la présidence. La résistance contre ce gouvernement s'est dès lors mise en place et est menée par les talibans, dominés par l'ethnie pashtoune. Les talibans vont finalement prendre le contrôle de la capitale en 1996 et ont chassé, par la même occasion, Rabbani du pouvoir politique.

Ces deux décennies de guerre, d'abord contre l'occupant soviétique et ensuite entre les diverses factions tribales et ethniques pour l'acquisition du pouvoir politique, ont donc ravagé l'Afghanistan, notamment en détruisant les infrastructures en place telles que le réseau routier et le réseau de transport d'énergie (les générateurs, les pipelines, etc.). Ces guerres successives ont également détruit le système d'éducation et de santé; les enseignants et les médecins ont quitté

le pays afin de s'éloigner des violences. L'économie de l'Afghanistan, basée principalement sur l'agriculture et l'industrie minière, a également été ébranlée par ces années de conflit; l'Afghanistan est devenu durant cette période un pays parmi les plus pauvres au monde. En s'emparant du pouvoir politique, les talibans ont donc hérité d'un État empreint par les rivalités conflictuelles et en effondrement.

5.2. Le régime taliban (1996-2001)

Les talibans prennent donc le contrôle de la capitale ainsi que de la gouvernance de l'Afghanistan en 1996 et, dès 1997, ces derniers contrôlent plus des deux tiers du territoire afghan (BBC News, 2009c et 2009d; Library of Congress, 2008). Les talibans amènent de l'ordre et de la stabilité en introduisant une version radicale de l'islam dans leur façon de gouverner le pays. Ils démantèlent notamment les forces de sécurité nationales afghanes, soit l'armée et les corps de police, afin de créer le ministère pour la Promotion de la Vertu et la Suppression du Vice chargé d'imposer l'adhésion stricte aux coutumes de l'islam (Katzman, 2009 : 5-8). Ce ministère, ayant autorité suprême, a été responsable de plusieurs actes de violation des droits humains, voire de torture, notamment l'imposition de punitions physiques importantes et l'exécution publique de femmes reconnues coupables d'adultère. Afin de conserver l'intégrité de l'islam en Afghanistan, certains comportements étaient bannis tels que l'écoute de musique provenant de l'Occident, l'écoute de la télévision ou la danse. Les femmes, lors de cette période, étaient également soumises à des règles très strictes puisqu'elles ne pouvaient pas fréquenter des établissements scolaires ni travailler en dehors de la maison. En raison de son adhésion à une version radicale de l'islam et parce qu'il affichait un nombre record de violation des droits humains, le régime taliban n'a jamais été reconnu par les États occidentaux en tant que gouvernement légitime de l'Afghanistan. Seuls le Pakistan et l'Arabie Saoudite ont reconnu les talibans comme les gouvernants légitimes de l'Afghanistan.

Suite aux attentats terroristes du 11 septembre 2001, les États-Unis ont exigé des talibans l'arrêt de leur politique de protection d'Oussama ben Laden, responsable de la planification de ces attentats, et la livraison de ce dernier aux autorités américaines. Devant le refus des talibans de coopérer, les États-Unis, avec leur allié du Royaume-Uni, ont lancé en octobre 2001 des frappes aériennes et des opérations terrestres; c'est l'Opération *Enduring Freedom* qui a permis

la chute du régime taliban en décembre 2001. Devant le vide politique et l'effondrement des institutions étatiques, plusieurs mesures sont prises afin de procéder à une reconstruction de l'État afghan.

5.3. La période de reconstruction de l'Afghanistan (2001 à aujourd'hui)

L'Accord de Bonn, conclu dès le 5 décembre 2001 entre les groupes afghans par l'intermédiaire des acteurs internationaux, dresse non seulement un échéancier des étapes principales de la transition politique en Afghanistan, mais établit également une administration transitoire nationale avec à sa tête Hamid Karzaï. La nouvelle Constitution de l'État afghan sera adoptée en janvier 2004, les premières élections présidentielles auront lieu en novembre 2004⁶ et les élections parlementaires se dérouleront en septembre 2005. Arrivé à échéance, l'Accord de Bonn est remplacé par le Pacte pour l'Afghanistan en janvier 2006, ce dernier établissant des objectifs pour l'assistance internationale (période 2006-2010) dans les domaines de la sécurité, du développement économique, de la lutte anti-corruption, de la protection des droits humains et de la lutte contre le trafic de drogue. Parallèlement à ces deux accords, le programme de reconstruction du secteur de la sécurité afghan est mis en œuvre; il s'agit, tel que mentionné précédemment, du processus de Genève établi lors d'une rencontre du G8 au printemps 2002.

5.3.1. Les acteurs internationaux impliqués

Afin de porter assistance au processus de reconstruction des infrastructures étatiques en Afghanistan, plusieurs acteurs internationaux sont impliqués dans le pays depuis la chute du régime taliban en 2001. Il y a d'abord les troupes militaires étrangères qui sont chargées de la sécurité de la population, dont l'Opération *Enduring Freedom* commandée par les États-Unis et la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), mission de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui a débuté en août 2003 et qui possède depuis ses débuts un mandat onusien. Plusieurs pays membres de l'OTAN participent pleinement à la FIAS, notamment via le commandement des Équipes provinciales de reconstruction. Ces équipes, qui regroupent autant des experts civils que des militaires, sont chargées notamment des projets de développement mis en place dans les provinces. Depuis mars 2002, il y a également la Mission

⁶ Hamid Karzaï gagne les élections présidentielles avec plus de 55,4 % des voix (Nations unies, 2005a : 4).

d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA) qui contribue également au processus de reconstruction.

5.3.2. La création de l'Armée nationale afghane (ANA)

Puisque la présente étude de cas se penche principalement sur la reconstruction des forces de sécurité nationales en tant que pilier central des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité, il est pertinent au cours des prochaines lignes de s'attarder à décrire la période menant à la création de l'ANA et de la PNA. Commençons d'abord par l'ANA. Tel qu'il a été mentionné antérieurement, ce n'est qu'au printemps 2002 que le programme de reconstruction du secteur de la sécurité a été élaboré de façon exhaustive, dont le pilier principal, pris en charge par les États-Unis, réside dans la réforme militaire et la création de l'ANA. L'objectif ultime de cette réforme militaire a été réaffirmé au sein du Pacte pour l'Afghanistan en 2006 :

by end 2010 : A nationally respected, professional, ethnically, balanced Afghan National Army will be fully established that is democratically accountable, organized, trained and equipped to meet the security needs of the country and increasingly funded from government revenue, commensurate with the nation's economic capacity; the international community will continue to support Afghanistan in expanding the ANA towards the ceiling of 70 000 personnel articulated in the Bonn talks (S.n., 2006).

La formation des premières recrues afghanes a donc débuté en mai 2002 au Centre militaire de Kaboul. La formation des recrues de l'ANA est principalement prise en charge par les États-Unis, pays responsable qui gère les activités de reconstruction au niveau du pilier de la réforme militaire. Outre le Centre militaire de Kaboul, les États-Unis coordonnent la formation des recrues au sein de quatre autres centres situés à Herat, Gardez, Kandahar et Mazâr-é-Charif⁷ (Katzman, 2007 : 25-27). Les recrues y reçoivent une formation de dix semaines offerte par des officiers français, britanniques, américains et même afghans. Malgré le rôle de leader joué par les États-Unis, d'autres pays sont également impliqués dans la formation des recrues de l'ANA. Ces pays, dont le Canada, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, fournissent une formation aux soldats de l'ANA au sein des Équipes provinciales de reconstruction dont ils ont la

⁷ Pour une visualisation des districts, voir l'Annexe C pour une carte de l'Afghanistan.

responsabilité. Enfin, l'OTAN est également impliquée dans la formation de l'ANA via les Équipes de liaison et de mentorat opérationnel. Ces équipes sont intégrées au sein des *kandaks*⁸, des brigades et des quartiers généraux de l'ANA afin d'y assurer une surveillance et une coordination des opérations de l'ANA. Les troupes de l'ANA sont présentes dans la majorité des 34 provinces afghanes, œuvrant au sein des Équipes provinciales de reconstruction dirigées par les pays membres de l'OTAN. L'ANA possède cinq quartiers généraux situés à Kaboul (Corps 201), à Gardez dans la province de Paktiya (Corps 203), à Kandahar (Corps 205), à Herat (Corps 207) et à Mazâr-é-Charif (Corps 209) dans la province de Balkh (ICG, 2006b : 15-17).

Tel que cité précédemment, le Pacte pour l'Afghanistan prévoit une cible de 70 000 membres au sein de l'ANA d'ici la fin de 2010. Cet objectif de 70 000 membres a été fortement critiqué par les spécialistes (Paris, 2007 : 42; Katzman, 2007 : 25-27), affirmant que ce nombre n'était pas suffisant pour permettre à l'ANA d'assurer la sécurité de façon autonome dans un pays aussi vaste qui comprend plus de 30 millions d'habitants. Le ministre de la Défense afghan a même affirmé que 150 000 constituait le nombre minimal de soldats pour assurer efficacement la sécurité du pays. L'objectif de 70 000 membres articulés au sein du Pacte pour l'Afghanistan semble toutefois réaliste en fonction des ressources financières disponibles. Il semble également privilégier la qualité et l'efficacité des troupes, écartant ainsi les solutions qui viseraient davantage un accroissement de la quantité des troupes au détriment de la qualité de ces dernières.⁹

5.3.3. La création de la Police nationale afghane (PNA)

Tel qu'il a été mentionné antérieurement, c'est donc l'Allemagne qui, dès les débuts de la création de la PNA, est chargée de coordonner les activités de reconstruction. La pierre angulaire du *Projet allemand pour le soutien de la police en Afghanistan* réside dans la réouverture de l'Académie de police de Kaboul qui a fermé ses portes en 1992 avec le début de

⁸ Les effectifs de l'ANA sont regroupés en bataillons, que l'on appelle également *kandak*. Les *kandaks* sont composés de 700 à 800 officiers, sergents et soldats. Les membres des *kandaks* sont entraînés afin qu'ils puissent exercer plusieurs gammes d'opérations, c'est-à-dire autant les combats de haute intensité que les simples opérations de stabilisation (Havedal, 2006 : 4-5).

⁹ Afin de visualiser l'évolution des effectifs de l'ANA pour la période 2004-2007, il faut se référer au graphique 1 situé à la page 48.

la guerre civile (Sedra, 2003 : 32-33; Nations unies, 2005a : 8-9) Dès mars 2002, les premières recrues sont arrivées à Kaboul afin de commencer un entraînement dispensé par des officiers allemands. Un des obstacles principaux rencontrés par l'Allemagne dans ses efforts de formation est l'intégration des structures policières déjà existantes qui étaient composées principalement des moudjahidine. Ces structures policières étaient caractérisées par un manque important d'équipements, une culture de corruption et un déficit au niveau de l'entraînement aux habiletés policières. De 2002 à 2006, l'Allemagne a donc investi 80 millions de \$US dans la création de la PNA, ce qui était toutefois insuffisant afin d'atteindre l'objectif prévu au sein du *Pacte pour l'Afghanistan* de 62 000 policiers complètement formés d'ici la fin de 2010. Devant ce manque de ressources, les États-Unis ont donc commencé à participer financièrement à la réforme de la police en 2004.

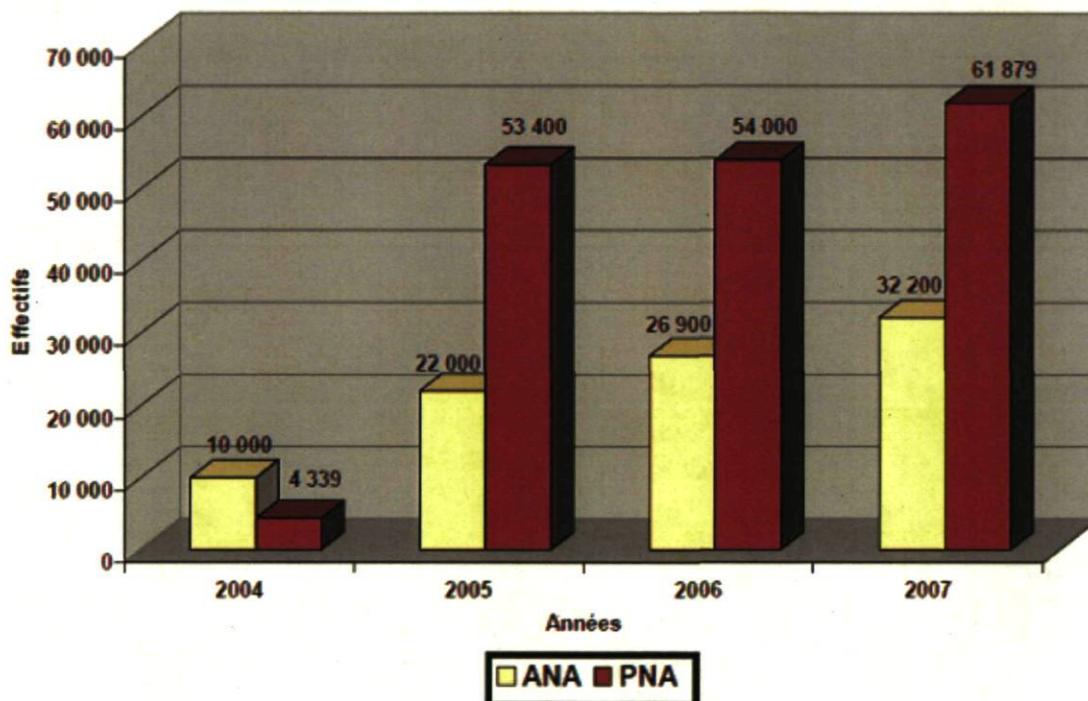
L'arrivée des États-Unis comme contributeur financier principal de la réforme de la police en 2004 a permis un accroissement rapide de la formation des recrues de la PNA, ce qui explique l'importante augmentation des effectifs de la PNA entre 2004 et 2005.¹⁰ Outre les États-Unis et l'Allemagne, d'autres partenaires sont également impliqués dans la formation des membres de la PNA, ce qui est le cas notamment de la FIAS (Murray, 2007 : 111). Ainsi, des polices civiles sont incluses dans la majorité des Équipes provinciales de reconstruction gérées par les pays membres de l'OTAN afin de fournir un entraînement adéquat à la PNA suite à leur formation initiale. Il est également à noter que, depuis juin 2007, la Mission policière de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL) a remplacé l'Allemagne en tant que partenaire principal des États-Unis dans le processus de reconstruction de la PNA. L'établissement de cette mission de l'UE permet une plus grande coordination des engagements et des ressources non américaines (ICG, 2007 : 8).

Les effectifs de la PNA sont divisés en plusieurs départements et, pour chacun de ceux-ci, il y a des tâches particulières (Wilder, 2007 : 11-13). La surveillance de la circulation aux frontières afghanes est confiée à l'*Afghan border police*. Les activités quotidiennes comme l'arrêt de criminels sont effectuées par l'*Afghan Uniformed police*. La *Standby police* constitue

¹⁰ Afin de visualiser l'évolution des effectifs de la PNA pour la période 2004-2007, il faut se référer au graphique 1 situé à la page 48.

une force d'action rapide susceptible de se déployer à travers l'ensemble du pays. La *Highway police*, en raison de la forte corruption de ses membres, a été démantelée en 2006. Enfin, la *Counter narcotics police* of Afghanistan est chargée de la politique d'éradication des champs de pavot sur le terrain ainsi que de faire appliquer la loi concernant l'interdiction de cette culture.

Graphique 1 : Évolution des effectifs au sein de l'Armée nationale afghane (ANA) et de la Police nationale afghane (PNA) au cours de la période 2004-2007



Source des données :

Nations unies, « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales », Rapports du Secrétaire général publiés en mars 2004, 2005, 2006 et 2007, [En ligne], <http://www.un.org/french/documents/repsec.htm>, (Page consultée le 11 août 2007).

5.4. La participation nationale (variable indépendante)

Puisque le contexte d'implantation du programme de reconstruction du secteur de la sécurité en Afghanistan est désormais bien établi, il importe de s'attarder à la réalisation de l'étude de cas proprement dite. Cela se fera en deux temps. À l'aide de l'analyse des indicateurs élaborés au sein du cadre opératoire, le degré de participation nationale sera d'abord déterminé. Par la suite, l'analyse des indicateurs pour la variable dépendante permettra d'élaborer le degré

de performance du programme de reconstruction du secteur de la sécurité en Afghanistan lors de la période 2002-2008.

5.4.1. Phase de formulation

5.4.1.1. Participation de représentants autochtones

Tel qu'il a été mentionné antérieurement, la phase de formulation du programme de reconstruction du secteur de la sécurité en Afghanistan correspond principalement au processus de Genève. C'est effectivement lors d'une rencontre du G8 en avril 2002 que les cinq piliers du programme de reconstruction du secteur de la sécurité ont été déterminés, à savoir la réforme militaire accompagnée de la création de l'ANA, la réforme judiciaire, la lutte anti-narcotique, la création de la PNA et l'établissement des programmes de Démobilisation, désarmement et réintégration des anciens combattants (Sedra, 2006 : 94-95). Lors de cette rencontre à Genève, il était possible d'y retrouver les représentants des leaders internationaux du G8, c'est-à-dire le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Russie, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union européenne, qui ont fourni l'aide financière nécessaire à la mise en œuvre des réformes au sein de chacun des cinq piliers. Les représentants autochtones afghans étaient toutefois absents lors de cette rencontre, que ce soit les élites politiques ou les groupes de la société civile. Suite aux discussions tenues à Genève au printemps 2002, Hamid Karzaï a signé, le 1^{er} décembre 2002, un décret présidentiel officialisant la mise en place du programme de reconstruction du secteur de la sécurité en Afghanistan (Giustozzi, 2008 : 216).

Outre le processus de Genève, les Accords de Bonn (Bordeleau, 2009), élaborés en décembre 2001, constituent également le précurseur des grandes orientations du programme de reconstruction du secteur de la sécurité puisque ces Accords mentionnent la nécessité de rebâtir les forces de sécurité nationales afghanes avec l'aide internationale. Ainsi, bien que les Accords de Bonn énoncent principalement les modalités de la transition politique, ces derniers traitent également du volet sécuritaire de l'Afghanistan. Or, lors de cette rencontre, 28 délégués afghans étaient présents ainsi que 18 représentants de la communauté internationale.

Ainsi, devant l'absence de la participation des représentants autochtones lors du processus de Genève, il est possible de conclure que la phase de formulation du programme de reconstruction du secteur de la sécurité en Afghanistan n'est pas empreint d'un processus élargi de consultation des éléments afghans. Effectivement, bien que les délégués afghans étaient présents lors de la négociation menant aux Accords de Bonn, ces Accords traitent quasi exclusivement de la transition politique et non de la réforme du secteur de la sécurité afghan. L'analyse de cet indicateur dans le cas de l'Afghanistan relève donc l'absence de la participation des représentants autochtones dans la phase de formulation du programme de reconstruction du secteur de la sécurité.

5.4.2. Phase de la mise en œuvre

5.4.2.1. Gouvernement autochtone

Dès la chute du régime taliban en décembre 2001, les Accords de Bonn ont officialisé la mise en place d'une administration transitoire afghane avec, à sa tête, Hamid Karzaï. La nomination de ce dernier à la tête du gouvernement transitoire est officialisée par la *Loya Jirga* (Grande Assemblée) en juin 2002. C'est également à ce moment que l'on procède à la désignation des autres membres du pouvoir exécutif, c'est-à-dire à la formation d'un cabinet. Une commission de la défense est aussi créée, cette dernière ayant d'ailleurs comme mandat de travailler, conjointement avec les Américains, sur la réforme militaire au pays (Nations unies, 2002 : 2-4). C'est donc par un travail conjoint de consultation entre les éléments autochtones et internationaux que l'on détermine la taille, la structure ainsi que l'organisation de la nouvelle armée afghane. Un conseil de la Sécurité nationale, chapeauté par un conseiller qui possède un statut ministériel, est aussi formé afin de veiller à freiner la prolifération des conflits locaux, notamment via l'organisation de missions sur le terrain.

Les premières élections présidentielles ont eu lieu en novembre 2004. Hamid Karzaï devient alors le président de l'Afghanistan avec 55,4% des votes (Nations unies, 2005a : 4). Suite à une réorganisation en 2006, le gouvernement intègre désormais 25 ministères, dont le ministère de l'Intérieur qui est en charge de la PNA, le ministère de la Défense nationale qui

gère l'ANA ainsi que le ministère de la Lutte anti-narcotique. (BBC News, 2009c; BBC News, 2009d; Library of Congress, 2008 : 15-18; CIA, 2009a : 5-6; Aras et Toktas, 2008 : 40-41).

Face à ces constats, il est possible de conclure que les éléments nationaux, ou autochtones, étaient impliqués dès le départ dans le processus de reconstruction de l'État afghan et, plus particulièrement, de ses infrastructures sécuritaires. Effectivement, la mise en place d'un gouvernement dirigé par Karzaï dès décembre 2001, option privilégiée à celle de l'établissement d'une administration transitoire internationale, favorise la mainmise des éléments autochtones sur le processus de prise de décision concernant la réforme du secteur de la sécurité. Cela est d'autant plus renforcé par la création d'une commission de la défense en 2002 chargée de contribuer à la réforme militaire ainsi que par la création de ministères responsables de la gestion et de la surveillance des forces de sécurité nationales afghanes.

5.4.2.2. Structures administratives autochtones

La création de ministères au niveau de l'exécutif implique un corollaire, à savoir la présence de structures administratives autochtones afin de contribuer au fonctionnement de ces ministères. Au niveau national, le ministère de la Défense, de l'Intérieur et de la Lutte anti-narcotique sont donc pourvus d'une structure administrative qui intègre non seulement des administrateurs civils autochtones, mais aussi du personnel international qui agit en tant que support aux activités des divers ministères ainsi qu'à la formulation des politiques publiques (Nations unies, 2002 : 14). Mentionnons aussi que le gouvernement afghan a déployé maints efforts dans la mise en œuvre d'une réforme des administrations publiques afghanes aux niveaux national, provincial et des districts (Nations unies, 2005a : 6-7). Il est donc possible de conclure à la présence de structures administratives autochtones en Afghanistan qui, avec l'aide de consultants internationaux, sont responsables de la mise en œuvre du programme de reconstruction du secteur de la sécurité.

5.4.2.3. Comités parlementaires sur les questions de sécurité

Les premières élections parlementaires ont eu lieu en septembre 2005 et la première session du Parlement afghan (Assemblée nationale) a débuté en décembre 2005. L'Assemblée nationale afghane se compose de deux Chambres, à savoir la *Wolesi Jirga* (Chambre basse),

dont les membres sont élus au suffrage universel pour une période de cinq ans, et la *Meshrano Jirga* (Chambre haute), dont les membres sont nommés équitablement par les conseils provinciaux, les conseils de district et le président (Library of Congress, 2008 : 16; Aras et Toktas, 2008 : 41-45).

L'Assemblée nationale afghane, selon la Constitution de 2004, a le pouvoir de contrôler l'activité gouvernementale, notamment via ses dix-huit comités parlementaires permanents et la possibilité de mettre en place des commissions spéciales ou temporaires (Parliament of Afghanistan, 2009). De l'ensemble des comités parlementaires permanents, trois se penchent plus particulièrement sur les questions de sécurité nationale, à savoir la commission de la défense, la commission de l'intérieur et celle sur les substances narcotiques.

La seule présence de ces trois comités parlementaires permanents relatifs au secteur de la sécurité ne permet toutefois pas de conclure à un rôle de surveillance du Parlement afghan sur les décisions prises par le gouvernement concernant les questions de sécurité. Bien que ces comités soient actifs et qu'ils aient la possibilité d'émettre des recommandations sur la réforme militaire et des forces de l'ordre, aucune étude ou littérature ne démontrent leur efficacité ou leur influence réelle sur les décisions gouvernementales. Devant l'insuffisance d'information, il est impossible de conclure à une participation directe de ces comités parlementaires au programme de reconstruction du secteur de la sécurité.

5.4.2.4. Société civile (médias)

Sous le régime taliban, les médias étaient totalement absents puisque la presse indépendante, la télévision, Internet et les bulletins d'information à la radio faisaient l'objet d'une interdiction dans l'ensemble du territoire afghan (Reporters sans frontières, 2009b; BBC News, 2009c; Library of Congress, 2008). La seule station radiophonique autorisée était la *Radio Voice of Shariah* qui diffusait les valeurs du fondamentalisme islamique via des poèmes et des chants religieux. La chute du régime en 2001 a donc permis l'émergence de plusieurs canaux médiatiques; le pluralisme des médias est sans contredit une caractéristique de la société afghane, et ce, jusqu'à aujourd'hui. L'apparition des divers médias s'est effectuée à un rythme effréné dès la chute du régime, notamment en raison d'un appui international important à ce qui

était considéré comme un élément déclencheur de la modernisation du pays. Pour la période 2002-2008, 40 stations privées de radio, 350 publications écrites indépendantes et sept réseaux de télévision ont donc vu le jour (Katzman, 2009 : 19). Ce bilan est d'autant plus considérable en tenant compte du fait que près de 80% de la population afghane est analphabète (Jacquard, 2007 : 44). La radio demeure donc le médium d'informations privilégié par les Afghans. Outre de par leur nombre, le pluralisme des médias en Afghanistan découle également de la diversité de leurs propriétaires, ce qui favorise le débat et la pluralité de l'information offerte à la population. En fait, il existe en Afghanistan trois catégories principales de médias locaux (Jacquard, 2007 : 44-45; BBC News, 2009c) qui sont financés par divers acteurs. Il y a d'abord les médias nationaux financés par le gouvernement afghan. Il y a ensuite les médias financés par des groupes politiques tels que les gouverneurs provinciaux, les chefs tribaux ou les partis politiques. Il y a enfin les médias indépendants dont le financement provient non seulement des organisations non gouvernementales internationales, comme *Internews*, habituées à contribuer au développement des médias suite à un conflit, mais également des donateurs étatiques internationaux tels que *l'Agence canadienne de développement international* (ACDI) et la *United States Agency for International Development* (USAID).

L'existence d'un nombre important de canaux médiatiques, accompagnée du pluralisme de leur financement, n'est toutefois pas suffisant pour conclure que les médias afghans s'impliquent activement au cœur du débat public. L'indicateur essentiel de cette implication demeure d'abord et avant tout le degré de liberté de la presse et d'opinion dont jouissent les journalistes en territoire afghan. La liberté de la presse est garantie au sein de la nouvelle Constitution de l'Afghanistan (article 34) qui a été adoptée en janvier 2004 :

Freedom of expression is inviolable. Every Afghan has the right to express his thought through speech, writing, illustration or other means, by observing the provisions stated in this Constitution. Every Afghan has the right to print or publish material without prior submission to the state authorities in accordance with law. Provisions related to printing houses, radio, television, press, and other mass media, will be regulated by law (Islamic republic of Afghanistan, 2004).

Outre la Constitution afghane, une loi régissant les médias a également été adoptée en mars 2004 (Reporters sans frontières, 2009 ; Library of Congress, 2008). Cette dernière exige que tout

nouveau média obtienne une licence d'autorisation émise par le ministère de l'Information, permettant ainsi un certain contrôle gouvernemental sur l'émergence de nouveaux canaux médiatiques. De plus, cette loi interdit la diffusion d'un contenu contraire à l'islam ainsi que les propos diffamatoires ou déshonorants envers les hauts officiels gouvernementaux. Tout comme la Constitution, cette loi n'oblige toutefois pas l'obtention d'une autorisation gouvernementale pour publier une information. La liberté de la presse est donc garantie en Afghanistan au sein d'un cadre législatif et constitutionnel, régulant dès lors les dispositions d'application de cette même liberté.

Malgré le cadre législatif garantissant la liberté de presse et d'opinion, force est de constater que, dans la pratique, les journalistes sont fréquemment victimes d'intimidation et que l'autocensure est la norme chez les journalistes afghans. Le Secrétaire général des Nations unies, dans son rapport (2008 : 11-12) publié en septembre 2008, signale même une augmentation des actes d'intimidation envers ces derniers, ébranlant dès lors l'engagement des autorités gouvernementales afghanes envers la liberté d'expression. Les menaces des chefs de guerre et des religieux conservateurs envers les journalistes sont également fréquentes, tout comme les actes d'agression envers ces derniers (Human Rights Watch, 2009). Cela est particulièrement le cas dans les provinces du Sud et de l'Est où l'emprise des talibans demeure forte; les médias demeurent majoritairement sous l'emprise des pouvoirs locaux qui usent parfois de la force afin de faire taire les journalistes davantage critiques. De plus, la publication ou la diffusion de propos critiques envers les autorités gouvernementales ne sont que difficilement acceptées, principalement au sein des médias nationaux. Par exemple, faire état de la corruption se fait au risque de sa propre sécurité (Jacquard, 2007 : 46). Outre la religion et la corruption, d'autres sujets demeurent tabous tels que la drogue, le trafic d'opium et les chefs de guerre.

Cette réalité concrète en territoire afghan est clairement traduite au sein du classement mondial annuel de la liberté de la presse effectué par *Reporters sans frontières* (2009) depuis 2002.¹¹ Ce classement « reflète le degré de liberté dont bénéficient les journalistes et les médias

¹¹ « Afin d'établir ce classement, Reporters sans frontières a réalisé un questionnaire reprenant les principaux critères - 53 au total - permettant d'évaluer la situation de la liberté de la presse dans un pays donné. Ce questionnaire recense l'ensemble des atteintes directes contre des journalistes (assassinats, emprisonnements, agressions, menaces, etc.) ou contre des médias (censures, saisies, perquisitions, pressions, etc.). Il note également

de chaque pays et les moyens mis en œuvre par les États pour respecter et faire respecter cette liberté » (Reporters sans frontières, 2009c). Or, l'Afghanistan se classe depuis 2002 au sein des quarante États les moins respectueux de la liberté de presse, son classement ayant d'ailleurs connu une baisse sur une base annuelle lors de la période 2002-2008. L'Afghanistan est effectivement passé du 104^e rang (avec une note de 35,5) sur 139 pays en 2002 au 156^e rang (avec une note de 59,25) sur 173 pays en 2008.

En somme, la liberté de la presse est apparue comme une notion nouvelle en Afghanistan lors de la chute du régime taliban puisque l'interdiction de l'information était la norme sous ce régime. Le foisonnement des canaux médiatiques a assuré le pluralisme des médias que l'Afghanistan connaît encore aujourd'hui. Parallèlement à ce pluralisme, la liberté de presse et d'opinion, qui est maintenant garantie par un cadre juridique et institutionnel, demeure toutefois toujours une réalité difficile sur le terrain puisque la censure journalistique reste une pratique courante et parce que les journalistes sont fréquemment victimes d'intimidation. Face à ces constats, force est de conclure que la participation des médias afghans dans le processus de reconstruction du secteur de la sécurité est présente, mais demeure tout de même limitée. Effectivement, bien que le pluralisme des médias afghans est important, les restrictions au niveau de la liberté d'expression empêchent ces derniers de jouer un rôle de contrepoids efficace aux institutions étatiques dans le développement des politiques relatives au secteur de la sécurité.

5.4.2.5. Stratégie nationale de sécurité

De 2005 à 2008, les autorités gouvernementales afghanes se sont efforcées d'élaborer une stratégie nationale de sécurité qui est une partie intégrante de la *Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan* pour la période 2008-2013 (Gouvernement de l'Afghanistan, 2008; Nations unies, 2005a : 2). Cette dernière, lancée en 2008, établit effectivement des orientations et des objectifs concrets pour trois piliers ou secteurs névralgiques, à savoir la

le degré d'impunité dont bénéficient les auteurs de ces violations de la liberté de la presse. Ce questionnaire prend également en compte le cadre juridique régissant le secteur des médias (sanction des délits de presse, monopole de l'État dans certains domaines, présence d'un organe de régulation, etc.) et le comportement de l'État face aux médias publics et à la presse internationale. Il relève aussi les principales atteintes à la liberté de circulation de l'information sur Internet » (Reporters sans frontières, 2009c). Ce questionnaire est ensuite rempli par divers acteurs tels que des journalistes locaux, des chercheurs, des juristes et des spécialistes sur la question. Pour de plus amples informations méthodologiques, il est possible de consulter le site Web de Reporters sans frontières au www.rsf.org.

sécurité; la gouvernance, l'État de droit et les droits humains; ainsi que le développement économique et social. La *Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan* est le résultat de trois années de consultation aux niveaux national et provincial ainsi qu'au niveau des districts. Elle s'inscrit ouvertement dans une volonté d'afghanisation du processus de reconstruction de l'Afghanistan :

Government has developed the ANDS in a thoroughly participatory manner over the last three years, with the goal of seeding a grass roots democracy, ensuring ownership of the policy by people from all corners and all walks of life: civil society, the private sector, religious establishments, the international community and all government institutions, at both national and sub-national levels. [...] National consultations involved virtually all governmental and major civil society institutions, including non-Governmental Organizations (NGOs), cultural associations, religious communities, the private sector, influential individuals, experts and the international community. Sub-national consultations involved discussions with provincial governors and representative bodies, village councils, parliamentarians from each province, local civil society, representatives of Provincial Reconstruction Teams (PRTs) and prominent individuals in all 34 provinces of Afghanistan. More than 17,000 people, 47 percent of whom were women, directly participated in the consultation process. (Gouvernement de l'Afghanistan, 2008 : 19).

La participation de plusieurs acteurs autochtones différents dans l'élaboration de la *Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan* démontre sans contredit une implication nationale importante dans le processus de reconstruction de l'État afghan et, par le fait même, dans la mise en œuvre du programme de reconstruction du secteur de la sécurité.

5.4.3. Degré de participation nationale

Suite à l'analyse de ces six indicateurs,¹² il est désormais possible d'établir le degré de participation nationale dans le cadre du programme de reconstruction du secteur de la sécurité en Afghanistan, et ce, selon la méthode de gradation établie préalablement au sein du cadre opératoire à la page 35. Le degré de participation nationale attribué est moyen-bas. Ce résultat s'explique par la présence non équivoque de trois indicateurs sur les six, à savoir l'établissement d'un gouvernement autochtone, la présence de structures administratives autochtones et

¹² Il est possible de visualiser une synthèse de cette analyse à la page 89. Cette page présente effectivement un tableau récapitulatif des résultats pour chaque indicateur de la participation nationale (variable indépendante) dans le cadre du programme de reconstruction du secteur de la sécurité en Afghanistan.

l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité via un large processus de consultation. Il importe toutefois de noter que l'indicateur de la participation de la société civile (médias) donne des résultats nuancés. Effectivement, le pluralisme, le foisonnement des médias afghans après 2001 et la garantie de liberté d'opinion contenue dans la Constitution rend possible une participation des médias dans le processus de reconstruction du secteur de la sécurité, mais cette participation demeure limitée dans la pratique. Dans un même ordre d'idées, l'analyse de l'indicateur des comités parlementaires a bien démontré leur existence en Afghanistan, mais l'insuffisance d'information sur leur efficacité dans la pratique empêche de conclure à une influence réelle de cet élément autochtone sur le secteur de la sécurité.

5.5. Performance du programme de reconstruction du secteur de la sécurité (variable dépendante)

5.5.1. Professionnalisme / Corruption

5.5.1.1. Violation des droits humains par l'ANA et la PNA

La Commission indépendante de l'Afghanistan sur les droits humains¹³(2009) a été créée par les Accords de Bonn en 2001 (Nations unies, 2002 : 6-8) et officialisée au sein de la Constitution afghane en 2004. Cette commission a d'abord comme mission principale de faire la promotion du respect des droits humains au sein de la population afghane via, entre autres, des activités d'éducation. Par exemple, ce sont les membres de cette commission qui sont chargés d'enseigner les standards des droits humains aux effectifs de l'ANA et de la PNA lors de leur formation au Centre militaire et à l'Académie de police situés à Kaboul. La Commission indépendante de l'Afghanistan sur les droits humains est également responsable de recueillir, de répertorier et d'enquêter sur les plaintes des citoyens qui se disent victimes de violation de leurs droits. Ainsi, la commission indépendante est chargée de recueillir les plaintes concernant les abus commis par les membres de l'ANA et la PNA, soit des actes allant à l'encontre du droit international humanitaire. Dans son rapport publié en décembre 2008 et intitulé *From Hope to Fear : An Afghan Perspective on Operations of Pro-Government Forces in Afghanistan*, la commission soutient qu'elle a reçu une augmentation des plaintes en provenance de civils à

¹³ Traduction libre de *Afghanistan Independent Human Rights Commission*.

propos de la mauvaise conduite des membres des forces de sécurité nationales afghanes (Afghanistan Independent Human Rights Commission, 2008 : 30-34). Plusieurs de ces plaintes font état d'abus commis sur une base individuelle, ce qui signifie que peu d'abus sont relevés lors de la réalisation d'opérations de sécurité ou militaires. Les comportements répertoriés sont notamment liés à des actes d'intimidation, à l'extorsion de biens financiers et à de mauvais traitements physiques allant parfois jusqu'à la mort. Le rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, Philip Alston, a soutenu les affirmations de la Commission indépendante de l'Afghanistan sur les droits humains suite à une visite de douze jours dans le pays en mai 2008. Dans ses conclusions, il soulève principalement l'importance des abus commis par les membres de la PNA, affirmant que ces derniers sont fréquemment les promoteurs des intérêts des commandants locaux au détriment d'une loyauté envers le gouvernement central. Il soutient que :

Finally, the problem of killings by the police and other armed personnel acting under the authority of Government officials has been largely overlooked. [...] While there are no reliable figures on the number of such unlawful killings, there are enough particular cases that it is certain that the overall number is high (Conseil des droits de l'homme des Nations unies, 2008).

5.5.1.2. Salaires de l'ANA et de la PNA

Afin de mesurer le sous-financement des institutions de sécurité, l'indicateur du salaire des membres des forces de sécurité nationales a été sélectionné. Tel que mentionné antérieurement, un salaire faible est effectivement associé à un risque plus élevé de corruption. Au début de la création de l'ANA, les difficultés de recrutement étaient principalement liées à la réalité du faible salaire, d'autant plus que ce dernier n'était pas acheminé sur une base régulière au soldat. Une recrue en formation était donc payée 30\$US par mois et un soldat qui avait terminé sa formation recevait 50\$US par mois, ce qui était insuffisant pour faire vivre sa famille (Sedra, 2002 : 30-33). Ainsi, le tiers du premier bataillon qui a complété sa formation a déserté l'ANA. Afin de pallier à cette situation, une réforme a permis d'accroître les salaires des soldats, ces derniers recevant 100\$US par mois en 2007 et 150\$US en 2008 (Katzman, 2009 : 45). Cette augmentation du salaire, malgré le fait qu'elle ait permis d'accroître le taux de rétention des soldats au sein de l'ANA, n'est pas suffisante pour faire obstacle au recrutement de combattants

par les leaders talibans, ces derniers offrant un salaire de 300\$US par mois aux Afghans qui rejoignent leur rang (Chan, 2007 : 10-13).

La réalité du faible salaire des membres de la PNA renforce aussi la corruption, rendant nécessaire l'acceptation des pots-de-vin afin d'obtenir un revenu suffisant pour faire vivre sa famille. Malgré une importante croissance du salaire mensuel depuis les débuts de la construction de la PNA, soit de 16\$US par mois en 2002 à 150\$US en 2008, (Katzman, 2007 : 27-29; Wilder, 2007 : 24; ICG, 2007 : 11; Katzman, 2009 : 45) cette hausse demeure insuffisante pour enrayer la culture de corruption au sein de cette institution nationale de sécurité. En somme, malgré l'évolution à la hausse du salaire des membres de l'ANA et de la PNA au cours de la période 2002-2008, force est de constater que ce dernier demeure insuffisant pour qu'il puisse être un frein efficace aux comportements de corruption.

5.5.2. Représentativité

5.5.2.1. Composition ethnique, tribale ou religieuse

Comme dans la majorité des contextes postconflituels, l'Afghanistan se caractérise traditionnellement par une culture fragmentée où la loyauté s'exprime d'abord au niveau des réseaux informels d'appartenance, comme le clan ou l'ethnie (Brzoska, 2006 : 8-9). Selon la revue *The Military Balance 2007*, la population afghane est composée de 38% de Pashtouns, 25% de Tadjiks, 19% d'Hazaras, 12% d'Ouzbeks, 4% d'Aimaq et 0.5% de Baluchis. Alors que la population afghane se caractérise par une grande diversité au niveau ethnique, la composition religieuse est relativement homogène puisque 99% des Afghans sont musulmans (CIA, 2009a : 4). Face à ce constat, la représentativité des forces de sécurité nationales afghanes sera observée en fonction de la composition ethnique et non religieuse.

Au cours de la période 2002-2008, la composition ethnique de l'ANA a connu une évolution, octroyant progressivement à cette institution un caractère représentatif de la population (Katzman, 2007 : 25-27). Au début de la création de l'ANA, les Tadjiks se sont effectivement enrôlés de façon massive, ce qui a eu pour conséquence de freiner l'adhésion de l'ethnie pashtoune. Le premier bataillon formé était composé à 50% de Tadjiks, démontrant

ainsi un déséquilibre ethnique marqué. Ne composant que 25% de la population totale, l'ethnie tadjik était donc surreprésentée dans les débuts de l'ANA. Cette forte présence des Tadjiks au sein de l'ANA favorisait une discréditation de la nouvelle institution nationale de sécurité auprès des autres groupes ethniques, étant perçue comme un instrument de domination des Tadjiks au sein du nouveau gouvernement afghan. Afin de briser cette perception et de stimuler l'adhésion de l'ethnie pashtoune à l'ANA, le gouvernement transitoire afghan a nommé en décembre 2004 un Pashtoun à la tête du ministère de la Défense, Abdul Rahim Wardak. La forte disparité ethnique présente au début de la création de l'ANA semble actuellement disparue puisque chaque unité de l'ANA dispose désormais d'une représentation ethnique équilibrée (Combined security transition command – Afghanistan, 2009; Katzman, 2007 : 25-27; Simonsen, 2007 : 577-581), ce qui est imputable non seulement à l'arrivée de Wardak, mais également à l'ouverture de centres de recrutement en périphérie du territoire afghan où l'ethnie pashtoune est majoritaire.

Contrairement à l'ANA qui se caractérise par sa représentativité ethnique dès 2007, la PNA souffre encore en 2008 d'une sur-représentation des deux groupes ethniques majoritaires, soit les Pashtouns (38%)¹⁴ et les Tadjiks (25%). Selon les statistiques disponibles sur le site Web officiel du ministère de l'Intérieur (2008), les Pashtouns, avec 34 027 représentants au sein de la PNA, regroupent plus de 44% des effectifs totaux. Les Tadjiks, avec 31 564 membres dans la PNA, forment plus de 40% des effectifs. Cette sur-représentation s'effectue au détriment des autres groupes ethniques, notamment les Hazaras (19%) qui constituent 4,26% des effectifs totaux de la PNA et les Ouzbeks (12%) qui forment 4,79% des effectifs. Ainsi, bien que tous les groupes ethniques sont représentés au sein de la PNA, cette représentation n'est pas équilibrée en fonction de la composition ethnique de la population globale.

5.5.3. Résurgence de la violence

5.5.3.1. Évolution du nombre de groupes armés illégaux et d'armes illégales

En Afghanistan, les seigneurs de guerre locaux ainsi que les leaders des milices régionales sont considérés comme des éléments qui menacent la stabilité du territoire afghan,

¹⁴ Le chiffre dans la parenthèse correspond au pourcentage dans la population totale de l'Afghanistan.

entre autres en raison de leur administration arbitraire de la justice (Katzman, 2007 : 11-12, Giustozzi, 2008 : 216-219) et parce qu'ils minent l'autorité du gouvernement central. C'est pourquoi plusieurs programmes ont été mis en place dans un dessein de désarmer ces milices ou groupes armés illégaux, ce qui est notamment le cas du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) dirigé par la MANUA et du *Disbandment of Illegal Armed Groups Program* (DIAG) mis sur pied par la Commission afghane du désarmement et de la réintégration. Ces deux programmes avaient donc comme visée ultime d'enrayer la totalité des milices armées au pays afin que l'ANA et la PNA soient les deux seuls groupes armés présents sur le territoire afghan.

Le programme DDR, qui a commencé en octobre 2003, a connu un départ difficile, mais à son terme, soit le 30 juin 2006, les statistiques démontrent bien que le programme a atteint ses objectifs initiaux. Sur un objectif de démobiliser 60 000 combattants, le programme DDR a finalement démobilisé 63 380 miliciens; 55 800 d'entre eux ont choisi de se réintégrer dans la population civile, notamment en ouvrant un petit commerce ou en travaillant dans le domaine de l'agriculture. Le programme DDR a également permis de collecter 57 630 armes légères et de petit calibre ainsi que 12 250 armes lourdes (Nations unies, 2005a : 7-8; Katzman, 2009 : 45). Certaines critiques ont toutefois été émises envers ce programme, dont l'entreposage inadéquat des armes collectées, ce qui a permis le réarmement de certaines milices. Aussi, les armes collectées étaient fréquemment hors d'usage. Malgré ces critiques, le bilan du programme DDR demeure positif, permettant une réinsertion de plusieurs milliers de combattants des milices armées régionales dans la population civile. Le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, a même qualifié ce programme de succès (Nations unies, 2005a : 19).

Le programme DIAG, lancé en juin 2005, avait comme objectif initial de désarmer 150 000 combattants, ces derniers étant membres de 1 800 groupes armés illégaux répertoriés et enregistrés au préalable par les autorités afghanes (Katzman, 2007 : 12). Le programme DIAG n'a toutefois pas atteint cet objectif puisque, selon des statistiques publiées en avril 2009 par le *Congressional Research Service*, ce programme serait à l'origine du démantèlement de 161 groupes armés illégaux, comprenant chacun cinq combattants ou plus (Katzman, 2009 : 45). Ce chiffre correspond à 9% de la totalité des groupes illégaux répertoriés. Le programme DIAG a

également permis de collecter 5 700 armes. Le succès mitigé du programme DIAG découle en partie de son faible financement : contrairement au programme DDR qui octroyait un incitatif financier à chaque combattant démobilisé, le programme DIAG compte plutôt sur la persuasion et la négociation. De ce constat, le programme DIAG n'a pas pu obtenir des résultats efficaces, plus particulièrement dans les provinces du Sud où les combattants talibans sont majoritaires, ces derniers refusant un désarmement volontaire.

5.5.3.2. Évolution de la culture du pavot

Dans le cas de l'Afghanistan, l'indicateur privilégié afin de mesurer l'état des activités criminelles est sans contredit l'évolution de la culture du pavot et de la production d'opium au pays. Dès la chute du régime taliban en 2001, la culture du pavot est ciblée par les autorités afghanes et internationales comme étant un élément perturbateur de la stabilité en territoire afghan (Jalali, 2006 : 8; Nations unies, 2002 : 5), notamment en raison de son potentiel financier pour les éléments anti-gouvernementaux. C'est pourquoi la lutte anti-narcotique figure comme un des cinq piliers du programme de reconstruction du secteur de la sécurité en Afghanistan déterminé lors du processus de Genève.

Les premières années qui ont suivi la destitution des talibans sont marquées par une recrudescence importante de la culture du pavot : de 7 606 hectares en 2001, à 74 000 hectares en 2002 et à 80 000 hectares en 2003 (Office des Nations unies contre la drogue et le crime, 2001; 2002; 2003; 2004; 2005; 2006; 2007 et 2008). L'écart important de 2001 à 2002 s'explique par le fait que les talibans avaient banni ce type de culture lorsqu'ils étaient au pouvoir. Par la suite, la superficie de la culture du pavot a augmenté sur une base annuelle, à l'exception de l'année 2005 où il a été possible de remarquer une diminution de 21% de la superficie totale par rapport à 2004. Cette diminution correspond d'ailleurs à l'année de la mise en œuvre du premier programme d'éradication de la culture du pavot; ce programme prévoyait une substitution de culture vers des produits légaux. Ces progrès se sont rapidement effacés puisque, en 2006, la superficie de la culture atteint désormais 165 000 hectares, ce qui correspond à une hausse de 59% par rapport à 2005. En 2007, la hausse est de 17% et, en 2008, une baisse de 19% de la superficie de culture est remarquée, ce qui signifie que 157 000 hectares ont été utilisés pour la culture du pavot. Selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le

crime, cette réduction est toutefois principalement due à de mauvaises conditions météorologiques qui ont affecté les récoltes. Il importe également de noter que les programmes d'éradication de la culture du pavot sont responsables d'une diminution de 5 480 hectares, ce qui demeure cependant modeste en regard aux cibles préétablies pour cette même période (Nations unies, 2008 : 3).

Outre la superficie de la culture du pavot, un second indicateur est intéressant à prendre en compte lors de l'analyse de l'état de la situation. Il s'agit de l'évolution du nombre de provinces où la culture du pavot n'est plus répertoriée. Alors que, en 2003, 6 provinces sur 34 étaient complètement libres de la culture du pavot, ce sont 18 provinces qui le sont en 2008, ce qui signifie que 50% des provinces afghanes ne pratiquent plus ce genre de culture. Il est également intéressant de noter en 2008 la concentration de la culture du pavot dans quelques provinces situées au Sud et à l'Ouest du pays. Effectivement, 98% de la totalité de la culture afghane du pavot s'effectue dans sept provinces, à savoir Helmand, Kandahar, Farah, Nimroz, Daykundi et Zaboul. Cette concentration dans les provinces où les talibans exercent leur domination suggère que le commerce illicite d'opium constitue une ressource financière importante pour les éléments anti-gouvernementaux (Nations unies, 2008 : 3).

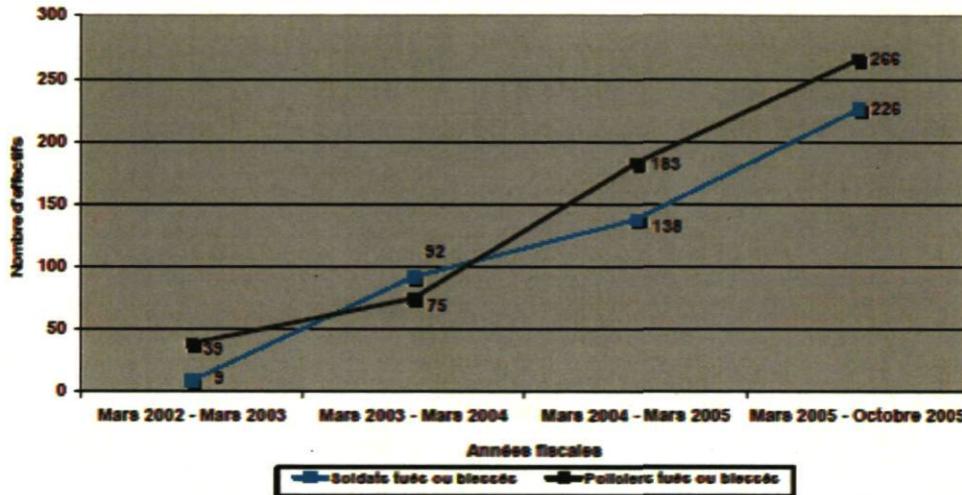
Ainsi, l'évolution de la superficie de la culture du pavot a connu une forte recrudescence depuis la chute du régime taliban en 2001. Cette évolution a toutefois été marquée par une baisse importante entre l'année 2004 et 2005 et entre l'année 2007 et 2008. Il est aussi intéressant de noter, pour la période 2002-2008, une plus grande concentration de cette culture dans les provinces situées au Sud et à l'Ouest de l'Afghanistan.

5.5.3.3. Évolution du nombre de pertes humaines

Il est possible de noter une croissance des pertes en vies humaines et des blessures au sein de la PNA et de l'ANA pour la période 2002-2005 (Murray, 2007 : 118). Les membres de la PNA et ses infrastructures ont toutefois été plus souvent la cible des attaques des insurgés que l'ANA. Effectivement, l'ANA, qui est continuellement accompagnée des troupes internationales, est une cible moins facile pour les insurgés que la PNA qui est souvent laissée à elle-même. Il est également à noter que, pour la période de mars à septembre 2008, 720

membres de la PNA ont été tués (Nations unies, 2008 : 7), ce qui démontre un accroissement important des pertes humaines au sein des forces de l'ordre.

Graphique 2 : Évolution des blessures et des pertes humaines au sein de l'ANA et de la PNA pour la période des années fiscales de 2002 à 2005



Source des données :

Tonita MURRAY, 2007, « Police-building in Afghanistan : A case study of civil security reform », *International peacekeeping*, 14(1) : 118.

Les pertes humaines dans la population civile semblent également avoir connu une hausse importante pour cette période; c'est du moins ce que soutient le rapport du Secrétaire général des Nations unies publié en septembre 2008. Selon ce rapport (Nations unies, 2008 : 5-6, 12-13), les décès civils sont liés non seulement à l'accroissement des activités des insurgés talibans (attaques suicides), mais également à l'augmentation des dommages collatéraux lors des opérations des forces pro-gouvernementales (bombardements aériens), à savoir celles de la FIAS et des forces de sécurité nationales afghanes. Selon les statistiques répertoriées par le *Congressional Research Service* (Katzman, 2009 : 45), il y aurait eu 1 523 civils afghans tués en 2007 et 2 100 civils tués en 2008, ce qui fait une hausse de près de 38% de 2007 à 2008. De plus, selon l'organisme *Human Rights Watch* (HRW, 2008 : 13-14), les pertes en 2006 s'élèveraient à 929 civils afghans, ce qui fait une hausse de 64% de 2006 à 2007.

Pour le cas de l'Afghanistan, un autre indicateur du niveau de sécurité peut également être intéressant à observer, soit l'évolution du nombre d'attaques suicides. Selon les statistiques

du *Congressional Research Service* (Katzman, 2009 : 45), cet indicateur aurait également connu une hausse importante pour la période 2005-2008, soit de plus de 852%. Il y a effectivement eu 21 attaques suicides en 2005, 123 en 2006, 160 en 2007 et 200 en 2008. L'accroissement des attaques suicides est donc en lien direct avec l'augmentation des pertes humaines civiles pour cette même période (Nations unies, 2008 : 12).

5.5.4. Degré de performance du programme de reconstruction du secteur de la sécurité en Afghanistan.

Suite à l'analyse de ces indicateurs,¹⁵ il est désormais possible d'établir le degré de performance du programme de reconstruction du secteur de la sécurité en Afghanistan, et ce, selon la méthode de gradation établie préalablement au sein du cadre opératoire à la page 40. La performance du programme en Afghanistan est donc faible. Afin de justifier cette conclusion, il importe d'effectuer un bref retour sur chacune des dimensions ontologiques étudiées ainsi que sur leurs indicateurs respectifs. D'abord, l'accroissement des plaintes civiles concernant les actes de violation des droits humains commis par les effectifs de l'ANA et de la PNA, ainsi que le faible salaire (sous-financement des institutions de sécurité) de ces mêmes effectifs qui constitue un incitatif à l'adoption de comportements de corruption, permettent de conclure au manque de professionnalisme des forces de sécurité nationales afghanes. Ces dernières sont toutefois représentatives de la composition ethnique de la population : alors que l'ANA est équilibrée, tous les groupes ethniques majoritaires sont représentés dans la PNA, mais non de façon équilibrée. Enfin, les indicateurs liés au niveau de sécurité démontrent une dégradation de la situation sécuritaire en Afghanistan pour la période étudiée, soit 2002-2008, ce qui est associé à un risque élevé de résurgence de la violence. Les résultats insatisfaisants du DIAG (démantèlement de 9% des groupes armés illégaux répertoriés), la forte hausse de la culture du pavot entre 2002 et 2008, l'accroissement des pertes humaines au sein des forces de sécurité nationales afghanes et dans la population civile ainsi que l'augmentation des attaques suicides sont tous des indicateurs qui démontrent une résurgence de la violence en Afghanistan. Mentionnons que ces indicateurs semblent démontrer une intensification de l'insurrection menée par les talibans, et ce, principalement depuis 2005.

¹⁵ Il est possible de visualiser une synthèse de cette analyse à la page 90. Cette page présente effectivement un tableau récapitulatif des résultats pour chaque indicateur de la performance du programme de reconstruction du secteur de la sécurité (variable dépendante) en Afghanistan.

6. Le Timor-Oriental

L'histoire du Timor-Oriental est caractérisée par 400 ans de colonisation portugaise et par plus de deux décennies d'occupation indonésienne. La population timoraise a donc été soumise pendant plusieurs siècles à divers pouvoirs étrangers, ce qui s'est naturellement accompagné d'une lutte acharnée des Est-Timorais pour l'obtention de leur indépendance. Cette lutte, dont ont découlé des violences importantes, des conflits entre l'occupant et les résistants ainsi qu'une politique d'oppression du peuple timorais, a non seulement causé de nombreuses pertes humaines et des centaines de réfugiés, mais elle a également ravagé les infrastructures étatiques en place. Suite à l'accentuation des violences qui a marqué les mois d'août et de septembre 1999, la majorité des infrastructures a effectivement été détruite : le système électrique est complètement détruit et les maisons, le système d'irrigation, les établissements scolaires sont durement touchés (CIA, 2009b; Hood, 2006a; Steele, 2002; Nations unies, 2005b; BBC News, 2009a et 2009b). Les violences de 1999 ont également entraîné le retrait des forces de sécurité nationales indonésiennes en territoire timorais ainsi que l'exil des administrateurs indonésiens chargés de gouverner le Timor-Oriental. C'est donc dans un contexte d'effondrement des infrastructures et d'un affaiblissement des capacités locales de gestion que les leaders internationaux ont débuté une vaste stratégie de *statebuilding*, comprenant entre autres un programme de reconstruction du secteur de la sécurité. Ce programme comprenait trois éléments principaux distincts, à savoir la création d'une Police nationale du Timor-Oriental (PNTTO), la mise en place d'une Force de défense du Timor-Oriental (FDTO) et l'implantation d'un programme d'assistance à la démobilisation et à la réinsertion des combattants du Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Oriental (FRETILIN), mouvement responsable de la guérilla contre l'occupant indonésien.

Avant de s'attarder davantage sur les deux variables à l'étude pour ce cas particulier, il importe d'abord, tout comme pour l'Afghanistan, de dresser un bref portrait historique du Timor-Oriental, et ce, dans un souci de bien tenir compte du contexte au sein duquel s'est implanté le programme de reconstruction du secteur de la sécurité. Au cours des prochaines sections, il est possible de se référer à la chronologie des événements marquants qui est disponible à l'Annexe B du présent mémoire.

6.1. Des siècles de colonisation et l'occupation indonésienne

La colonisation de l'île de Timor par le Portugal a débuté au 16^e siècle. Suite à une défaite des troupes portugaises contre les Pays-Bas, l'île est divisée en deux parties distinctes : l'Ouest de l'île est désormais sous autorité hollandaise et le Timor-Oriental demeure sous la juridiction du Portugal (Steele, 2002 : 76-78; Hood, 2006a : 61-62; BBC News, 2009b). Lors de la Seconde Guerre mondiale, le Japon envahit l'île du Timor, repoussant ainsi les Portugais et les Hollandais, et occupe le territoire jusqu'à sa défaite en 1945. Alors que les autorités portugaises reprennent le contrôle du territoire est-timorais, l'Indonésie annexe la partie Ouest de l'île en 1950. Au cours des années 1970, un mouvement indépendantiste prend forme au Timor-Oriental, le Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Oriental (FRETILIN). Une guerre civile éclate en 1974 entre ce mouvement pro-indépendance et l'Union démocratique du Timor (UDT) qui est plutôt en faveur de l'autonomie sous une juridiction portugaise (International Crisis Group, 2006a : 2-3). Suite à la victoire du FRETILIN, ce dernier déclare unilatéralement, le 28 novembre 1975, l'indépendance du peuple est-timorais par rapport au colonisateur portugais. Suite à cette déclaration d'indépendance, l'Indonésie envahit le Timor-Oriental : c'est le début, au mois de décembre 1975, du régime d'occupation indonésien. En juillet 1976, l'annexion du Timor-Oriental en tant que 27^e province de l'État indonésien déclenche un conflit de guérilla mené principalement par le FRETILIN.

Au cours du régime d'occupation indonésien qui a duré 24 ans, soit de 1975 à 1999, la guérilla, combinée à la politique de répression de la population timoraise menée par les autorités indonésiennes, ont entraîné de nombreuses souffrances humaines : 150 000 à 250 000 personnes sont tuées (BBC News, 2009b; Timor-Leste Armed Violence Assessment, 2008 : 2-3), des milliers sont exilés et les violations des droits humains sont fréquentes. L'automne 1998, lorsque le président indonésien Suharto démissionne, marqua l'arrivée d'une politique davantage d'ouverture envers l'autonomie du territoire est-timorais (Martin et Mayer-Rieckh, 2005 : 126-127). C'est effectivement Habibie, le nouveau président de l'Indonésie, qui signa un accord triparti avec le Portugal et les Nations unies afin de tenir une consultation populaire, ou un référendum, lors duquel la population Est-Timoraise serait appelée à choisir entre l'indépendance ou une plus grande autonomie au sein de l'État indonésien. Le référendum a eu lieu le 30 août 1999.

6.2. Le référendum de 1999 et ses violences

C'est la Mission des Nations unies au Timor-Oriental (MINUTO), mise sur pied au mois de juin 1999, qui est chargée d'organiser la consultation populaire. La période d'inscription des électeurs ainsi que la période suivant la divulgation des résultats sont marquées par des violences importantes. Avant la consultation populaire du 30 août 1999, les milices contre l'indépendance et pro-indonésienne, soutenues par l'armée de l'Indonésie, ont procédé à plusieurs attaques d'intimidation auprès de la population est-timoraise (Martin et Mayer-Rieckh, 2005 : 127-132; Chopra, 2002 : 982-983). Ces attaques avaient comme objectif d'effrayer les gens en faveur de l'indépendance du Timor-Oriental et, par le fait même, de les empêcher de se rendre aux bureaux de vote le jour du scrutin. Cette campagne de terreur destinée à influencer le vote n'a toutefois pas empêché les Est-Timorais de se prononcer le 30 août 1999 puisque 98,6% des électeurs inscrits ont pratiqué leur droit de vote (Martin et Mayer-Rieckh, 2005 : 130). Les résultats de la consultation populaire sont divulgués le 4 septembre 1999 : 78,5% des Est-Timorais ont choisi l'indépendance au détriment d'un statut d'autonomie au sein de l'État indonésien (Hood, 2006a : 61). L'annonce de ces résultats a provoqué une accentuation des violences orchestrées par les milices pro-indonésiennes et l'armée de l'Indonésie. Suite à ces violences, plus de 1000 Est-Timorais ont été tués et le quart de la population, fuyant les attaques, s'est réfugié du côté Ouest de l'île (Martin et Mayer-Rieckh, 2005 : 133-134; BBC News, 2009b). De plus, 70% des infrastructures publiques et des maisons privées sont détruites lors de ces violences. Les violences suivant le référendum ont également provoqué le retrait des forces de sécurité et des fonctionnaires indonésiens du territoire est-timorais. Devant ce vide de pouvoir et face à la situation sécuritaire instable, l'Indonésie, par diverses pressions diplomatiques, est contrainte d'accepter une force multinationale mandatée pour ramener la sécurité et la stabilité au Timor-Oriental. C'est la Force internationale pour le Timor-Oriental (INTERFET) qui, sous un leadership australien, est déployée le 20 septembre 1999 et qui réussira à mettre un terme aux violences (CIA, 2009b). À partir de ce moment, ce sont divers acteurs internationaux, plus particulièrement les Nations unies, qui prendront en charge la reconstruction du Timor-Oriental.

6.3. La période de reconstruction du Timor-Oriental

La reconstruction de l'État est-timorais et de ses infrastructures est principalement prise en charge par les Nations unies. C'est par l'établissement de diverses missions successives que la stratégie de *statebuilding* s'est graduellement mise en place au Timor-Oriental, y compris le programme de reconstruction du secteur de la sécurité.

6.3.1. L'administration transitoire des Nations unies - ATNUTO (1999-2002)

L'Administration transitoire des Nations unies au Timor-Oriental (ATNUTO) a été établie par une résolution du Conseil de sécurité le 25 octobre 1999. Cette dernière, en raison du mandat confié, possédait non seulement tous les pouvoirs traditionnels de l'État, à savoir le pouvoir exécutif, législatif, judiciaire et administratif, mais devait également jouer un rôle de préparation et de renforcement des capacités du gouvernement timorais à exercer l'autorité au moment officiel de l'indépendance :

Security Council resolution 1272 (25 October) effectively entrusted UNTAET with the full administrative powers of a state, a robust peacekeeping role, the coordination of humanitarian assistance and economic development, and preparation for self-governement [...] UNTAET was structured into three components : military peacekeeping, governance and public administration, and humanitarian assistance and emergency rehabilitation. They were integrated into a single operation (Martin et Mayer-Rieckh, 2005 : 133).

De par ces diverses fonctions, l'ATNUTO est composée de 9150 militaires, 1640 policiers, 1670 personnels civils internationaux et 1905 travailleurs Est-Timorais qui occupent principalement des fonctions administratives (Martin et Mayer-Rieckh, 2005 : 133). Notons aussi que c'est Sergio Vieira de Mello, qui est à la fois à la tête du volet maintien de la paix de l'ATNUTO et représentant spécial du Secrétaire général, qui devient l'administrateur ultime du Timor-Oriental puisqu'il détient les pouvoirs exécutif, législatif et administratif. Il devient en quelque sorte le gouverneur des Est-Timorais (Hood, 2006a : 62; Martin et Mayer-Rieckh, 2005 : 133).

L'ATNUTO est également chargée de la coordination générale du programme de reconstruction du secteur de la sécurité au Timor-Oriental. Au niveau sécuritaire, l'ATNUTO est effectivement responsable d'assurer la sécurité externe par ses forces de maintien de la paix, de maintenir la loi et l'ordre par ses contingents de policiers civils, de désarmer et de

démobiliser les groupes armés, de créer la PNTD et d'élaborer un plan de défense qui mènera ultimement à la création de la FDTO (Martin et Mayer-Rieckh, 2005 : 134; Hood, 2006a : 67). Le développement de la PNTD est donc pris en charge majoritairement par les Nations unies, les donateurs bilatéraux ne jouant qu'un rôle minimal. L'ATNUTO administre donc le Timor-Oriental jusqu'au jour de son indépendance officielle, à savoir le 20 mai 2002.

6.3.2. Les autres missions onusiennes : la MANUTO, le BUNUTIL et la MINUT

La Mission d'appui des Nations unies au Timor-Oriental (MANUTO) s'installe le 20 mai 2002, remplaçant ainsi l'ATNUTO, et se terminera en mai 2005. Le mandat de la MANUTO est davantage restreint que celui de l'ATNUTO puisque les pouvoirs traditionnels de l'État (exécutif, législatif et administratif) relèvent désormais des autorités timoraises, soit du gouvernement et du Parlement national du Timor-Oriental. Dans le cadre de son mandat, la MANUTO conserve toutefois l'autorité et la responsabilité ultime d'assurer la sécurité externe ainsi que l'ordre public interne, et ce, malgré le fait que le Timor-Oriental est désormais officiellement souverain. Le transfert de responsabilité se fera graduellement aux forces de sécurité nationales timoraises en fonction de l'accroissement de leur capacité opérationnelle (Martin et Mayer-Rieckh, 2005 : 140).

Le Bureau des Nations unies au Timor-Oriental (BUNUTIL) s'établit en territoire timorais pour la période allant de mai 2005 à août 2006. Le BUNUTIL est une mission politique et non de maintien de la paix. Enfin, la Mission intégrée des Nations unies au Timor-Oriental (MINUT) prendra la relève du BUNUTIL suite au retour de la violence dans le pays en avril 2006.

6.3.3. La création de la Police nationale du Timor-Oriental (PNTD)

C'est en mars 2000 que les premières recrues ont débuté leur formation à l'Académie de police de Dili; cette formation était donnée par des contingents de police civile internationale de diverses nationalités qui relevaient de l'ATNUTO. Les recrues recevaient d'abord une formation académique de trois mois pour finalement compléter leur entraînement sur le terrain pour une période de six mois. Les débuts de la PNTD sont toutefois marqués par un recrutement de nature controversée puisque les Est-Timorais qui ont servi au sein de la police nationale indonésienne

sous le régime d'occupation s'enrôlent en masse dans la nouvelle institution; ils sont 350 officiers à briguer un poste au sein de la PNTD (Martin et Mayer-Rieckh, 2005 : 135, 140; International Crisis Group, 2006a : 5; Hood, 2006a : 64-65, 70; Hood, 2006b : 146; International Crisis Group, 2008 : 4; Simonsen, 2006 : 588-590). Ces derniers ne reçoivent que quatre semaines d'entraînement de transition avant d'intégrer pleinement la PNTD. Étant partie intégrante ainsi qu'un symbole du régime répressif indonésien, ces derniers nuisent à l'établissement d'une confiance populaire envers la nouvelle institution chargée de maintenir l'ordre public interne, d'autant plus qu'ils occupent plusieurs postes de haut rang. Lors de l'indépendance officielle du Timor-Oriental, soit le 20 mai 2002, ce sont 1700 recrues qui ont été formées à l'Académie de police de Dili et, à la date du 20 mai 2004, ce chiffre s'élève à 3000. La PNTD est divisée entre la police régulière et cinq unités spéciales, dont l'Unité d'intervention rapide et l'Unité de patrouille des frontières (Human Rights Watch, 2006a : 13). Plusieurs critiques ont toutefois soulevé que les efforts de reconstruction étaient trop concentrés sur la formation individuelle des recrues, et ce, au détriment du développement institutionnel et organisationnel. Par exemple, les membres de la PNTD sont inadéquatement équipés, les infrastructures telles que les postes de police ne sont que très peu développées et les ressources financières sont insuffisantes.

6.3.4. La création de Force de défense du Timor-Oriental (FDTO)

Bien que l'ATNUTO possède la responsabilité ultime du programme de reconstruction du secteur de la sécurité, le mandat de l'administration transitoire est ambigu concernant l'établissement d'une force de défense nationale est-timoraise, ne dictant pas de ligne directrice à suivre. Cette ambiguïté a retardé la création officielle de la FDTO; elle est créée en février 2001. Il est décidé que la FDTO devra contenir 3000 hommes, dont 1500 réguliers et 1500 réservistes (Hood, 2006a : 70 et 76; International Crisis Group, 2008 : 4). En recrutant d'abord les membres principaux du FRETILIN au sein de la FDTO, une controverse émerge concernant la légitimité de ces derniers. Des 1500 membres réguliers, 650 sont des anciens combattants du FRETILIN et les autres sont des nouvelles recrues (International Crisis Group, 2006a : 5; Simonsen, 2006 : 588-590). Il est à noter que les membres non recrutés, soit plus de 1300 combattants, sont ensuite visés par le programme d'assistance à la démobilisation et à la réinsertion des anciens combattants (Martin et Mayer-Rieckh, 2005 : 134-135; Hood, 2006a :

70-71; International Crisis Group, 2008 : 5). Ce recrutement distinctif a créé du ressentiment entre ceux qui ont été choisis pour faire partie de la FDTO et ceux qui ont plutôt été visés par le programme de réinsertion. Après l'indépendance du 20 mai 2002, la Force de défense du Timor-Oriental (FDTO) a été renommée FRETILIN-FDTO (F-FDTO), et ce, afin de souligner la présence importante des anciens combattants membres du FRETILIN au sein des forces armées timoraises.

La responsabilité du développement de la F-FDTO est attribuée par l'ATNUTO au Bureau pour le développement d'une force de défense, un regroupement *ad hoc* qui n'est pas sous un leadership onusien, mais qui est plutôt formé par des conseillers militaires des donateurs internationaux, notamment les États-Unis (qui sont toujours à la tête de ce bureau), l'Australie, le Royaume-Uni, la Malaisie, la Thaïlande et le Portugal (Hood, 2006a : 71; Hood, 2006b : 148). Les membres de ce bureau fournissent de l'assistance dans la planification opérationnelle et dans la coordination des opérations au sein du commandement de la F-FDTO.

Les effectifs du F-FDTO sont divisés en deux bataillons. Le quartier général du premier bataillon est situé dans l'Est de l'île, à Los Palos, pour la période de juillet 2002 à 2006 et déménagera ensuite à Baucau. Le deuxième bataillon a été créé en 2002, est composé majoritairement de nouvelles recrues et est basé au Centre d'entraînement de l'armée à Metinaro (International Crisis Group, 2006a : 5). En janvier 2006, la F-FDTO contient donc 1435 membres au sein de deux bataillons distincts (International Crisis Group, 2008 : 5).

6.4. Retour de la violence en 2006

En avril 2006, les violences éclatent dans les rues de la capitale Dili, et ce, non seulement en raison de tensions internes au sein des forces de sécurité nationales timoraises, soit la PNTD et la F-FDTO, mais également en raison d'une rivalité entre les deux institutions nationales (International Crisis Group, 2006a : 1 et 18). Les tensions internes aux forces armées découlent principalement d'une perception de discrimination favorable envers les membres de la F-FDTO qui sont originaires des districts à l'Est du Timor-Oriental au détriment de ceux originaires des districts de l'Ouest (International Crisis Group, 2008 : 2-3, 5; Nations unies, 2006 : 2-6). Cette discrimination a d'abord poussé plus de 600 membres, majoritairement

originaires des districts de l'Ouest, à quitter les rangs des forces armées en mars 2006. Cette division s'est ensuite transportée dans les rues de Dili où des affrontements entre les forces de l'ordre et la population civile se sont produits, plus particulièrement entre les déserteurs de la F-FDTO, d'un côté, et, de l'autre côté, les membres encore actifs de la F-FDTO ainsi que les effectifs de la PNTD. Ces affrontements ont culminé lors d'une attaque du quartier général national de la PNTD situé à Dili par les anciens membres de la F-FDTO : neuf policiers y furent tués. Afin de rétablir l'ordre dans la capitale, une force multinationale, sous un leadership australien, a été mandatée par les Nations unies; le déploiement de la Force de stabilisation internationale (ISF) s'effectue en mai 2006. Les violences de 2006 ont causé la mort de 38 personnes, le déplacement de 150 000 personnes, la moitié des effectifs de la F-FDTO ont déserté ou ont été congédiés et la PNTD située dans le district de Dili s'est complètement effondrée puisque les quartiers généraux de la police nationale et du district sont détruits. Les unités spéciales de la PNTD situées dans les districts de Bobonaro, Aileu et Baucau sont également démantelées (Nations unies, 2006 : 17). Le 31 mai 2006, le président Gusmao déclare l'état d'urgence et prend dès lors le contrôle de la F-FDTO et de la PNTD (Simonsen, 2006 : 575-576). Bref, les forces de sécurité nationales timoraises ressortent considérablement meurtries des violences d'avril et de mai 2006, et ce, autant la PNTD que la F-FDTO. Il est également à noter que plusieurs experts de la question, notamment le Secrétaire général des Nations unies dans son rapport sur la situation en 2006, ont soutenu que c'est la faiblesse des forces de sécurité nationales qui a mené à la dégradation de la situation sécuritaire en 2006 (Nations unies, 2006 : 17).

6.5. La participation nationale (variable indépendante)

Suite à l'établissement d'un bref portrait du contexte au sein duquel le programme de reconstruction du secteur de la sécurité s'est implanté au Timor-Oriental, il importe désormais de s'attarder à la réalisation de l'étude de cas proprement dite. Afin d'établir le degré de participation nationale ainsi que le degré de performance du programme de reconstruction du secteur de la sécurité au Timor-Oriental, une analyse de chacun des indicateurs pour les deux variables à l'étude fera donc l'objet de la prochaine section.

6.5.1. Phase de formulation

6.5.1.1. Participation de représentants autochtones

Pour le cas du Timor-Oriental, la phase de formulation du programme de reconstruction du secteur de la sécurité est quelque peu différente. Effectivement, puisque l'acteur international principal qui s'implique dans le processus de *statebuilding* au Timor-Oriental est majoritairement les Nations unies via l'ATNUTO, ce sont au sein de leurs instances que les projets de réforme sont élaborés et non dans le cadre de rencontres entre les principaux donneurs internationaux :

UN civil servants have assumed responsibility for the overall development of the security sector, while reform activities have been planned and overseen by the Department of Peacekeeping Operations (DPKO) within the UN Secretariat in New York. For such reasons, the UN is among the most significant global actors undertaking security sector reform (Hood, 2006b : 143)

Par conséquent, la phase de formulation du programme de reconstruction du secteur de la sécurité au Timor-Oriental ne prévoit pas une participation de représentants autochtones est-timorais dans la détermination des éléments et des orientations de la réforme. Plus particulièrement, l'ATNUTO n'a pas engagé ni consulté les leaders politiques est-timorais lors de l'établissement des orientations et lors de la création de la PNTD (Hood, 2006b : 144).

6.5.2. Phase de la mise en œuvre

6.5.2.1. Gouvernement autochtone

Tel qu'il a été mentionné antérieurement, l'ATNUTO, établie pour la période allant du mois d'octobre 1999 jusqu'à l'indépendance officielle du 20 mai 2002, constitue une mission sans précédent mise en place par le Conseil de sécurité des Nations unies en raison de l'importance du mandat confié et de l'étendue de ses responsabilités. L'ATNUTO possède effectivement tous les pouvoirs traditionnels de l'État, est responsable d'administrer le pays et gère également les activités de mise en œuvre du programme de reconstruction du secteur de la sécurité (Steele, 2002 : 76, 78-80; Martin et Mayer-Rieckh, 2005 : 133-136; International Crisis

Group, 2006a : 5). Lors de cette période, aucun gouvernement transitoire autochtone avec à sa tête un président est-timorais n'est instauré, ce qui empêche une mainmise des Est-Timorais sur le processus de prise de décision concernant notamment le secteur de la sécurité. Ce n'est que lors de l'indépendance officielle que le président Gusmao, élu en avril 2002, exercera officiellement ses fonctions à la tête d'un Conseil des ministres comprenant, entre autres, le Secrétaire d'État à la défense qui est en charge de la F-FDTO ainsi que le ministère de l'Administration intérieure qui est responsable de la PNTD. Il est à noter que ce dernier obtiendra l'autorité exécutive de la PNTD uniquement en mai 2004 : la MANUTO conserve l'autorité exécutive sur les opérations de la PNTD jusqu'à cette date (Hood, 2006b : 145-146; Law, 2006 : 119-120).

Sous la période de gestion de l'ATNUTO, quelques mécanismes et comités de consultation favorisant la participation des Est-Timorais ont malgré tout été développés (Caplan, 2004 : 235-241; Hood, 2006b : 145-146, 152; Nations unies, 2000 : 1; Hood, 2006a : 69-70 et 72-73). Dès le début de l'administration des Nations unies, un Conseil national de consultation du Timor-Oriental est mis en place comprenant 15 membres, dont 4 représentants de l'ATNUTO, tous nommés par Sergio Vieira de Mello, administrateur onusien et représentant spécial du Secrétaire général. Les leaders est-timorais se sont toutefois plaints à plusieurs reprises du manque de pouvoir réel de ce Conseil national de consultation (Steele, 2002 : 79). Afin de répondre à ces plaintes, Sergio Vieira de Mello a nommé un premier cabinet en juillet 2000; c'est le début de la phase de co-administration qui vise à accroître les capacités autochtones de gestion. Ce cabinet inclut quatre ministres Est-Timorais, qui ont les portefeuilles de l'administration interne, des infrastructures, des affaires économiques et des affaires sociales, ainsi que quatre ministres étrangers internationaux qui occupent les portefeuilles des finances, de la justice, de la police et des services d'urgence ainsi que des affaires politiques. Le cabinet et ses ministres relèvent tous ultimement de Sergio Vieira de Mello. Il est également à noter que les responsabilités concernant la PNTD sont confiées à un ministre étranger lors du premier cabinet de transition alors qu'aucun ministre ne s'occupe de la FDTO. En septembre 2001, un deuxième gouvernement de transition est nommé et la composition de celui-ci est entièrement est-timoraise. De plus, lors de l'établissement du deuxième gouvernement de transition, l'ATNUTO n'a nommé aucun ministre est-timorais responsable de la F-FDTO. Cela se fera

uniquement quelques semaines avant l'indépendance officielle du 20 mai 2002, soit plus de six mois après la nomination du deuxième gouvernement de transition.

En somme, l'ATNUTO, malgré l'établissement de comités de consultation et de deux cabinets de transition, conserve tout de même la mainmise ultime sur le processus de prise de décision concernant le secteur de la sécurité puisque tous les pouvoirs étatiques demeurent concentrés dans un seul homme, Sergio Vieira de Mello, qui est à la tête des comités de consultation et des deux cabinets. La mise en place d'une administration transitoire internationale au Timor-Oriental, au détriment d'un gouvernement entièrement autochtone, nuit donc à la timorisation de la mise en œuvre du programme de reconstruction du secteur de la sécurité est-timorais.

6.5.2.2. Structures administratives autochtones

La période où l'ATNUTO détient l'autorité principale au Timor-Oriental est caractérisée par l'absence de ministères avec des employés civils autochtones; il est donc possible de remarquer à ce moment un manque d'appui administratif envers les deux forces de sécurité nationales (Hood, 2006a : 74). L'administration du Timor-Oriental et de ses institutions est dès lors prise en charge par les employés civils internationaux de l'ATNUTO. L'ATNUTO semble d'ailleurs, selon certains auteurs, avoir échoué dans la construction d'une administration publique est-timoraise efficace, notamment en raison d'un retard dans la timorisation des structures administratives :

While most of the key public institutions were established, some important institutions were not in place, or were incomplete and weak when UNTAET concluded. The basis infrastructure of a functioning civil service – clear operating procedures, regulatory frameworks and essential office systems – was not set up, undermining the post-independence efficiency and effectiveness of public administration (Martin et Mayer-Rieckh, 2005 : 137)

Les structures administratives autochtones au Timor-Oriental voient donc officiellement le jour au moment de l'indépendance en mai 2002, mais souffrent toutefois d'une inefficacité ainsi que d'un manque de professionnalisme. Suite à l'indépendance, le personnel civil est-timorais travaillant pour le ministère de l'Administration intérieure ainsi que pour le Secrétariat d'État à la défense n'est pas abondant : en mai 2004, une poignée de fonctionnaires civils est-

timorais s'occupe de la gestion et de la surveillance des forces de sécurité nationales (Hood, 2006b : 155). Cette situation ne semble pas s'être améliorée en 2006 tel que le souligne le rapport du Secrétaire général des Nations unies. Ce dernier affirme effectivement que le Secrétariat d'État à la Défense est caractérisé par un faible développement institutionnel et administratif, ce qui s'illustre notamment par le fait que les ressources financières destinées au recrutement de personnels civils n'ont pas été utilisées à cette fin (Nations unies, 2006 : 17). Les carences institutionnelles et administratives sont également présentes au sein du ministère de l'Intérieur. Ce dernier n'affiche aucune autonomie dans l'élaboration de politiques ou de lois concernant la PNTD ni dans la gestion de son budget. La faiblesse du ministère de l'Intérieur a grandement affecté l'efficacité ainsi que le professionnalisme de la PNTD (Nations unies, 2006 : 18). En somme, le secteur de la sécurité ne possède pas de structures administratives autochtones avant mai 2002 et ces dernières demeurent marquées par de carences administratives et institutionnelles durant la période postindépendance, ce qui est particulièrement le cas pour le ministère de l'Intérieur ainsi que pour le Secrétariat d'État à la défense.

6.5.2.3. Comités parlementaires sur les questions de sécurité

Le Parlement national du Timor-Oriental a vu le jour au moment de l'indépendance officielle du territoire est-timorais, soit le 20 mai 2002. À ce moment, c'est l'Assemblée constituante, ayant terminé son double mandat de rédaction d'une Constitution et d'organisation d'élections présidentielles, qui se transforme en Parlement national pour une période de cinq ans. Les premières élections parlementaires ont donc lieu le 7 août 2002 et ce sont 65 élus qui forment la nouvelle législature du Parlement unicaméral du Timor-Oriental (Gouvernement du Timor-Oriental, 2009). Donc, de 2000 à 2002, aucune organisation n'agit en tant que Parlement du Timor-Oriental. Lors de l'indépendance en mai 2002, il existe bel et bien un comité parlementaire chargé des questions de sécurité, à savoir le Comité pour la sécurité et la défense nationale. Ce comité est toutefois considéré comme étant faible, sous-développé et inefficace dans la surveillance du secteur de la sécurité (Martin et Mayer-Rieckh, 2005 : 135; Hood, 2006a : 73; Hood, 2006b : 155).

6.5.2.4. Société civile (médias)

Lors du régime d'occupation indonésien, la répression qui sévissait au Timor-Oriental a empêché le développement de canaux médiatiques, d'autant plus que la liberté d'expression et de la presse étaient inexistantes à cette époque. C'est donc l'ATNUTO, dans son objectif de *statebuilding* et de modernisation du pays, qui a non seulement permis la multiplication des médias ainsi qu'une diffusion plus large de l'information, mais elle a également favorisé le développement, chez les leaders est-timorais, d'une volonté de garantir officiellement la liberté de la presse (Nations unies, 2000 : 2; Reporters sans frontières, 2009a). En 2001, il est déjà possible de remarquer un foisonnement des nouveaux médias puisque le pays compte déjà plusieurs publications indépendantes, diverses stations de radio communautaire et une station de télévision. En 2006, les chiffres répertoriés au sein du rapport du Secrétaire général des Nations unies font état de l'existence d'un réseau public, la *Radio Television Timor-Leste (RTTL)*, d'un réseau de 19 stations communautaires ainsi que de trois quotidiens indépendants, soit le *Timor Post*, le *Diario Nacional* et le *Suara Timor Lorosae* (Nations unies, 2006 : 30-31). Ainsi, la multiplication des médias, combinée au pluralisme de leur nature (publique, privée, communautaire), caractérisent la période suivant la fin du régime d'occupation indonésien, principalement en raison des efforts de développement investis par l'ATNUTO.

Outre l'existence des médias, il importe aussi d'analyser le degré de liberté de la presse dont jouissent les journalistes au Timor-Oriental puisque ce dernier constitue un indicateur révélateur de la participation potentielle des médias aux débats sociaux et, par conséquent, au programme de reconstruction du secteur de la sécurité. Or, selon Reporters sans frontières (2009a), la liberté de presse au Timor-Oriental est effective, étant notamment garantie par la Constitution ainsi que par une législation sur la presse des plus libérales. Outre la protection au sein d'un cadre juridique bien défini, la liberté de presse est également la norme dans la pratique, ce qui se reflète notamment par l'absence quasi-complète d'attaques envers les journalistes. De plus, les autorités est-timoraises renouvellent constamment leur engagement envers la liberté d'opinion et de la presse ainsi qu'envers le respect de la déontologie. C'est d'ailleurs ce que Gusmao s'est empressé de faire lors de la prise du pouvoir officiel le 20 mai 2002. Un accroc à cette tradition de liberté de la presse s'est toutefois produit lors des violences d'avril et de mai 2006 : certains quotidiens ont arrêté leur publication, on dénombre quelques

agressions envers les journalistes ainsi qu'une dégradation de leur condition de travail. « Malgré ces violences, la jeune nation continue de jouir d'une vraie liberté de la presse » (Reporters sans frontières, 2009a). Il est également possible de remarquer la qualité réelle de la liberté de presse au Timor-Oriental à l'aide du classement mondial annuel de la liberté de la presse effectué par *Reporters sans frontières* (2009c) depuis 2002. Or, le Timor-Oriental se classe parmi les pays qui respectent le plus la liberté de presse, se classant même devant les États-Unis d'Amérique en 2003 : le Timor-Oriental se classe au 30^e rang sur 166 (avec une note de 5,5) alors que les États-Unis se classent au 31^e rang sur 166 (avec une note de 6). En raison des violences de 2006, le Timor-Oriental a toutefois chuté au classement de 2006, se situant au 83^e rang sur 168 (avec une note de 18,50). En somme, le foisonnement des médias, leur pluralisme et une vraie liberté de presse permettent de conclure à la participation des médias est-timorais au processus de réforme du secteur de la sécurité au Timor-Oriental, notamment via un rôle de surveillance des forces de sécurité nationales.

6.5.2.5. Stratégie nationale de sécurité

Aucune Stratégie nationale de sécurité n'a été développée par les autorités est-timoraises depuis l'indépendance officielle en mai 2002 (International Crisis Group, 2008 : 9; Nations unies, 2006 : 9 et 17), et ce, malgré l'insistance des autorités onusiennes. L'absence d'une Stratégie nationale de sécurité amène un manque de cohésion et d'unification dans le développement des forces de sécurité nationales et, plus généralement, dans la gestion du secteur de la sécurité. Puisque ce dernier relève de plusieurs sources d'autorité telles que les législations diverses, les décrets, la Constitution de mars 2002 et les ordres exécutifs, le manque de coordination entre les divers éléments du secteur de la sécurité entraîne un affaiblissement de ce dernier. Le Rapport du Secrétaire général des Nations unies de 2006 souligne également le fait que l'absence d'une stratégie nationale de sécurité, combinée à l'inexistence d'un mécanisme conjoint de coordination entre la PNTD et la F-FDTP, ont pu contribuer à l'exacerbation des tensions entre les deux institutions nationales de sécurité, ce qui a ultimement mené aux violences de 2006.

6.5.3. Degré de participation nationale

Suite à l'analyse des indicateurs de la variable indépendante, il est désormais possible d'établir le degré de participation nationale pour le programme de reconstruction du secteur de la sécurité au Timor-Oriental s'étalant sur la période 2000-2006. L'établissement de ce degré s'effectue à l'aide de la gradation préétablie à la page 35 du cadre opératoire. Le degré de participation nationale est donc faible - bas. Ce résultat s'explique par la présence d'un seul indicateur sur les six, soit la participation de la société civile (les médias) dans le cadre du programme de reconstruction du secteur de la sécurité. En fait, l'élaboration des réformes du secteur de la sécurité au sein du Département onusien des opérations de maintien de la paix, l'établissement d'une administration transitoire internationale (ATNUTO), l'inexistence des structures administratives autochtones avant mai 2002 et la faiblesse de ces dernières après l'indépendance, l'inefficacité du Comité parlementaire pour la sécurité et la défense nationale ainsi que l'absence d'une volonté d'élaborer une Stratégie nationale de sécurité sont tous des éléments qui nuisent ou qui démontrent une faible participation des éléments autochtones dans le cadre de la formulation et de la mise en œuvre du programme de reconstruction du secteur de la sécurité au Timor-Oriental. Il convient de visualiser un résumé de ces éléments dans le tableau récapitulatif des résultats au niveau de la participation nationale qui est disponible à la page 89.

6.6. Performance du programme de reconstruction du secteur de la sécurité (variable dépendante)

6.6.1. Professionnalisme / Corruption

6.6.1.1. Violation des droits humains par la PNTD et la F-FDTE

Depuis sa création en 2000, la PNTD fait l'objet de plusieurs inquiétudes au sein des instances internationales à propos de la récurrence des actes de violation des droits humains et d'abus de pouvoir perpétrés par ses membres. Un accroissement des plaintes de mauvaise conduite de la part des policiers est-timorais pour la période 2000-2006 est d'ailleurs dénoncé dans plusieurs rapports publiés par l'organisme *Human Rights Watch* (HRW) ainsi que par le Secrétaire général des Nations unies, affirmant même que la mauvaise conduite des membres de la PNTD constitue le principal défi au respect de l'État de droit au Timor-Oriental ainsi que la

principale source de violation des droits humains dans le territoire est-timorais (HRW, 2006b; HRW, 2007 : 337; HRW, 2006a : 3-16, 46; Hood, 2006a : 70 et 73; Hood, 2006b : 156; Nations unies, 2003 : 7). Les actes de mauvaise conduite sont entre autres l'usage excessif de la force lors des arrestations, la détention arbitraire, les agressions physiques envers les citoyens, la participation à certains réseaux criminels, etc. Ces actes sont tellement répandus que les membres de la PNTD les effectuent sans se cacher du public général, favorisant dès lors une baisse de la confiance populaire envers la nouvelle institution nationale. L'accroissement du non-respect des normes internationales en matière de police civile est d'ailleurs affirmé au sein du rapport du Secrétaire général des Nations unies en février 2005 : « reports of police misconduct, including excessive use of force, assaults, negligent use of firearms and various human rights abuse, have increased since May 2004 » (HRW, 2006a : 16).

L'accroissement des actes de violation des droits humains par les membres de la PNTD peut d'abord s'expliquer par le fait que ce sont 350 officiers membres de la police nationale indonésienne lors du régime d'occupation qui intègrent pleinement la PNTD dès ses débuts. L'entraînement de transition de quatre semaines est insuffisant pour enrayer la culture de répression et d'abus chez ces officiers (HRW, 2006a : 6). Un second facteur explicatif réside dans le fait que les organismes institutionnels chargés de recueillir les plaintes de mauvaise conduite et d'enquêter sur celles-ci sont sous-développés et sont majoritairement de nature interne à la PNTD, ce qui nuit à leur objectivité. Les deux organismes internes sont le *Professional Ethics and Deontology Office* et le *Office of the Inspectorate*, ce dernier étant composé de représentants du ministère de l'Intérieur, de la PNTD et du bureau du conseiller national à propos des droits humains (HRW, 2006a : 15; International Crisis Group, 2008 : 17; Nations unies, 2003 :5). Le troisième organisme de surveillance est indépendant et a été créé par la Constitution. Il s'agit de l'ombudsman pour les droits humains et la justice. Cet organisme indépendant tarde toutefois à être fonctionnel, le premier ombudsman étant nommé uniquement en juin 2005.

La violation des droits humains par les membres des forces de sécurité nationales timoraises a connu son paroxysme lors des affrontements et des violences d'avril et de mai 2006. Plusieurs actes de menaces ont été répertoriés envers les citoyens ainsi qu'envers leurs

familles dépendamment des allégeances politiques et régionales. De plus, plusieurs maisons ont été brûlées ainsi que plusieurs arrestations injustifiées ont été effectuées par les forces de l'ordre timoraises. Au cours de ces deux mois, 38 personnes ont été tuées, plus de 150 ont été blessées et 150 000 sont devenues des réfugiées (Nations unies, 2006 : 20-22). Dès lors, la hausse des actes d'abus de pouvoir par les membres des forces de l'ordre pour la période 2000-2006 a donc culminé lors des violences du printemps de 2006.

6.6.1.2. Salaires de la PNTD et de la F-FDTE

Les salaires des membres des forces de sécurité nationales timoraises n'ont pas connu une hausse importante pour la période à l'étude, à savoir 2000-2006. En 2006, il a été répertorié que les salaires des soldats de bas rang ainsi que des policiers de terrain se situent entre 85 \$US et 95 \$US, soit sous la barrière psychologique du 100\$US (International Crisis Group, 2008 : 13). Ce salaire étant peu élevé et insuffisant pour vivre adéquatement, il incite non seulement les effectifs de la PNTD et de la F-FDTE à adopter des comportements de corruption, mais il contribue également au renforcement de l'image négative des forces de sécurité nationales, ces dernières étant perçues comme non professionnelles (Engel, 2006 : 6). Le faible salaire contribue donc à la dévalorisation du rôle de pourvoyeur de sécurité que revêtissent la PNTD et la F-FDTE.

6.6.2. Représentativité

6.6.2.1. Composition ethnique, tribale ou religieuse

Au sein de la population est-timoraise, une vieille distinction régionale, voire ethnique, a pris origine lors de la colonisation portugaise et a perduré jusqu'à aujourd'hui. Les Est-Timorais perçoivent eux-mêmes cette distinction entre ceux qui sont originaires de l'Est du Timor-Oriental et ceux qui sont originaires de l'Ouest; c'est la distinction entre les *Firaco* (Est) et les *Caladi* (Ouest). Outre la distinction provenant de la langue parlée, cette division interne découle originellement des politiques de division menées par le colonisateur portugais. À l'ère contemporaine, certains mythes se sont également greffés autour de la distinction Est-Ouest, à savoir que les *Firaco* sont moins tolérants et davantage affirmatifs que les *Caladi* qui sont les maîtres dans l'art du compromis (Simonsen, 2006 : 590). La relation entre les deux groupes est

souvent empreinte de préjugés et de discrimination. Géographiquement, les Est-Timorais dits *Firaco* sont concentrés dans trois districts, soit Lautem, Viqueque et Baucau,¹⁶ alors que les *Caladi* sont regroupés dans les autres districts du Timor-Oriental, et ce, incluant Dili (International Crisis Group, 2008 : 5).

Cette distinction Est-Ouest, ou *Firaco-Caladi*, que l'on retrouve au sein de la population du Timor-Oriental s'est transposée lors de la création des forces de sécurité nationales timoraises et, plus particulièrement, au sein de la F-FDTO. Plusieurs experts ont d'ailleurs affirmé que le recrutement du premier bataillon a été guidé par cette ligne ethnique, écartant ainsi un souci de représentativité de la population est-timoraise (Simonsen, 2006 : 590-591). Le premier bataillon de la F-FDTO se caractérise effectivement par une surreprésentation des *Firaco* au détriment des *Caladi* : en 2001, les Est-Timorais en provenance des districts de l'Est représentent 56% de la totalité des membres de la FDTO et ils occupent 85% des postes d'officiers supérieurs (International Crisis Group, 2006a : 6). Ce déséquilibre ethnique au sein de la FDTO est à l'origine de plusieurs actes de discrimination envers les effectifs qui provenaient des districts de l'Ouest, ces derniers subissant un nombre disproportionné de réprimandes disciplinaires et ne faisant l'objet que de très peu de promotion dans la hiérarchie militaire. Outre le déséquilibre ethnique au sein de la F-FDTO, il est également à noter que la PNTD souffre aussi d'un tel déséquilibre puisque les *Caladi* y sont surreprésentés au détriment des *Firaco* (Simonsen, 2006 : 592). Le déséquilibre ethnique entre les deux institutions de sécurité est-timoraises serait d'ailleurs à l'origine non seulement d'une politisation des deux forces (Simonsen, 2006 : 591), mais également de plusieurs incidents violents entre les membres de la PNTD et ceux de la F-FDTO lors de la période 2002-2006.

Le déséquilibre dans la composition de la F-FDTO entre les membres *Firaco* et *Caladi* est d'ailleurs à l'origine des violences importantes qui ont marqué les mois d'avril et de mai 2006. Les violences ont effectivement débuté en raison d'une pétition, de la démission et de manifestation de la part des *Caladi*, ces derniers voulant ainsi dénoncer publiquement la discrimination dont ils se disaient victimes au sein des forces armées. Ces manifestations ont dégénéré, conduisant même à des altercations entre la F-FDTO et la PNTD en fonction d'une

¹⁶ Pour une visualisation géographique des districts, voir la carte du Timor-Oriental située à l'Annexe D.

accentuation de la division Est-Ouest. Bref, le déséquilibre marqué dans la composition des effectifs de la PNTD et de la F-FDPO au niveau de la démarcation *Firaco-Caladi* semble être à l'origine, du moins en partie, des violences de 2006.

6.6.3. Résurgence de la violence

6.6.3.1. Évolution du nombre de groupes armés illégaux et d'armes illégales

Le principal groupe armé à avoir retenu l'attention des autorités onusiennes est le FRETILIN. Bien que certains membres aient intégré la F-FDPO, d'autres ont été l'objet d'un programme de démobilisation et de réinsertion dans la population civile; 1000 anciens combattants ont profité de ce programme (Département des opérations de maintien de la paix, 2001; Hood, 2006a : 70-72; Martin et Mayer-Rieckh, 2005 : 134). Le succès du programme de démobilisation et de réinsertion demeure toutefois mitigé puisque, bien qu'il ait rempli ses objectifs lors des premières phases d'implantation, plusieurs vétérans insatisfaits ont intégré d'autres groupes armés illégaux, favorisant dès lors la prolifération de ces derniers. Les gangs et les groupes armés se sont effectivement multipliés et diversifiés depuis la fin du régime d'occupation en 1999; on remarque non seulement une croissance du nombre des groupes armés, mais également une hausse de leurs membres (Timor-Leste Armed Violence Assessment, 2009 : 1 et 7; Simonsen, 2006 : 593). De surcroît, les groupes armés ne s'unissent plus contre la répression des forces de sécurité indonésiennes, mais se divisent plutôt afin de protéger leur communauté d'appartenance contre une autre communauté adverse, renforçant ainsi les tensions intercommunautaires :

Armed groups and gangs are not a new phenomenon in Timor-Leste, but evolved from clandestine resistance groups during the Indonesian colonial period to a heterogeneous multitude of collective, including disaffected veterans, clandestine groups, political fronts, martial arts groups (MAGs), village-based gangs, youth collectives, and security organizations. Nine years after the end of the Indonesian occupation, the fact that gangs have diversified and multiplied is a testament to a range of social tensions in Timorese society and the continued weakness of the state and its institutions. During the occupation these groups protected their communities from Indonesian security

forces and the latter's proxies; now they protect their communities from one another (Timor-Leste Armed Violence Assessment, 2009 : 1).

Plusieurs groupes armés se sont donc formés lors de la période postindépendance au Timor-Oriental et il peut être intéressant d'observer leurs caractéristiques selon la typologie élaborée par le *Timor-Leste Armed Violence Assessment* (2009 : 3; Scambary, 2006). Il y a d'abord les groupes de sécurité informels qui réunissent une centaine d'individus et qui se situent principalement dans les districts à proximité de la frontière avec le Timor-Occidental sous juridiction indonésienne. Ces groupes sont formés de vétérans, d'anciens combattants et de membres de la PNTD et de la F-FDPO qui ont déserté les rangs. Il y a ensuite les groupes de jeunes qui, majoritairement situés dans le district de Dili, s'adonnent régulièrement à des activités criminelles. Enfin, il y a les gangs qui relèvent du crime organisé. Les autres groupes armés sont les groupes clandestins et les groupes d'arts martiaux ; ces derniers se sont formés à l'époque du régime d'occupation indonésien.

Parallèlement à la croissance des groupes armés, il est également important de s'intéresser à la prolifération des armes illégales dans le pays. Bien qu'il soit évident que les armes légères et de petit calibre sont en circulation au Timor-Oriental lors de la période 2000-2006, aucune estimation de leur nombre n'a été produite (Département des opérations de maintien de la paix, 2001), démontrant ainsi un manque d'informations certain pour les responsables de la planification du projet de collecte d'armes mis en place dans le cadre du programme de reconstruction du secteur de la sécurité. Malgré ces armes illégales en circulation, il semble que peu d'accidents soient répertoriés dans les hôpitaux de la région concernant des blessures par balles. En fait, les armes traditionnelles et de fabrication artisanale (pierres, arcs et flèches, couteaux, grenades ou armes à feu) sont beaucoup plus populaires que les armes technologiques au sein des groupes armés illégaux (Timor-Leste Armed Violence Assessment, 2009 : 1 et 6; 2008 : 3). Les armes légères et de petit calibre feront l'objet d'une recrudescence de leur collecte en 2008.

6.6.3.2. Évolution des activités criminelles

Contrairement à la majorité des environnements postconflits, le Timor-Oriental n'est pas la plaque pivotante d'une activité criminelle à l'échelle mondiale tel que peut l'être

l'Afghanistan avec la production ainsi que le commerce du pavot. Les activités de résistance ne sont donc pas financées avec une production illégale majeure. Toutefois, il peut être intéressant de noter la nature poreuse de la frontière entre le Timor-Oriental et le Timor-Occidental, facilitant dès lors le commerce illicite ainsi que le trafic de drogue et d'êtres humains (Nations unies, 2003 : 8; International Crisis Group, 2008 : 6). De surcroît, il est pertinent de souligner que la multiplication des gangs et des groupes armés s'accompagne également d'une augmentation des violences et des activités criminelles reliées à ceux-ci, notamment une hausse du nombre de crimes personnels et contre la propriété (Nations unies, 2000 : 6; Département des opérations de maintien de la paix, 2001; Timor-Leste Armed Violence Assessment, 2009 :4). Les groupes armés ainsi que les divers gangs ont activement participé aux violences d'avril et de mai 2006.

6.6.3.3. Évolution du nombre de pertes humaines

Les chiffres concernant l'évolution du nombre de pertes humaines au sein des forces de sécurité timoraises et de la population civile ne sont pas répertoriés de façon systématique pour la période étudiée, soit 2000-2006. Il est donc difficile de vérifier adéquatement ici cet indicateur. Toutefois, il importe de souligner que les violences qui ont secoué la capitale Dili au printemps de 2006 ont causé 38 morts, dont huit officiers de la PNTD qui ont été tués par les membres démissionnaires de la F-FDTR (HRW, 2007 : 334-336). Bien qu'il soit impossible d'analyser l'évolution des pertes humaines pour la période étudiée, les violences du mois d'avril et de mai 2006 ont entraîné une recrudescence subite du nombre de pertes humaines.

6.6.4. Degré de performance de programme de reconstruction du secteur de la sécurité au Timor-Oriental

Suite à l'analyse de ces indicateurs,¹⁷ il est désormais possible d'établir le degré de performance du programme de reconstruction du secteur de la sécurité au Timor-Oriental, et ce, selon la méthode de gradation établie préalablement au sein du cadre opératoire à la page 40. La performance du programme au Timor-Oriental est donc nulle. Afin de justifier cette conclusion,

¹⁷ Il est possible de visualiser une synthèse de cette analyse à la page 90. Cette page présente effectivement un tableau récapitulatif des résultats pour chaque indicateur de la performance du programme de reconstruction du secteur de la sécurité (variable dépendante) au Timor-Oriental.

il importe d'effectuer un bref retour sur chacune des dimensions ontologiques étudiées ainsi que sur leurs indicateurs respectifs.

D'abord, la croissance des actes de violation des droits humains perpétrés par les effectifs de la PNTD est clairement dénoncée à l'intérieur de divers rapports publiés par l'organisme *Human Rights Watch* ainsi que par le Secrétaire général des Nations unies, ce qui permet de conclure au non-professionnalisme des effectifs des forces de sécurité nationales timoraises ainsi qu'à leur non-respect des normes internationales en matière de police civile. Cette conclusion découle également du fait que l'analyse du deuxième indicateur démontre clairement un sous-financement des institutions de sécurité nationales. En effet, les salaires mensuels des membres de la PNTD et de la F-FDTE, se situant entre 85\$US et 95\$US, sont insuffisants pour vivre correctement, ce qui incite davantage les effectifs à adopter des comportements de corruption. Ce non-professionnalisme entraîne un déficit de confiance populaire envers les forces de sécurité nationales timoraises.

Ensuite, la non-représentativité dans la composition des membres de la PNTD et de la F-FDTE est démontrée par le déséquilibre entre les *Firaco* et les *Caladi*, ce déséquilibre ayant d'ailleurs renforcé les tensions intercommunautaires au sein de la société est-timoraise. Le fait que 85% des officiers supérieurs de la F-FDTE soit des *Firaco* a généré une politique de discrimination envers les *Caladi* au sein de l'institution nationale, cette perception de discrimination étant notamment l'élément déclencheur des violences de 2006.

De surcroît, bien que le troisième indicateur de la dimension « résurgence de la violence » ne soit pas concluant en raison du manque d'informations disponibles, il est tout de même possible de conclure à la présence d'un risque de résurgence de la violence suite à l'analyse des deux autres indicateurs. Effectivement, la multiplication et la diversification des groupes armés illégaux ainsi que des gangs lors de la période post-indépendance représentent un risque élevé de la dégradation de la situation sécuritaire, d'autant plus que leurs activités criminelles ont parallèlement connu une hausse. Enfin, les violences qui ont éclaté au printemps 2006 et qui ont mis principalement en scène les forces de sécurité nationales timoraises sont l'illustration ultime de la faible performance du programme de reconstruction du secteur de la sécurité au Timor-

Oriental pour la période 2000-2006. Suite à ces violences, la F-FDPO a vu la moitié de ses effectifs quitter les rangs et les quartiers généraux de la PNTD situés à Dili sont complètement détruits, ce qui a obligé les Nations unies à planifier une seconde réforme du secteur de la sécurité est-timorais (Programme de développement des Nations unies, 2008) qui est entrée en vigueur en 2008.

7. Conclusion

Les résultats de l'étude de cas multiple sont donc un degré moyen-bas de participation nationale qui s'accompagne d'une faible performance du programme de reconstruction du secteur de la sécurité en Afghanistan et un degré faible-bas de participation nationale qui s'accompagne d'une performance nulle du programme de reconstruction du secteur de la sécurité au Timor-Oriental. À la lumière de ces résultats, les hypothèses de départ doivent être infirmées. Ces hypothèses étaient :

1. Un haut degré de participation nationale s'accompagne d'une bonne performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans les environnements postconflitsuels selon une évaluation de l'atteinte des objectifs initiaux du programme.
2. Un faible degré de participation nationale s'accompagne d'une faible performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans les environnements postconflitsuels selon une évaluation de l'atteinte des objectifs initiaux du programme.

En guise de conclusion à la présente recherche, il importe donc de discuter de manière plus approfondie de ces résultats afin de fournir des tentatives d'explications à la faible performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité implantés pour les deux cas à l'étude, et ce, malgré une participation nationale davantage élevée en Afghanistan qu'au Timor-Oriental. La discussion qui suit permettra donc de nuancer ces résultats qui sous-tendent une infirmation des hypothèses de départ.

Tableau 3 : Synthèse des résultats au niveau de la participation nationale (variable indépendante) pour les deux cas à l'étude.

Dimensions ontologiques et indicateurs		Afghanistan (2002 à 2008)	Timor-Oriental (2000 à 2006)
Phase de formulation du programme RSS	Participation de représentants autochtones	Absence des représentants afghans lors du processus de Genève – Détermination du programme de RSS par les leaders internationaux (G8)	Le programme de RSS est élaboré au sein du Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies – Absence des représentants est-timorais
	Gouvernement autochtone	- Décembre 2001 : Mise en place d'un gouvernement transitoire autochtone. - Commission de la défense (2002) - Nov. 2004 : 1 ^{ère} élections présidentielles - Existence d'un ministère de l'Intérieur, d'un ministère de la Défense, d'un ministère de la Lutte anti-narcotique	- ATNUTO (1999-2002) a les pouvoirs exécutif, législatif, administratif, judiciaire - deux cabinets de transition (2001 et 2002) - Gouvernement autochtone en mai 2002 : ministère de l'Administration intérieure (autorité exécutive sur la PNTO en mai 2004) et Secrétaire d'État à la défense
Phase de la mise en œuvre du programme RSS	Structures administratives autochtones	Corollaires à la création des ministères de la Défense, de l'Intérieur et de la Lutte anti-narcotique – Appui international	- Pas de structures autochtones 1999-2002 - Carences administratives au sein des ministères relatifs au secteur de la sécurité
	Comités parlementaires sur les questions de sécurité	Existence de trois comités permanents – Absence d'information sur leur efficacité et leur influence réelle dans la pratique	Comité pour la sécurité et la défense nationale – Faible, inefficace et sous-développé
	Société civile (médias)	- Foisonnement (40 stations de radio, 350 publications écrites et 7 réseaux de télévision) – pluralisme des médias - Liberté de presse : garantie par la Constitution, difficile dans la pratique	- Foisonnement et pluralisme des médias – développement par l'ATNUTO - Liberté de presse : garantie par un cadre légal libéral, se traduit dans la pratique, jouit d'une réelle liberté de presse
Résultats	Stratégie nationale de sécurité	<i>Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan</i> – élaborée selon un large processus de consultation	Aucune stratégie nationale de sécurité pour la période 2000-2006
	Degré de participation nationale	Moyen – bas : présence de 3 indicateurs; nuance pour les médias et les comités parl.	Faible – bas : présence de 1 indicateur (société civile) sur 6

Tableau 4 : Synthèse des résultats et grille d'évaluation de la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité (Variable dépendante) pour les deux cas à l'étude.

Dimensions ontologiques et indicateurs		Afghanistan (2002 à 2008)	Timor-Oriental (2000 à 2006)
Professionnalisme/ Corruption	Violations des droits humains	Commission indépendante de l'Afghanistan sur les droits humains : augmentation des plaintes civiles concernant l'ANA et la PNA	Hausse des actes de violation des droits humains perpétrés par les membres de la PNTO. Paroxysme lors des violences d'avril et de mai 2006.
	Salaires (Sous-financement des institutions de sécurité)	Évolution à la hausse. Le salaire demeure toutefois insuffisant pour qu'il puisse être un frein efficace à la corruption.	Moins de 100\$US en 2006 : incite à la corruption et contribue à la dévalorisation du rôle de pourvoyeur de sécurité.
Représentativité	Composition ethnique, tribale ou religieuse	ANA : composition ethnique équilibrée PNA : les groupes ethniques y sont tous représentés, mais pas de façon équilibrée	F-FDTO : surreprésentation des <i>Firaco</i> au détriment des <i>Caladi</i> PNTO : <i>Caladi</i> y sont surreprésentés Non-représentativité : à l'origine des violences de 2006
	Nombre de groupes armés illégaux et d'armes illégales	DDR : bilan positif (63 380 combattants démobilisés et 57 630 armes collectées) DIAG : Succès mitigé (démantèlement de 9% des groupes armés répertoriés)	- DDR du FRETILIN : succès mitigé - Croissance des groupes armés illégaux : diversification et multiplication - Armes artisanales sont privilégiées
Risque de résurgence de la violence	Évolution des activités criminelles (trafic de drogues, des ressources naturelles, etc.)	- Évolution de la culture du pavot : forte hausse entre 2001 et 2008 (de 7 606 à 157 000 hectares). Baisse entre 2007 et 2008. - 98% de la culture totale est concentrée dans 7 provinces du Sud et de l'Ouest	- Timor-Oriental n'est pas la plaque tournante d'une activité criminelle à l'échelle mondiale. - Hausse des violences liées aux activités des groupes armés.
	Nombre de pertes humaines (civiles et des forces de l'ordre)	ANA et PNA : Évolution à la hausse. Population civile : Hausse de 64% de 2006 à 2007, Hausse de 38% de 2007-08	- Chiffres non disponibles - Violence de 2006 : 38 morts. Hausse subite des pertes humaines.
Résultats	Degré de performance des programmes de RSS	Faible : manque de professionnalisme de l'ANA et la PNA; bonne représentativité; haut risque de résurgence de la violence	Nul : manque de professionnalisme de la PNTO et FDTO; non-représentativité; risque de résurgence de la violence

7.1. Discussion des résultats

7.1.1. Retranchement de deux objectifs des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans la formulation d'une démarche d'évaluation de la performance de ces dits programmes

Lors de l'élaboration d'une démarche d'évaluation théorique de la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité, il a été clairement démontré que cette dernière devait notamment tenir compte de l'atteinte (ou non) des objectifs initiaux de ces programmes. Par la revue de la littérature sur le concept de reconstruction du secteur de la sécurité, il a été déterminé que ces programmes implantés dans les environnements postconflituels possédaient trois objectifs initiaux, à savoir 1) la reconstruction des forces de sécurité nationales qui s'accompagne d'un accroissement du niveau de sécurité, 2) la réduction du déficit démocratique au niveau de la gouvernance du secteur de la sécurité et 3) l'enrayement des legs du conflit passé. Ce sont d'ailleurs ces objectifs qui figurent au sein du schéma 3, situé à la page 23, qui illustre le système de changement des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité. Or, tel qu'il a été affirmé dans le cadre opératoire, le choix a été fait d'occulter les deux derniers objectifs de la démarche d'évaluation afin de privilégier l'analyse de l'atteinte du premier objectif. Ce choix, justifié principalement par un souci de faisabilité lié à la contrainte du temps alloué à la recherche, a pu avoir des impacts sur les résultats de l'étude de cas, voire même les fausser.

Effectivement, le fait de considérer un seul objectif ne tient pas compte de la performance globale de ces programmes. On obtient plutôt ainsi une évaluation partielle et conscrète de la performance. Ainsi, dans la réalisation d'une analyse globale tenant compte des trois objectifs, la faible performance du programme implanté en Afghanistan selon l'analyse du premier objectif aurait pu être équilibrée par une performance élevée pour les deux autres objectifs. L'obtention de ces résultats aurait dès lors entraîné une confirmation des hypothèses de départ. Cette tentative d'explication pourrait être vérifiée lors d'une recherche ultérieure qui s'efforcerait de développer une démarche d'évaluation complète de la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité, à savoir une évaluation de la performance qui intégrerait les trois objectifs.

7.1.2. La coordination entre les acteurs : un facteur de l'environnement de mise en œuvre qui a pu influencer les résultats

Lors de l'exposition des postulats de base de la *theory-driven evaluation* de Chen, le modèle théorique du système de changement d'un programme a été explicité. Dans ce modèle élaboré par Chen, l'environnement de mise en œuvre, qui se décompose en sept dimensions, peut conditionner les résultats ainsi que l'efficacité d'un programme. La présente recherche s'est attardée sur une dimension précise de l'environnement de mise en œuvre, à savoir l'adhésion ou l'appui de la population aux programmes de reconstruction du secteur de la sécurité en fonction du degré de participation des éléments autochtones. Or, il est possible qu'une autre dimension de l'environnement de mise en œuvre ait influencé la performance des deux programmes à l'étude, venant ainsi occulter ou annuler l'influence du degré de participation nationale sur la performance.

Parmi les six autres dimensions de l'environnement de mise en œuvre, celle de la coordination entre les divers acteurs responsables des activités de mise en œuvre semble avoir influencé les résultats pour ce qui est du cas afghan. Contrairement au Timor-Oriental où l'ONU est le seul acteur international engagé dans l'implantation du programme de reconstruction du secteur de la sécurité, divers acteurs internationaux étaient impliqués en Afghanistan. Il ne suffit que de penser au fait que le programme afghan était divisé en cinq piliers et que chacun de ces derniers relevait d'une autorité étatique différente. Plusieurs organisations internationales étaient également présentes sur le terrain telles que les Nations unies ou l'OTAN. Aussi, en Afghanistan, chaque équipe de reconstruction provinciale est gérée par un membre de la coalition internationale. Or, aucune stratégie globale n'a été développée afin d'harmoniser la gestion de ces équipes provinciales. La multiplicité et la diversité des acteurs présents complexifient de façon importante la coordination entre ces derniers lors des activités de mise en œuvre. La faible coordination entre ces acteurs peut expliquer la faible performance du programme de reconstruction du secteur de la sécurité en Afghanistan, ce facteur de l'environnement de mise en œuvre annihilant dès lors l'influence positive de la participation nationale sur la performance. En somme, les résultats de la présente étude peuvent avoir été faussés par un autre facteur d'influence, à savoir le manque de coordination entre les acteurs internationaux responsables des activités de mise en œuvre.

7.1.3. Faible écart entre les degrés de participation nationale pour les deux cas à l'étude.

Malgré des recherches préliminaires qui ont amené à conclure à une grande disparité entre l'Afghanistan et le Timor-Oriental au niveau du degré de participation nationale, cette disparité ne s'est pas révélée être aussi importante lors de la réalisation de l'étude de cas proprement dite. L'écart peu significatif entre le degré moyen-bas en Afghanistan et le degré faible-bas au Timor-Oriental est peut-être l'explication au degré quasi-similaire qu'affichent l'Afghanistan et le Timor-Oriental au niveau de la performance du programme de reconstruction du secteur de la sécurité. En effet, cet écart peu significatif n'est peut-être pas suffisamment important pour entraîner une variation observable de la performance de ces programmes entre les deux cas à l'étude. Par conséquent, afin de vérifier réellement les hypothèses de départ de la présente recherche, il aurait été préférable de comparer deux cas se trouvant aux extrémités de la gradation (ou du continuum) pour la variable indépendante. Cela pourrait se faire lors d'une recherche ultérieure qui intégrerait à la présente recherche un troisième cas à l'étude dont le degré de participation nationale serait élevé.

7.1.4. Retranchement d'une dimension ontologique lors de l'analyse de chaque variable à l'étude.

Lors de la déclinaison des deux variables à l'étude en structure de concept à trois niveaux (modèle de Goertz), plusieurs dimensions ontologiques ont été déterminées pour chacune des variables. Or, dans un souci de faisabilité de la recherche, le choix méthodologique a été pris de retrancher une dimension ontologique de chaque variable lors de la réalisation de l'étude de cas multiple. En fait, la dimension de l'appui des donateurs au *capacity-building* n'a pas été observée lors de la détermination du degré de participation nationale (variable indépendante) et la dimension de l'autonomie opérationnelle des forces de sécurité nationales a été occultée de l'analyse du degré de performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité (variable dépendante). Le retranchement de ces deux dimensions ontologiques n'a donné qu'une analyse partielle des deux variables au sein des deux cas à l'étude, ce qui a pu fausser les résultats obtenus.

7.2. Les limites de la recherche

La discussion des résultats a déjà démontré certaines limites évidentes à la présente recherche qui ont certainement eu un impact sur les résultats obtenus. Les limites exposées ont d'ailleurs permis de nuancer la lecture des résultats de l'étude de cas multiple, favorisant ainsi l'émission de certaines réserves à propos de l'infirmité des hypothèses de départ. Avant d'affirmer catégoriquement que la participation nationale n'a aucune influence sur la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité, des recherches ultérieures seront nécessaires afin de contrecarrer les limites émises pour cette recherche.

Au cours des prochaines lignes, certaines limites seront formulées en fonction des questions de recherche de départ afin de déterminer si la présente recherche a réussi dans l'atteinte de ses objectifs initiaux. Il semble que, malgré ses limites, cette dernière a tout de même réussi à s'inscrire dans une vision d'accroissement des connaissances au sein d'une littérature récente, soit celle du concept de reconstruction du secteur de la sécurité dans les environnements postconflits.

7.2.1. Quelle est l'efficacité des programmes de reconstruction et de réforme du secteur de la sécurité mis en place par les acteurs internationaux au sein des environnements postconflits? Comment est-il possible d'évaluer ces programmes?

L'objectif principal découlant de ces deux questions de recherche était l'élaboration d'une démarche d'évaluation cohérente afin de mesurer l'efficacité des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans les environnements postconflits. À l'aide des théories de l'évaluation de programme, une grille d'évaluation a été formulée, ce qui correspond au schéma de structure de concept à trois niveaux de la variable dépendante. Cette grille d'évaluation est toutefois incomplète puisque, tel qu'il a été mentionné précédemment, il y a eu retranchement de deux objectifs des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité sur les trois relevés au sein de la littérature. Ces derniers n'ont pas fait l'objet d'une structure de concept à trois niveaux de Goertz; aucune dimension ontologique ni indicateur ni critère d'évaluation n'ont donc été élaborés pour ces deux objectifs. Dès lors, la démarche ainsi que la grille d'évaluation demeurent incomplètes, ne permettant qu'une atteinte partielle de l'objectif

de ce mémoire. Ce dernier constitue toutefois une bonne prémisse pour les recherches futures qui pourraient s'attarder à développer des critères d'évaluation et des indicateurs pour les deux autres objectifs.

7.2.2. Comment cette grille d'évaluation peut-elle être testée et appliquée à un programme de reconstruction du secteur de la sécurité implanté dans un environnement postconflictuel spécifique?

L'objectif d'application de la grille d'évaluation à un environnement postconflictuel spécifique s'est réalisé via l'étude de cas multiple; les indicateurs ont effectivement été observés pour les cas de l'Afghanistan et du Timor-Oriental. Cette application demeure toutefois réussie uniquement en partie puisque la méthode de collecte de données via les ressources documentaires secondaires a été insuffisante pour recueillir la totalité des informations nécessaires. Par exemple, la dimension d'autonomie opérationnelle des forces de sécurité nationales a dû être abandonnée notamment en raison du manque d'informations sur les statistiques concernant le nombre d'opérations conduites seules. Le manque d'informations secondaires a également affecté l'analyse de l'efficacité des comités parlementaires en Afghanistan ainsi que celle de l'évolution du nombre de pertes humaines dans la population civile au Timor-Oriental. Cette limite aurait pu être palliée par une combinaison de méthodes de collecte de données au lieu d'utiliser exclusivement les sources documentaires secondaires. Par exemple, la réalisation d'entrevues sur le terrain aurait pu permettre de trouver les informations manquantes.

7.2.3. Quels sont les facteurs qui influencent la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans cet environnement spécifique?

La présente recherche, bien qu'elle ne puisse être catégorique dans son affirmation, a permis de mettre en doute le fait que la participation nationale soit un facteur d'influence positive sur la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité. La discussion des résultats a bien démontré qu'il est nécessaire de nuancer les résultats obtenus dans l'étude de cas multiple et qui exigerait, à première vue, d'infirmier les hypothèses de départ. Sur la base de cette seule recherche, il est effectivement impossible d'affirmer catégoriquement que la participation nationale n'est pas un facteur qui influence la performance des programmes

de reconstruction du secteur de la sécurité. Il y a trop d'impondérables présents. C'est par des recherches ultérieures qui intégreraient non seulement les trois objectifs dans l'évaluation de la performance de ces programmes, mais également d'autres cas à l'étude, que nous pourrions déterminer si la participation nationale est réellement un facteur d'influence ou non.

La présente recherche semble toutefois avoir mis à jour un facteur potentiel d'influence de la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité, à savoir la coordination entre les acteurs internationaux responsables de la formulation et de la mise en œuvre de ces dits programmes. Il serait intéressant d'investiguer davantage ce facteur d'influence potentiel au cours de recherches ultérieures.

En somme, la plus grande limite de cette recherche est qu'elle répond à ses questions de recherche de départ, mais uniquement en partie. Le manque de ressources pour utiliser d'autres méthodes de collecte de données, telles que l'entrevue et l'observation sur le terrain, ainsi que les restrictions au niveau du temps alloué à la réalisation de la recherche ont nécessité des choix méthodologiques, ce qui a certainement nui à l'atteinte complète des objectifs de départ. Malgré tout, le présent mémoire constitue une référence de base incontournable pour les recherches ultérieures qui s'intéresseront à l'évaluation de la performance des programmes de reconstruction du secteur de la sécurité dans les environnements postconflits ainsi qu'aux facteurs ayant un impact sur cette performance. Il ne faut pas oublier que cette recherche voulait enrichir une littérature récente et que les premières avancées se font traditionnellement par petits pas.

Bibliographie

Monographies et chapitres de livres

ALKIN, Marvin C. (dir.), 2004, *Evaluation roots : Tracing theorists' views and influences*, Londres, Sage Publications.

BRYDEN, Alan et HÄNGGI, Heiner (dir), 2004, *Reform and Reconstruction of the security sector*, Genève, Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF).

BRYDEN, Alan, 2004, « Understanding security sector reform and reconstruction », dans BRYDEN, Alan et HÄNGGI, Heiner (dir), *Reform and Reconstruction of the security sector*, Genève, Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF), pp.250-270.

BRZOSKA, Michael et HEINEMANN-GRÜDER, Andreas, 2004, « Security sector reform and post-conflict reconstruction under international auspices », dans BRYDEN, Alan et HÄNGGI, Heiner (dir), *Reform and Reconstruction of the security sector*, Genève, Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF), pp. 121-143.

CAPARINI, Marina, 2003, « Security sector reform and NATO and EU enlargement », dans Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), *SIPRI Yearbook 2003 : Armaments, disarmament and international security*, New York, Oxford University Press, pp.237-260.

CHANAA, Jane (dir), 2002, *Security Sector Reform : Issues, Challenges and Prospects*, New York, Oxford University Press, Édition spéciale de *Adelphi Paper*, no. 344.

CHEN, Huey-Tsyh, 2004, « The roots of theory-driven evaluation : Current views and origins », dans ALKIN, Marvin C. (dir.), *Evaluation roots : Tracing theorists' views and influences*, Londres, Sage Publications, pp.132-152.

CHEN, Huey-Tsyh, 1990, *Theory-driven evaluations*, Londres, Sage Publications.

CHEVALLIER, Jacques, 1986, *Science administrative*, Paris, Presses universitaires de France.

CENTRAL INTELLIGENCE AGENCY (CIA), 2009a, « Afghanistan », dans *The 2008 World Factbook*, Washington, [En ligne], <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>, (Page consultée le 12 mai 2009).

CENTRAL INTELLIGENCE AGENCY (CIA), 2009b, « Timor-Leste », dans *The 2008 World Factbook*, Washington, [En ligne], <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/>, (Page consultée le 12 mai 2009).

DAVID, Charles-Philippe, 2006, *La guerre et la paix : Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*, Paris, Presses de Sciences Po.

DONAIS, Timothy (ed), 2008a, *Local Ownership and Security Sector Reform*, Genève, LIT Verlag et Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF) Publication.

DONAIS, Timothy, 2008b, « Understanding Local Ownership in Security Sector Reform », dans DONAIS, Timothy (ed), 2008, *Local Ownership and Security Sector Reform*, Genève, LIT Verlag et Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF) Publication, pp. 3-17.

DONAIS, Timothy, 2008c, « Operationalising Local Ownership in SSR », dans DONAIS, Timothy (ed), 2008, *Local Ownership and Security Sector Reform*, Genève, LIT Verlag et Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF) Publication, pp. 275-289.

GEORGE, Alexander L. et BENNETT, Andrew, 2005, *Case studies and theory development in the social sciences*, Cambridge, Massachusetts Institute of Technology Press.

GIUSTOZZI, Antonio, 2008, « Shadow Ownership and SSR in Afghanistan », dans DONAIS, Timothy (ed), 2008, *Local Ownership and Security Sector Reform*, Genève, LIT Verlag et Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF) Publication, pp. 215-231.

GOERTZ, Gary, 2006, *Social science concepts : A user's guide*, New Jersey, Princeton University Press.

HADZIC, Miroslav, 2004, « The concept of security sector reform », dans FLURI, Philipp et HADZIC, Miroslav (dir), *Sourcebook on Security sector reform*, Belgrade, Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF) et le Centre for civil-military relations, pp.11-127.

HANSEN, Annika S., 2008, « Local Ownership in Peace Operations », dans DONAIS, Timothy (ed), 2008, *Local Ownership and Security Sector Reform*, Genève, LIT Verlag et Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF) Publication, pp. 39-58.

HENDRICKSON, Dylan et KARKOSZKA, Andrzej, 2002, « The challenges of security sector reform », dans Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI), *SIPRI Yearbook 2002 : Armaments, disarmament and international security*, New York, Oxford University Press, pp.175-201.

JUDD, Charles M., 1987, « Combining process and outcome evaluation », dans MARK, Melvin M. et SHOTLAND, Lance (dir), *Multiple methods in program evaluation*, San Francisco, Jossey-Bass Publishers, pp. 23-41.

KING, Gary, KEOHANE, Robert O. et VERBA, Sidney, 1994, *Designing social inquiry : Scientific inference in qualitative research*, New Jersey, Princeton University Press.

MALEY, William, 2005, « International force and political reconstruction : Cambodia, East Timor, and Afghanistan », dans SCHNABEL, Albrecht et EHRHART, Hans-Georg, *Security*

sector reform and post-conflict peacebuilding, New York, United Nations university press, pp. 297-312.

MARTIN, Alex et WILSON, Peter, 2008, « Security Sector Evolution : Which Locals? Ownership of What? », dans DONAIS, Timothy (ed), 2008, *Local Ownership and Security Sector Reform*, Genève, LIT Verlag et Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF) Publication, pp. 83-103.

MILLIKEN, Jennifer (dir), 2003, *State failure, collapse & reconstruction*, Cornwall, Blackwell Publishing.

NATHAN, Laurie, 2008, « The Challenge of Local Ownership of SSR: From Donor Rhetoric to Practice », dans DONAIS, Timothy (ed), 2008, *Local Ownership and Security Sector Reform*, Genève, LIT Verlag et Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF) Publication, pp. 19-36.

RAGIN, Charles C., 2000, *Fuzzy-set social science*, London, The University of Chicago Press.

SCHNABEL, Albrecht et EHRHART, Hans-Georg, 2005, *Security sector reform and post-conflict peacebuilding*, New York, United Nations university press.

SUCHMAN, Edward A., 1967, *Evaluative research : Principles and practice in public service & social action programs*, New York, Russell Sage Foundation.

Articles de revues académiques

ARAS, Bulent et TOKTAS, Sule, 2008, « Afghanistan's Security : Political Process, State-Building and Narcotics », *Middle East Policy*, 15(2) : 39-53.

BRZOSKA, Michael, 2006, « Introduction: Criteria for evaluating post-conflict reconstruction and security sector reform in peace support operations », *International Peacekeeping*, 13(1) : 1-13.

CAPLAN, Richard, 2004, « Partner or Patron? International civil administration and local capacity-building », *International peacekeeping*, 11(2) : 229-247.

CHEN, Huey-Tsyh et ROSSI, Peter H., 1980, « The multi-goals, theory-driven approach to evaluation : A model linking basic and applied social sciences », *Social Forces*, no. 59, pp.106-122.

CHOPRA, Jarat, 2002, « Building State Failure in East Timor », *Development and Change*, 33(5) : 979-1000.

COGAN, Charles G., 2008, « Afghanistan : Partners in Time », *World Policy Journal*, 25(3) : 153-156.

CRAMER, Christopher et GOODHAND, Jonathan, 2002, « Try Again, Fail Again, Fail Better? War, the State, and the “Post-Conflict” Challenge in Afghanistan », *Development and Change*, 33(5) : 885-909.

HÄNGGI, Heiner et SCHERRER, Vincenza, 2008, « Towards an integrated security sector reform approach in UN Peace Operations », *International Peacekeeping*, 15(4) : 486-500.

HOOD, Ludovic, 2006a, « Security sector reform in East Timor, 1999-2004 », *International Peacekeeping*, 13(1) : 60-77.

HOOD, Ludovic, 2006b, « Missed Opportunities : The United Nations, Police Service and Defence Force development in Timor-Leste, 1999-2004 », *Civil Wars*, 8(2) : 143-162.

JALALI, Ali A., 2006, « The Future of Afghanistan », *Parameters*, 36(1) : 4-19.

LAW, David M., 2006, « Conclusion : Security sector (re)construction in post-conflict settings », *International Peacekeeping*, 13(1) : 111-123.

MARTIN, Ian et MAYER-RIECKH, Alexander, 2005, « The United Nations and East Timor : From Self-Determination to State-Building », *International Peacekeeping*, 12(1) : 125-145.

MILLIKEN, Jennifer et KRAUSE, Keith, 2002, « State Failure, State Collapse, and State Reconstruction : Concepts, Lessons and Strategies », *Development and Change*, 33(5) : 753-774.

MURRAY, Tonita, 2007, « Police-building in Afghanistan : A case study of civil security reform », *International peacekeeping*, 14(1) : 108-126.

OTTAWAY, Marina, « Rebuilding State Institutions in Collapsed States », *Development and Change*, 33(5) : 1001-1023.

PEAKE, Gordon, SCHEYE, Eric et HILLS, Alice, 2006, « Introduction », *Civil Wars*, 8(2) : 83-86.

SCHWARZ, Rolf, 2005, « Post-conflict Peacebuilding : The challenges of security, welfare and representation », *Security Dialogue*, 36(4) : 429-446.

SEDRA, Mark, 2006, « Security sector reform in Afghanistan : The slide towards expediency », *International peacekeeping*, 13(1) : 94-110.

SIMONSEN, Sven Gunnar, 2006, « The authoritarian temptation in East Timor – Nationbuilding and the need for inclusive governance », *Asian Survey*, 46(4) : 575-596.

SIMONSEN, Sven Gunnar, 2007, « Building National Armies : Building Nations? Determinants of success for postintervention integration efforts », *Armed forces & Society*, 33(4) : 571-590.

STEELE, Jonathan, 2002, « Nation building in East Timor », *World Policy Journal* : 76-87.

YANNIS, Alexandros, 2002, « State Collapse and its Implication for Peace-Building and Reconstruction », *Development and Change*, 33(5) : 817-835.

Documents officiels

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES, 2008, « Statement by Professor Philip Alston, Special Rapporteur of the United Nations Human Rights Council on extrajudicial, summary or arbitrary executions », *ReliefWeb*, [En ligne], <http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900sid/EGUA-7ENP5K?OpenDocument&rc=3&cc=afg>, (Page consultée le 2 juillet 2009).

DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX, 2001, « Activities related to Small Arms and Light Weapons – Briefing Note », *Nations unies*, [En ligne], <http://74.125.93.132/search?q=cache:http://disarmament.un.org/cab/smallarms/presskit/sheet3.htm>, (Page consultée le 26 juillet 2009).

GOUVERNEMENT DE L'AFGHANISTAN, 2008, « Afghanistan National Development Strategy – A Strategy for Security, Governance, Economic Growth, and Poverty Reduction », *République islamique de l'Afghanistan*, [En ligne], www.ands.gov.af, (Page consultée le 29 juin 2009).

GOUVERNEMENT DU TIMOR-ORIENTAL, 2009, « About Timor-Leste – Unicameral Parliamentary System », [En ligne], www.timor-leste.gov.tl/AboutTimorleste/pol.htm, (Page consultée le 22 juillet 2009).

ISLAMIC REPUBLIC OF AFGHANISTAN, 2004, « The Constitution of Afghanistan », [En ligne], <http://www.cmi.no/afghanistan/background/docs/DraftConstitution.pdf>, (Page consultée le 1er juillet 2009).

MINISTRY OF COUNTER NARCOTICS, 2009, « About us », *Gouvernement de l'Afghanistan*, [En ligne], <http://mcn.gov.af/>, (Page consultée le 29 juin 2009).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE, 2007, « The Official Website of the Afghan National Army », *Gouvernement de l'Afghanistan*, [En ligne], www.mod.gov.af, (Page consultée le 11 mai 2009).

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 2008, « Afghan National Police – Ethnic Statistics Breakout », *Gouvernement de l'Afghanistan*, [En ligne], http://www.moi.gov.af/index.php?page=en_press+release+4, (Page consultée le 29 juin 2009).

NATIONS UNIES, 2000, « Report of the Secretary-General on the United Nations Transitional Administration in East Timor », *Report of the Secretary-General*, [En ligne], <http://www.un.org/Docs/sc/reports/2000/sgrep00.htm>, (Page consultée le 11 mai 2009).

NATIONS UNIES, 2002, « The situation in Afghanistan and its implications for international peace and security », *Report of the Secretary-General*, [En ligne], <http://www.un.org/Docs/sc/reports/2002/sgrep02.htm>, (Page consultée le 11 mai 2009).

NATIONS UNIES, 2003, « Report of the Secretary-General on the United Nations Mission of Support in East Timor », *Report of the Secretary-General*, [En ligne], <http://www.un.org/Docs/sc/sgrep03.html>, (Page consultée le 11 mai 2009).

NATIONS UNIES, 2005a, « The situation in Afghanistan and its implications for international peace and security », *Report of the Secretary-General*, [En ligne], <http://www.un.org/Docs/sc/sgrep05.htm>, (Page consultée le 11 mai 2009).

NATIONS UNIES, 2005b, « MANUTO », *Mission d'appui des Nations unies au Timor-Oriental*, [En ligne], http://wwan.cn/french/peace/peace/cu_mission/manuto/body_manuto.htm, (Page consultée le 16 juillet 2009).

NATIONS UNIES, 2005c, « Rapport de fin de mandat sur la Mission d'appui des Nations unies au Timor Oriental établie par le Secrétaire général », *Report of the Secretary-General*, [En ligne], <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/339/41/IMG/N0533941.pdf?OpenElement>, (Page consultée le 26 juillet 2009).

NATIONS UNIES, 2006, « Report of the Secretary-General on Timor-Leste pursuant to Security Council resolution 1690 (2006) », *Report of the Secretary-General*, [En ligne], <http://www.un.org/Docs/sc/sgrep06.htm>, (Page consultée le 11 mai 2009).

NATIONS UNIES, 2008, « The situation in Afghanistan and its implications for international peace and security », *Report of the Secretary-General*, [En ligne], <http://www.un.org/Docs/sc/sgrep08.htm>, (Page consultée le 11 mai 2009).

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (UNODC), 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, « Afghanistan Opium Survey », [En ligne], www.unodc.org, (Page consultée le 2 juillet 2009).

PARLIAMENT OF AFGHANISTAN, 2009, « Wolesi Jirga informational brochure », *Gouvernement de l'Afghanistan*, [En ligne], [\\www.parliament.af\media\files\General_Information_eng.pdf](http://www.parliament.af/media/files/General_Information_eng.pdf), (Page consultée le 29 juin 2009).

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES, 2008, « Security Sector Review in Timor-Leste », *Organisation des Nations Unies*, [En ligne], <http://unmit.unmissions.org/Portals/UNMIT/SSR/Project%20document%20for%20SSR%20signed%2013June2008.pdf>, (Page consultée le 26 juillet 2009).

Autres

AFGHANISTAN INDEPENDENT HUMAN RIGHTS COMMISSION (AIHRC), 2008, « From Hope to Fear : An Afghan Perspective on Operations of Pro-Government Forces in Afghanistan », [En ligne], http://www.aihrc.org.af/2008_Dec/PDF_Pro_G/Eng_Pro_G.pdf, (Page consultée le 2 juillet 2009).

AFGHANISTAN INDEPENDENT HUMAN RIGHTS COMMISSION (AIHRC), 2009, « About Us », [En ligne], http://www.aihrc.org.af/english/Eng_pages/X_pages/about_us.htm, (Page consultée le 2 juillet 2009).

BBC NEWS, 2009a, « Country Profile: East Timor », *Country Profiles*, [En ligne], http://news.bbc.co.uk/2/hi/asia-pacific/country_profiles/1508119.stm, (Page consultée le 12 mai 2009).

BBC NEWS, 2009b, « Timeline : East-Timor. A Chronology of key events », *Country Profiles*, [En ligne], http://news.bbc.co.uk/2/hi/asia-pacific/country_profiles/1504243.stm, (Page consultée le 12 mai 2009).

BBC NEWS, 2009c, « Country Profile: Afghanistan », *Country Profiles*, [En ligne], http://news.bbc.co.uk/2/hi/south_asia/country_profiles/1162668.stm, (Page consultée le 12 mai 2009).

BBC NEWS, 2009d, « Timeline : Afghanistan. A Chronology of key events », *Country Profiles*, [En ligne], http://news.bbc.co.uk/2/hi/south_asia/1162108.stm, (Page consultée le 12 mai 2009).

BORDELEAU, Stéphane, 2009, « Les Accords de Bonn », *Radio-Canada – Dossiers*, [En ligne], <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/dossiers/bonn/intro.html>, (Page consultée le 30 juin 2009).

CHAN, Samuel, 2007, « Sentinels of Afghan democracy : The Afghan National Army », *Centre for Conflict and Peace Studies*, Working Paper 128, [En ligne], www.caps.af, (Page consultée le 5 août 2007).

COMBINED SECURITY TRANSITION COMMAND – AFGHANISTAN, 2009, « Fact Sheet – Afghan National Army », *CSTC-A Mission*, [En ligne], <http://www.cstc-a.com/mission/AfghanistanArmyFacts.html>, (Page consultée le 29 juin 2009).

ENGEL, Rebecca, 2006, « The Crisis in Timor-Leste: Restoring National Unity through State Institutions, Culture and Civil Society », *FRIDE – Working Paper 25*, [En ligne], <http://www.fride.org/publication/117/the-crisis-in-timor-leste-restoring-national-unity-through-state-institutions-culture-and-civil-society>, (Page consultée le 26 juillet 2009).

HAVEDAL, Anja (dir), 2006, « The A to Z guide to Afghanistan assistance », *Afghanistan Research and Evaluation Unit*, [En ligne], <http://www.areu.org.af/>, (Page consultée le 10 août 2007)

HUMAN RIGHTS WATCH, 2002, « World Report 2002 – East Timor », [En ligne], <http://www.hrw.org/legacy/wr2k2/asia5.html>, (Page consultée le 1er juillet 2009).

HUMAN RIGHTS WATCH, 2003, « World Report 2003 – Afghanistan », [En ligne], <http://www.hrw.org/legacy/wr2k3/asia1.html>, (Page consultée le 1er juillet 2009).

HUMAN RIGHTS WATCH, 2006a, « Tortured Beginnings – Police Violence and the Beginnings of Impunity in East Timor », *Rapport – Volume 18, numéro 2*, [En ligne], <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/easttimor0406webwcover.pdf>, (Page consultée le 1er juillet 2009).

HUMAN RIGHTS WATCH, 2006b, « World Report 2006 – East Timor », [En ligne], <http://www.hrw.org/legacy/english/docs/2006/01/18/eastti12271.htm>, (Page consultée le 1er juillet 2009).

HUMAN RIGHTS WATCH, 2007, « World Report 2007 – East Timor », [En ligne], <http://www.hrw.org/legacy/wr2k7/wr2007master.pdf>, (Page consultée le 1er juillet 2009).

HUMAN RIGHTS WATCH, 2008, « Troops in Contact : Airstrikes and Civilian Deaths in Afghanistan », [En ligne], http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/afghanistan0908web_0.pdf, (Page consultée le 30 juin 2009).

HUMAN RIGHTS WATCH, 2009, « World Report 2009 - Afghanistan », [En ligne], <http://www.hrw.org/en/node/79295>, (Page consultée le 30 juin 2009).

INTERNATIONAL CRISIS GROUP (ICG), 2006a, « Resolving Timor-Leste's crisis », *Asia Report no120*, [En ligne], <http://www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=4438&l=1> (Page consultée le 12 janvier 2009).

INTERNATIONAL CRISIS GROUP (ICG), 2006b, « Countering Afghanistan's insurgency: No quick fixes », *Asia Report no123*, [En ligne], <http://www.crisisgroup.org/>, (Page consultée le 11 août 2007).

INTERNATIONAL CRISIS GROUP (ICG), 2007, « Reforming Afghanistan's police », *Asia report no. 138*, [En ligne], www.crisisgroup.org/home/index.cfm?id=5052, (Page consultée le 11 mars 2008).

INTERNATIONAL CRISIS GROUP (ICG), 2008, « Timor-Leste : Security sector reform », *Asia report no 143*, 28p., [En ligne], http://www.crisisgroup.org/library/documents/asia/south_east_asia/143_timor_lestes_security_sector_reform.pdf, (Page consultée le 30 avril 2008).

JACQUARD, Emily, 2007, « Les médias afghans cinq ans après la chute des Talibans : Une situation précaire », *Options politiques*, 28(1) : 44-48.

KATZMAN, Kenneth, 2007, « Afghanistan : Post-war governance, security, and U.S. policy », *Congressional Research Service*, [En ligne], 2007, <http://fpc.state.gov/documents/organization/79284.pdf>, (Page consultée le 19 juillet 2007).

KATZMAN, Kenneth, 2009, « Afghanistan : Post-Taliban Governance, Security and U.S. Policy », *Congressional Research Service(CRS) Report for Congress*, [En ligne], <http://www.fas.org/sgp/crs/row/RL30588.pdf>, (Page consultée le 12 mai 2009).

LIBRARY OF CONGRESS, 2008, « Country Profile : Afghanistan », *Federal Research Division*, [En ligne], <http://lcweb2.loc.gov/frd/cs/profiles/Afghanistan.pdf>, (Page consultée le 12 mai 2009).

PARIS, Roland, 2007, « NATO's choice in Afghanistan : Go big or go home », *Policy Options*, [En ligne], <http://www.irpp.org/fr/po/index.htm>, (Page consultée le 10 août 2007).

REPORTERS SANS FRONTIÈRES, 2009a, « Rapport mondial – Timor oriental », [En ligne], http://www.rsf.org/fr-rapport83-Timor_oriental.html, (Page consultée le 1^{er} juillet 2009).

REPORTERS SANS FRONTIÈRES, 2009b, « Rapport mondial – Afghanistan », [En ligne], <http://www.rsf.org/fr-rapport50-Afghanistan.html>, (Page consultée le 1^{er} juillet 2009).

REPORTERS SANS FRONTIÈRES, 2009c, « Classement mondial de la liberté de la presse », [En ligne], <http://www.rsf.org/fr-classement297-2002.html>, (Page consultée le 1^{er} juillet 2009).

SCAMBARY, James, 2006, « A survey of gangs and youth groups in Dili, Timor-Leste », *Australia's Agency for International Development (AusAID)*, [En ligne], [http://www.internal-displacement.org/8025708F004CE90B/\(httpDocuments\)/A77AFC5752038E82C1257241003E2987/\\$file/Report_Youth_Gangs_in_Dili.pdf](http://www.internal-displacement.org/8025708F004CE90B/(httpDocuments)/A77AFC5752038E82C1257241003E2987/$file/Report_Youth_Gangs_in_Dili.pdf), (Page consultée le 26 juillet 2009).

SEDRA, Mark, 2002, « Challenging the warlord culture: Security sector reform in post-taliban Afghanistan », *Bonn International Center for Conversion*, Paper 25, [En ligne], www.bicc.de/publications/papers/paper25/paper25.pdf, (Page consultée le 11 août 2007).

SEDRA, Mark (dir), 2003, « Confronting Afghanistan's Security dilemma : Reforming the security sector », *Bonn international center for conversion*, brief 28, [En ligne], www.bicc.de/publications/briefs/brief28/brief28.pdf, (Page consultée le 11 août 2007).

S.n., 2006, « The Afghanistan Compact », *The London Conference on Afghanistan*, [En ligne], <http://www.fco.gov.uk/servlet/Front?pagename=OpenMarket/Xcelerate/ShowPage&c=Page&cid=1132599285324>, (Page consultée le 11 août 2007).

TIMOR-LESTE ARMED VIOLENCE ASSESSMENT (TLAVA), 2008, « Dealing with the kilat », *Issue Brief number 1*, [En ligne], http://www.smallarmssurvey.org/files/portal/spotlight/country/asia_pdf/asia-timor-leste-TLAVA-IB1-2008.pdf, (Page consultée le 21 juillet 2009).

TIMOR-LESTE ARMED VIOLENCE ASSESSMENT (TLAVA), 2009, « Groups, gangs, and armed violence in Timor-Leste », *Issue Brief number 2*, [En ligne], <http://www.timor-leste-violence.org/pdfs/Timor-Leste-Violence-IB2-ENGLISH.pdf>, (Page consultée le 21 juillet 2009).

WILDER, Andrew, 2007, « Cops or robbers? The struggle to reform the Afghan National Police », *Afghanistan Research and Evaluation Unit*, [En ligne], www.areu.org.af/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=523, (Page consultée le 25 juillet 2007).

YASUTOMI, Atsushi et CARMANS, Jan, 2007, « Building local ownership in Security sector reform - Challenges for local and external actors in post-conflict states. », *Cahiers du Centre for Peace Research and Strategic Studies*, vol. 80, [En ligne], <http://soc.kuleuven.be/iieb/CPRS/cahiers/Vol80.pdf> (Page consultée le 12 janvier 2009).

Annexe A : Chronologie des événements marquants – Afghanistan

- 1919** – Indépendance officielle de l’Afghanistan par rapport au pouvoir colonial britannique.
- 1933** – Début de la monarchie.
Zahir Shah est proclamé roi de l’Afghanistan.
- 1973** – Coup d’État orchestré par le général Mohammed Daud.
Restauration d’une république.
- 1978** – Coup d’État communiste et assassinat du général Daud.
Début de la lutte entre diverses factions pour l’acquisition du pouvoir politique.
- 1979** – La rébellion se continue dans le pays et l’Armée afghane s’effondre devant la résistance.
Début de l’intervention militaire soviétique.
- 1980** – Grâce à l’appui des troupes soviétiques, Babrak Karmal devient président de l’Afghanistan. Il est à la tête d’un régime communiste.
Intensification de la résistance anti-régime menée par divers moudjahidines (factions tribales) contre les troupes soviétiques. Plusieurs pays soutiennent financièrement et envoient des armes à la résistance, dont les États-Unis, la Chine, le Pakistan et l’Iran.
- 1985** – Formation d’une alliance entre les moudjahidines contre les troupes soviétiques.
- 1986** - Babrak Karmal est remplacé par Najibullah à la présidence du régime soutenu par l’URSS.
- 1988** – Signature d’un Accord de paix entre l’Afghanistan, l’URSS, les États-Unis et le Pakistan.
-
- 1989** – Les troupes soviétiques ont quitté l’Afghanistan, mais la guerre civile persiste puisque les moudjahidines veulent destituer Najibullah de la présidence.
- 1992** – Najibullah est déchu de la présidence. La résistance s’approche de la capitale Kaboul.
- 1993** – Entente entre les moudjahidines et formation d’un gouvernement. Rabbani devient président.
- 1994** – Les talibans (dominés par l’ethnie pashtoune) deviennent la plus grande force qui lutte contre le gouvernement de Rabbani.
- 1996** – Les talibans prennent le contrôle de Kaboul et Rabbani quitte la capitale. Les talibans introduisent une version radicale de l’islam dans la gouvernance de l’Afghanistan.
- 1997** – Les talibans contrôlent maintenant les deux tiers du territoire afghan. Le Pakistan et l’Arabie Saoudite considèrent les talibans comme les gouvernants légitimes de l’Afghanistan.
- 2001 (octobre)** – Début des opérations de combat en Afghanistan menées par les États-Unis et le Royaume-Uni (Opération *Enduring Freedom*). Ces opérations sont le résultat du refus des talibans de livrer Oussama ben Laden.
- 2001 (décembre)** – Chute du régime taliban.
- 2001 (5 décembre)** – Accord de Bonn entre les groupes

afghans. Mise en place d'un gouvernement (ou administration) afghan transitoire. Hamid Karzaï est placé à la tête de ce gouvernement.

2001 (20 décembre) – Établissement par le Conseil de sécurité des Nations unies de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) chargée de s'occuper de la sécurité aux alentours de Kaboul.

2002 (printemps) – Réunion du G8 à Genève où l'on élabore le Programme de reconstruction du secteur de la sécurité en Afghanistan (cinq piliers).

2002 (mars) – Établissement de la Mission d'assistance des Nations unies en Afghanistan (MANUA).

2002 (mars) – Formation des premières recrues de la Police nationale afghane (PNA) à l'Académie de police de Kaboul.

2002 (mai) – Début du recrutement et de l'entraînement des membres de l'Armée nationale afghane (ANA) au Centre militaire de Kaboul.

2002 (juin) – Élection de Hamid Karzaï par la *Loya Jirga* (Grande assemblée) à la tête du gouvernement transitoire. Nomination des membres du gouvernement.

2003 (août) – La FIAS est sous le commandement de l'OTAN

2003 (octobre) – Le Conseil de sécurité des Nations unies élargit le mandat de la FIAS afin que cette dernière puisse amorcer une expansion dans tout le pays.

2004 (janvier) – Adoption de la nouvelle Constitution par la *Loya Jirga* (Grande assemblée traditionnelle).

2004 (octobre-novembre) – Élections présidentielles et Hamid Karzaï est le grand gagnant avec 55% des votes.

2005 (septembre) – Élections provinciales et parlementaires. Expiration de l'Accord de Bonn.

2005 (décembre) – Inauguration de la première session parlementaire.

2006 (janvier) – Mise en vigueur du Pacte pour l'Afghanistan, successeur de l'Accord de Bonn. Il met en place des objectifs pour l'assistance internationale (période 2006-2010) dans les domaines de la sécurité, du développement économique, de la lutte anti-corruption, de la protection des droits humains et de la lutte contre le trafic de drogue. Le Pacte pour l'Afghanistan est le résultat de la Conférence de Londres.

2006 (octobre) – Fin de la dernière phase d'expansion de la FIAS vers les provinces à l'est du pays. L'OTAN assume désormais la responsabilité de la sécurité dans l'ensemble du territoire afghan, relevant ainsi l'autorité de la coalition *ad hoc* menée par les États-Unis.

2007 (mars) – L'Opération Achilles est menée conjointement par les troupes de la FIAS et les forces de sécurité nationales afghanes. Cette opération était la plus grande offensive menée contre les talibans dans le sud.

2008 (novembre) – Les talibans refusent une invitation à la négociation par le gouvernement Karzaï tant que les troupes étrangères seront encore en territoire afghan.

* Cette chronologie a été réalisée à l'aide des références suivantes : BBC News (2009c, 2009d), Library of Congress (2008), CIA (2009a), Sedra (2006).

Annexe B : Chronologie des événements marquants – Timor-Oriental

- 16^e siècle** – Colonisation du Timor par le Portugal.
- 1859** – Division de l'île du Timor en deux parties suite à une défaite du Portugal contre les Pays-Bas.
- 1942-1945** – Occupation du Timor par le Japon.
- 1945** – Retour de l'autorité coloniale portugaise suite à la défaite du Japon lors de la Seconde Guerre mondiale.
- 1950** – L'Indonésie annexe la partie ouest de l'île sous l'autorité du Pays-Bas.
- 1975 (28 novembre)** – Suite à de brèves violences civiles, le Timor-Oriental proclame son indépendance.
- 1975 (décembre)** – Invasion du Timor par l'Indonésie. Début de l'occupation indonésienne.
- 1976 (juillet)** – Annexion par l'Indonésie du Timor-Oriental, ce dernier devient la 27^e province indonésienne. Les Nations unies ne reconnaissent pas cette annexion.
- 1976-1996** – Résistance armée à l'occupation indonésienne suivie d'une politique de répression de la population timoraise. Ces deux décennies de résistance entraînent la mort de 100 000 à 250 000 personnes. Lutte des Est-Timorais pour leur indépendance par rapport à l'occupant indonésien. La résistance est menée par le Front révolutionnaire pour l'indépendance du Timor-Oriental (FRETILIN).
- 1998 (automne)** – Démission du président indonésien Suharto. Habibie est ouvert à l'autonomie du Timor-Oriental.
- 1999 (juin)** – Établissement de la Mission des Nations unies au Timor-Oriental (MINUTO) chargée de l'organisation d'un référendum sur l'indépendance du Timor-Oriental.
- 1999 (août)** – Référendum : 99% des Est-Timorais votent afin de déterminer l'avenir politique du Timor-Oriental.
- 1999 (septembre)** – Les résultats du référendum sont rendus publics : 78% des votants sont en faveur de l'indépendance du Timor-Oriental.
- 1999 (août à septembre)** – Une milice timoraise contre l'indépendance, soutenue par l'armée indonésienne, débute une campagne de terreur. Plus de 1000 Est-Timorais sont tués et près du quart de la population se réfugie du côté ouest de l'île. La majorité des infrastructures du pays sont détruites. Retrait des forces de sécurité et des fonctionnaires indonésiens du territoire Est-Timorais.
- 1999 (septembre)** – Déploiement de la Force internationale pour le Timor-Oriental (INTERFET) menée par l'Australie. Cette force permet l'arrêt des violences.
- 1999 (octobre)** – Établissement de l'Administration transitoire des Nations unies au Timor-Oriental (ATNUTO). C'est l'administration onusienne qui se chargera de l'administration du territoire ainsi que de l'exercice des pouvoirs législatif et exécutif.

- 2000 (mars)** – Début de l'entraînement des recrues de la Police nationale du Timor-Oriental à l'Académie de police de Dili.
- 2000 (juillet)** – Création d'un Conseil national qui inclut 33 membres issus notamment de la société civile et de l'église catholique. Ce Conseil inclut également un cabinet de transition mixte : quatre ministres Est-Timorais sont responsables de l'administration interne, des infrastructures ainsi que des affaires économiques et sociales et quatre ministres étrangers sont responsables des finances, de la justice, de la police et des affaires politiques.
- 2000 (novembre)** – Rencontre des donateurs internationaux et accord sur la création de la Force de défense du Timor-Oriental (FDTO).
Établissement du Programme d'assistance à la réinsertion et à la démobilisation des combattants du FRETILIN.
- 2001 (août)** – Élection d'une Assemblée constituante (88 membres) responsable de l'élaboration d'une Constitution et de l'organisation d'élections présidentielles.
- 2001 (septembre)** – Entrée en fonction du nouveau Conseil des ministres (24 membres) qui remplace le Cabinet de transition créé en 2000.
- 2002 (mars)** – Adoption de la première Constitution nationale.
- 2002 (avril)** – Première élection présidentielle. Xanana Gusmao est élu président.

2002 (20 mai) – Le Timor-Oriental devient officiellement indépendant. L'ATNUTO se termine et est remplacée par la Mission d'appui des Nations unies au Timor-Oriental (MANUTO).

L'Assemblée constituante devient le Parlement national et tient sa session inaugurale.

Le gouvernement exerce désormais le pouvoir exécutif et est majoritairement composé des membres du Conseil des ministres nommé en septembre 2001.

2005 (mai) – Fin de la MANUTO qui est remplacée par le Bureau des Nations unies au Timor-Oriental (BUNUTIL). Ce bureau est une mission politique et non de maintien de la paix.

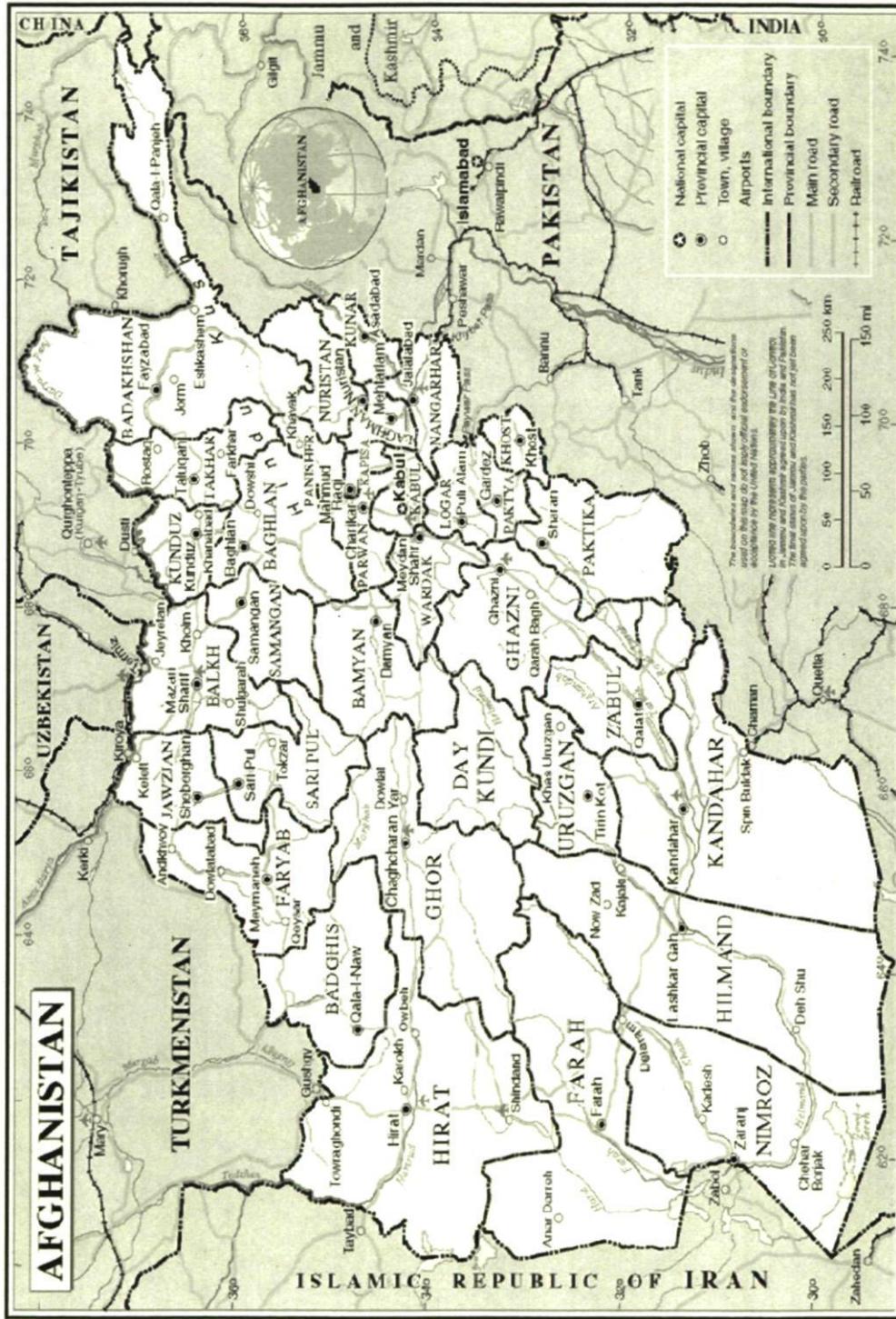
2006 (avril) – Retour de la violence déclenché par les éléments militaires du pays. Tensions internes. La loi et l'ordre ne prévalent plus.

2006 (mai) – Déploiement de la Force de stabilisation internationale (ISF) sous un leadership australien.

2006 (août) – Établissement de la Mission intégrée des Nations unies au Timor-Oriental (MINUT). Fin du BUNUTIL. La MINUT et la ISF réinstaurent la stabilité dans le pays.

* Cette chronologie a été réalisée à l'aide des références suivantes : BBC News (2009a, 2009b), CIA (2009b), Nations unies (2005b), Steele (2002) et Hood (2006a).

Annexe C : Carte de l'Afghanistan



Source : INTERNATIONAL CRISIS GROUP (ICG), 2006b, « Countering Afghanistan's insurgency: No quick fixes », *Asia Report no123*, p.27, [En ligne], <http://www.crisisgroup.org/>, (Page consultée le 11 août 2007).

